

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DES RELATIONS AVEC
LES INSTITUTIONS**

ASSEMBLÉE NATIONALE

XIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2011-2012

**COMPTE-RENDU DE
L'ADOPTION DU BUDGET 2012
EN SÉANCES PLÉNIÈRES**

DECEMBRE 2011

Document réalisé par le Service des Relations avec les Institutions

Loi de Finances initiale

Considérations générales

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le Mercredi 09 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de **Loi de Finances initiale 2012**.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Abdoulaye DIOP Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Abdoulaye DIOP Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Invité à prendre la parole pour la lecture du rapport, Monsieur le rapporteur de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du plan et de la Coopération économique a, d'abord, remercié ses collègues députés de leur disponibilité et du travail abattu dans les différentes commissions, pour ensuite les exhorter à poursuivre dans cette dynamique. Il a, en outre, rendu un vibrant hommage au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et à son collègue chargé du Budget pour la bonne tenue des finances publiques malgré les aléas économiques difficiles.

Reprenant les termes de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, il dira que :

« Les prévisions de dépenses du budget général s'établissent à **2.266,9 milliards** en 2012 contre **2.257,9 milliards** en 2011, soit une légère hausse de **9 milliards** par rapport à l'année précédente. Elles sont constituées essentiellement de dépenses courantes pour un montant de 1.435,9 milliards et de dépenses d'équipements évaluées à 830,9 milliards a-t-il poursuivi.

Au titre des dépenses ordinaires, le service de la dette publique et les dépenses de personnel sont attendus respectivement à 347,9 milliards et 413,5 milliards contre 358,6 milliards et 416,1 milliards pour la gestion 2011. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait ressortir à 31,3%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire. Les autres dépenses courantes pour leur part sont projetées à 644,5 milliards en 2012 contre 628,2 milliards au titre de la LFI 2011.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles sont programmées à 830,9 milliards contre 855,1 milliards, soit un repli de 2,8% imputable notamment aux investissements financés sur ressources propres. En effet, ceux-ci sont projetés à 507,9 milliards en 2012 contre 574,1 milliards en 2011, soit une baisse de 11,5%. Toutefois, le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 35,8%, soit largement au-dessus du plafond communautaire fixé à 20%. Par contre, les dépenses d'investissement sur ressources extérieures s'inscriraient en hausse de 42 milliards, ressortant à 323 milliards en 2012 contre 281 milliards en 2011.

Le projet de loi de Finances 2012 s'inscrit dans la perspective de poursuivre l'œuvre de construction d'une économie émergente c'est-à-dire une économie véritablement prospère. Les préalables pour un développement harmonieux du pays, doivent être mis en œuvre conformément aux orientations du Document de Politique Economique et Sociale (DPES)

Dans cette vision, en dépit de nombreuses contraintes externes et internes, le projet de Budget 2012 se veut réaliste. Il est aussi marqué par la poursuite des efforts importants consentis par le gouvernement en vue de satisfaire la demande sociale, de résoudre les difficultés dans le secteur de l'électricité et de moderniser les infrastructures dans un contexte où les perspectives macroéconomiques tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 4,4% contre 4% en 2011.

Ce taux devrait être tiré par le dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, grâce à l'amélioration de la fourniture d'électricité à la faveur du Plan Takkal mis en œuvre depuis le deuxième trimestre de 2011 et du programme « GOANA », la mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale d'une part et la réalisation d'investissement structurants d'autre part, dont la poursuite des travaux de l'autoroute à péage, de l'aéroport international Blaise DIAGNE ainsi que l'exécution des projets retenus dans le Millénium Challenge Account (MCA)

Le Sénégal va également bénéficier des effets des réformes fiscales, grâce aux mesures prises pour la rationalisation des dépenses fiscales, la réforme foncière, ainsi que la modernisation des procédures fiscales et une plus grande maîtrise de l'assiette.

Notre pays pourrait profiter du redressement de l'activité économique mondiale pour laquelle un regain de croissance est attendu en 2012 »

A la suite de la présentation du rapport et des observations apportées, les députés sont intervenus pour interpeller les Ministres sur des questions liées au contexte économique et financier de notre pays et qui s'articulent essentiellement autour :

- de la dette publique ;
- du chômage et du renforcement du personnel des services financiers ;
- du soutien des entreprises en difficultés ;
- de la transparence, de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
- de l'investissement porté vers des secteurs prioritaires ;
- des transferts de ressources aux collectivités locales ;
- du financement du secteur de l'énergie, de l'hydraulique, de la lutte contre les inondations ;
- des Accords de partenariat économique (APE), du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- des stratégies développées par l'Etat en matière de recouvrement fiscal ;
- de la bonne tenue des Finances publiques.

Dans sa réponse aux différentes interpellations, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances a d'abord remercié les honorables députés pour la pertinence de leurs questions avant de manifester la disponibilité de son département à les accompagner dans la réussite de leur mission. A cet égard, il a répondu favorablement à l'appel des Parlementaires quant à l'organisation de séminaires de renforcement de leurs capacités en matière de budget, avant de donner des explications détaillées sur la Loi de Finance Initiale.

Il dira que l'élaboration de la LFI 2012 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts consentis par le Gouvernement en vue de satisfaire la demande sociale, d'améliorer la situation du secteur de l'énergie et de moderniser les infrastructures notamment routières.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement en vue de préserver la stabilité macroéconomique. En outre, le Gouvernement entend consolider les acquis du Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT), ce que traduit une volonté d'optimiser l'allocation des ressources budgétaires axées sur les résultats.

A cet effet, l'augmentation des recettes fiscales en pourcentages du PIB reste un objectif majeur pour la stabilisation des finances publiques. Elle repose sur :

- La rationalisation des dépenses fiscales ;
- La modernisation des règles financières ;
- La modernisation de la politique fiscale visant l'élargissement de l'assiette et une pression fiscale modérée.

En matière de dépenses budgétaires, la priorité réside dans le renforcement de l'efficacité de la dépense publique par une allocation sectorielle efficiente en cohérence avec les orientations du DPES.

Ainsi, l'exercice budgétaire 2012 devrait être marqué par le maintien d'un bon niveau de recouvrement des recettes conjugué à une progression maîtrisée des dépenses publiques a indiqué le Ministre d'Etat.

Les ressources internes du budget général s'élèvent à 2.221,3 milliards contre 2.210,7 milliards dans la LFI, soit une hausse de 10,6 milliards en valeur absolue et 0,48% en valeur relative imputable aux recettes externes (+14,95%) ; les recettes internes s'étant plutôt inscrites en retrait.

Le recul des recettes internes est attribuable aux emprunts et dons budgétaires qui baissent respectivement de 35% et 49%. En revanche, les recettes ordinaires hors dons augmentent de 152 milliards (+11,2%), atténuant ainsi le repli des emprunts et des dons budgétaires.

Les recettes externes sont évaluées à 323 milliards en 2012 contre 281 milliards en 2011.

Il dira que le rapport économique et financier (REF) 2012 est élaboré dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale lié notamment aux problèmes budgétaires dans la zone euro et aux USA. En effet, sous l'hypothèse du maintien des taux directeurs des banques centrales à des niveaux très bas, la croissance mondiale ressortirait à 4,0% en 2011 et en 2012 contre 5,1% en 2010.

Au plan interne, le contexte reste marqué par la mise en œuvre du plan Takkal-plan de restructuration et de relance du secteur de l'énergie- ainsi que la finalisation du Document de politique économique et sociale (DPES 2011-2015).

La première partie du REF est consacrée à l'analyse des développements économiques récents et aux perspectives économiques pour 2012 tandis que la seconde partie traite de la gestion budgétaire en 2011-2012 et de la Loi de Finance Initiale 2012.

A la suite de cette présentation de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, l'Assemblée nationale a adopté sans débats la Loi de Finances initiale ainsi que le projet de budget des Pouvoirs publics ci-après :

Section 21 : Présidence de la République : **90 491 519 330 FCFA ;**

Section 22 : Assemblée nationale : **15 807 369 800 FCFA ;**

Section 23 : Commission électorale nationale autonome **2 300 983 000 FCFA ;**

Section 24 : Conseil économique et social : **6 598 951 000 F CFA ;**

Section 25 : Conseil constitutionnel : **284 055 400 FCFA ;**

Section 27 : Cour suprême : **1 751 797 000 FCFA ;**

Section 28 : Cour des comptes : **4 299 630 760 FCFA ;**

Section 29 : Sénat : **7 234 850 000 FCFA ;**

Section 30 : Primature : **20 975 868 730 FCFA.**

Projet de budget du Ministère des Forces armées

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mercredi 09 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Forces armées.

La séance était présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de ladite institution

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Bécaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre des Forces armées, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, entourés de leurs proches collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat avant de donner la parole au rapporteur pour la lecture du rapport. Au cours de la lecture, le rapporteur est revenu sur la présentation du projet de budget 2012 du Ministère des Forces.

Le projet du budget du Ministère des Forces Armées pour la gestion 2012 est arrêté à la somme **100.551.077.980 FCFA**, contre **108.768.999.480 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **8.271.921.500 FCFA** en valeur absolue et de **8%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le budget est réparti comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **62.322.322.980 FCFA** contre **63.681.244.480 FCFA** en 2011, soit une baisse de **1.358.921.500 FCFA** en valeur absolue et de **2,13%** en valeur relative.

Titre 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **22.179.068.000 FCFA** contre **20.134.068.000 FCFA** en 2011, soit une hausse de **2.045.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **10,16 %** en valeur relative.

Titre 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.249.687.000 FCFA**, comme pour la gestion en cours.

Titre 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **11.470.000.000 FCFA** contre **10.204.000.000 FCFA** en 2011, soit une hausse de **1.266.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **12,41 %** en valeur relative.

Titre 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.180.000.000 FCFA**, contre **12.350.000.000 FCFA** en 2011, soit une baisse de **10.170.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **82,35 %** en valeur relative.

Titre 7 : COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **150.000.000 FCFA**, comme pour la gestion en cours.

Pour conclure cette présentation du projet de budget 2012, Monsieur le Ministre d'Etat avait dit en commission que, globalement, le projet de budget de 2012 a enregistré une baisse de **8.217.921.500 FCFA** en valeur absolue, soit **7,56%** en valeur relative. Toutefois, le ministère de l'Economie et des Finances, ayant toujours eu une oreille attentive et bienveillante pour tous les problèmes de défense nationale,

ne manquera pas, comme d'habitude, d'apporter un soutien complémentaire en cas de nécessité.

A la suite de cette présentation, les députés ont, dans leurs interventions, fait part de leurs préoccupations qui tournent autour des points suivants :

Vol du bétail

La recrudescence des vols de bétail constatée, surtout à la veille de la fête de Tabaski, a été déplorée par les députés qui ont souhaité que des sanctions plus sévères soient infligées aux voleurs qui, souvent sont relâchés après une courte période d'emprisonnement.

Mobilité de la Gendarmerie nationale

Les députés ont salué la présence de la gendarmerie dans plusieurs communautés rurales, ce qui peut dissuader les malfaiteurs et, en particulier, les voleurs de bétail. Ils ont cependant déploré le manque de moyens des brigades pour mieux répondre aux sollicitations des populations.

Sur la gestion des Forces armées

Les députés ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur le récent mouvement d'humeur relaté par la presse, relatif au retard de paiement des primes des militaires en mission en Côte d'Ivoire. Ils ont en effet estimé que des efforts doivent être faits pour éviter toute contestation dans les rangs de l'Armée. Ils se sont réjouis de la réhabilitation de la maison des anciens combattants, ainsi que du montant prévu pour l'équipement de la Marine nationale qui mérite des moyens supplémentaires parce que gérant un espace maritime supérieur à l'espace terrestre.

D'autre part, les députés se disent meurtris des conséquences du bizutage organisé par l'armée malienne au cours duquel une officière sénégalaise est décédée. Aussi, ont-ils demandé qu'une enquête se fasse et des mesures soient prises pour que pareil drame ne se reproduise plus.

Au sujet des contingents 2009/3 et 2010/1, les députés ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre d'Etat sur le cas des femmes militaires maintenues sur ordre dans la Gendarmerie depuis trois (03) ans. Ainsi, ils l'ont interpellé sur les dispositions à prendre en vue de leur recrutement.

Toutefois, les députés ont bien apprécié la prise en compte de la dimension genre dans notre armée, notamment par le respect et le traitement égaux réservés aux recrues.

Au vu de ces considérations, ils ont invité Monsieur le Ministre du Budget à apporter son soutien à la réalisation de la vision généreuse du Chef de l'Etat qui a ouvert les portes de l'armée aux femmes de notre pays.

Au surplus, les députés ont soulevé la question du traitement des militaires dont l'invalidité est intervenue dans le cadre du conflit armé dans la zone sud, comparativement aux autres invalides.

Sur le fonctionnement de l'Hôpital Principal de Dakar

Les députés se sont réjouis de la compétence des ressources humaines et de la bonne qualité du plateau technique de cet hôpital militaire d'application. Cependant, certains équipements en particulier la plomberie et les sanitaires nécessitent une réhabilitation pour améliorer le bien-être des patients. Ils ont également demandé à Monsieur le Ministre d'Etat de leur préciser le mode de fonctionnement ainsi que le montant de la dette de l'Hôpital Principal de Dakar, avant de s'interroger sur les tarifs pratiqués et la prise en charge du Plan Sésame.

A cet égard, Monsieur le Ministre d'Etat a été interpellé sur les créances de l'hôpital sur l'Etat et en même temps sur ses dettes vis-à-vis de l'Etat et à l'égard des fournisseurs.

La rébellion en Casamance et l'insécurité dans la sous région

Les députés ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur la situation actuelle dans cette région du Sénégal. Avec la chute du guide libyen, ils se sont inquiétés de l'insécurité qui pourrait en résulter et sur d'éventuelles conséquences dans notre pays.

Sur les considérations relatives au budget et aux équipements

Les députés ont souligné la baisse des crédits opérée sur le projet de budget du Ministère des Forces armées. Ce faisant, ils ont suggéré l'octroi de moyens supplémentaires pour soutenir l'exécution des nombreuses missions assignées à notre vaillante armée.

Sur le même registre, ils ont évoqué la nécessité de contenir les coupes budgétaires dans la limite des 5% que représente le budget du département par rapport au budget général. Les députés ont souhaité davantage d'investissement dans ce domaine.

Ils ont souligné qu'à Touba, les investissements réalisés sont centrés dans la ville même, au détriment de la périphérie.

Par ailleurs, la plupart des députés ont demandé l'érection de brigades de gendarmerie dans les localités de Sindia, Nganda et la réhabilitation des brigades de Thionck-Essyl, Oussouye, Elinkine, Bignona, Sindia et de Diourbel. Ils ont également plaidé pour le renforcement des brigades de gendarmeries en moyens humains, notamment à Joal et à Popenguine où on note une recrudescence de pertes en vies humaines causées par les accidents.

Les députés ont salué le bon travail accompli par l'hôpital militaire d'Ouakam dont 90% des prestations intéressent les populations civiles des localités environnantes. Le fait que cet hôpital n'enregistre pas de dette et qu'il parvienne à effectuer un autofinancement de l'ordre de 200 millions de FCFA par an, est une preuve de sa bonne gestion ont-ils souligné.

Ils ont par contre déploré la faiblesse de son budget arrêté à 28 millions de FCFA, alors qu'il a fallu 300 millions de FCFA pour son fonctionnement.

De manière spécifique, les députés ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur l'opération de déménagement du village du FESMAN. Aussi, ils ont souhaité davantage d'informations sur le montage financier de ce projet.

Les réponses du Ministre d'Etat

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a tenu d'abord à remercier les députés pour leurs félicitations et s'est réjoui des témoignages élogieux formulés à l'endroit de nos vaillantes Forces armées.

Il a ensuite apporté des éléments de réponses aux différentes préoccupations soulevés per les honorables députés.

S'agissant particulièrement **du personnel**, Monsieur le Ministre d'Etat a justifié la stagnation du compte d'affectation par les départs à la retraite et par le fait que le décret autorisant le maintien des contingents 2003/9 et 2010/1 n'était pas encore pris, au moment de la préparation du budget, pour permettre une prévision conséquente des salaires dans le projet de budget 2012.

En ce qui concerne **les moyens humains et matériels de la gendarmerie**, Monsieur le Ministre d'Etat a précisé que, compte tenu des ressources limitées de l'Etat, il n'a pas toujours été possible au Ministère d'obtenir toutes les ressources demandées. Mais, il a assuré les députés des bonnes dispositions de l'Etat à l'égard de la gendarmerie. Toutefois, il a reconnu l'importance d'une présence plus accrue de la gendarmerie sur le territoire national, le long des routes et en zones frontalières.

La gendarmerie a toutefois connu d'importantes réalisations, notamment l'acquisition de 67 véhicules par an et le recrutement de 2450 élèves gendarmes entre 2000 et 2008.

Parallèlement à ces efforts, Monsieur le Ministre d'Etat a noté une amélioration dans le dispositif de maillage sécuritaire grâce à l'implantation de nouvelles unités constituées, de deux (02) nouvelles légions de gendarmerie, cinq (05) compagnies, quatre (04) escadrons territoriaux et trois (03) unités spéciales, sans compter les brigades et les autres services de gendarmerie et de l'armée. Toutefois, pour consolider les effectifs, il a souhaité un recrutement spécial de 7.000 gendarmes.

Monsieur le Ministre d'Etat a également salué la présence des femmes dans l'armée et la gendarmerie, ce qu'il analyse, à l'évidence, comme une avancée significative consacrée par l'alternance.

Poursuivant son propos, Monsieur le Ministre d'Etat a signalé aux députés que la dotation prévue au niveau de la Direction de l'Administration, de l'Equipeement et du Budget (DAEB) est assez conséquente pour permettre, entre autres, de faire face aux problèmes dont l'urgence de la solution ne s'accommode pas toujours de la longueur des procédures de réaménagements budgétaires.

A propos des **primes réclamées par les militaires**, Monsieur le Ministre d'Etat a rappelé les règles y afférentes. En effet, chaque militaire d'un contingent, avant de partir en opérations, signe une convention qui stipule clairement tous les émoluments à percevoir.

Du reste, depuis 2003, aucun contingent n'est rentré d'opérations sans percevoir ses primes dès son arrivée à l'aéroport. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre d'Etat a exprimé toute sa perplexité de voir cette question de prime relayée à travers la presse. Tout compte fait, la mission envoyée en Côte d'Ivoire a contribué au maintien de l'ordre dans ce pays et tout le contingent est rentré au Sénégal.

Sur **l'appréciation de l'invalidité des militaires**, il a déclaré que seul le degré d'invalidité constaté par une commission de santé de l'Armée est considéré pour la prise en charge. C'est de cela strictement que dépend la prime, sans égard au lieu où l'invalidité est survenue.

Relativement à **l'accident mortel d'une de nos soldats au Mali**, Monsieur le Ministre d'Etat a exprimé ses regrets. Il a expliqué que le bizutage en termes d'exercices physiques et moraux est destiné à forger le caractère du soldat avant de condamner cet excès préjudiciables à la vie. Il a informé que le Gouvernement malien a pris des sanctions à l'encontre des responsables et qu'une enquête est en cours pour connaître les véritables mobiles de cet accident.

Il a aussi informé les députés que les véhicules de l'Armée et de la Gendarmerie ont une courte durée de vie, en raison de leur utilisation ininterrompue pour répondre aux sollicitations des citoyens en tous lieux et en tous temps.

Concernant **la dette de l'Hôpital Principal**, Monsieur le Ministre d'Etat a indiqué qu'elle a commencé à être comptabilisée à partir de 2004. Il a fait, en outre, savoir que le serment d'Hippocrate qui lie tout médecin, fait que celui-ci ne peut refuser de

soigner un malade, quelle que soit l'envergure de la dette due aux utilisateurs des services de santé.

Relativement à la dette fiscale de l'Hôpital Principal, Monsieur le Ministre d'Etat a révélé que ce n'est pas l'apanage de cet hôpital, d'autant plus que c'est même un poste d'ajustement pour un certain nombre de services publics. Au demeurant, il a expliqué que les hôpitaux ont régulièrement payé leurs dettes jusqu'à ce que les difficultés récentes aient engendré des dettes fiscales.

Intervenant pour compléter son collègue, **Monsieur le Ministre du Budget** est revenu sur le compte d'affectation spécial de l'Armée dont la dotation n'a pas évolué entre 2011 et 2012 en raison de la nature spécifique des recettes comme par exemple les locations d'avions.

S'agissant des recrutements, Monsieur le Ministre du Budget a rappelé la forte demande au niveau de l'Education et expliqué le choix porté sur la politique de remplacement d'effectif après le dernier recrutement de 15.000 agents dans la fonction publique.

Monsieur le Ministre du Budget a également donné des indications sur les réaménagements budgétaires corrélativement aux fortes tensions sur le cadrage macroéconomique et budgétaire.

Il a enfin suggéré aux différentes Commissions permanentes de l'Assemblée nationale d'élaborer une synthèse et une priorisation des problèmes rencontrés lors des visites de terrain pour documenter la recherche de solutions.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat et des précisions de Monsieur le Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère des Forces armées.

Projet de budget du Ministère de l'Economie Maritime

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mercredi 09 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Economie maritime.

La séance a été présidée par Monsieur Alé LO 2^e vice présidence de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Khouraïchi THIAM, Ministre de l'Economie maritime, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre chargé des Relations avec les institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Rapporteur général a souligné que le projet de budget du Ministère de l'Economie maritime, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **15.520.957.240 F CFA** contre **15.339.515.130 F CFA** en 2011, soit une hausse de **181.442.110 F CFA** en valeur absolue et **1,18%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.441.340.080 FCFA** contre **1.316.503.880 FCFA** pour la gestion 2011, soit une augmentation de **124.836.200 FCFA** en valeur absolue et **9,48%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **470.970.060 FCFA** contre **494.406.250 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **23.436.190 FCFA** en valeur absolue et **4,74%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **153.447.100 FCFA** contre **161.605.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **8.157.900 FCFA** en valeur absolue et **5,05%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **10.132.000.000 FCFA** contre **12.388.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse en valeur absolue de **2.256.000.000 FCFA** et **18,21%** en valeur relative.

TITRE 6 : DEPENSES DE TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.423.200.000 FCFA** contre **79.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse en valeur absolue de **2.344.200.000 FCFA** et **2967,34%** en valeur relative.

TITRE 7 : COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **900.000.000 FCFA** comme pour la gestion en cours.

A la suite de la présentation du rapport et des observations du Ministre, les députés ont interpellé le Ministre sur des questions qui les préoccupent. Il s'agit notamment :

- de la disposition des complexes frigorifiques ;
- de la surveillance des côtes fluviales, des licences et des accords de pêches ;
- du repos biologique et de la raréfaction des ressources ;
- du dragage des zones fluviales ;
- des bateaux taxis.

La disposition des complexes frigorifiques

Sur cette question précise, les députés ont salué l'engagement du Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie maritime et les efforts entrepris pour une large dissémination des complexes frigorifiques. Ils ont, à cet effet, demandé au Ministre de poursuivre les actions en vue de doter davantage les acteurs des zones des îles du Saloum, de la vallée du fleuve et de la basse Casamance.

La surveillance des côtes fluviales

Dans ce cadre, les députés ont demandé le renforcement de la surveillance de nos côtes afin d'éviter la pêche illégale des bateaux étrangers sous nos eaux. Ils se sont,

ensuite, préoccupés des dispositions et de la réglementation prises pour garantir une meilleure sécurité aux acteurs de la pêche : octroi de licence, accords de pêche et respect des normes pour les instruments de pêche, comme les filets de pêche, avant de solliciter un appui subséquent pour les acteurs.

Le repos biologique et la raréfaction des ressources halieutiques

Cette question a suscité beaucoup d'intérêt auprès des Parlementaires. Ils ont, à cet effet, demandé une large concertation avec les acteurs pour les convaincre de l'impact du repos biologique dans la régénérescence de la ressource halieutique. Cette absence de repos biologique entraîne, selon les députés, une raréfaction des ressources halieutiques.

Le dragage des zones fluviales

Relativement à la question du dragage des zones fluviales, les députés ont demandé que des dispositions soient prises pour faciliter la navigation fluviale dans les différents cours d'eau situés dans le Sine - Saloum, à Saint Louis et dans l'estuaire du fleuve Casamance.

Les bateaux taxis

Sur la question des bateaux taxis, les députés se sont interrogés sur l'état actuel du projet et la nécessité de rendre effective leur circulation.

D'autres questions relatives :

- à la compétitivité du Port autonome de Dakar (PAD) par rapport à celui d'Abidjan,
- à la nécessité de mettre en place un programme de grande offensive pour la pêche à l'image de la GOANA,
- à l'évolution du projet de reprise de la Société nationale des conserveries du Sénégal (SNCDS) par les Coréens, à la situation et aux perspectives d'avenir pour la société Africamer, ont été abordées par les Parlementaires.

Les réponses du Ministre

Intervenant à la suite des députés, le Ministre de l'Economie maritime a salué l'engagement et la détermination de ces derniers par rapport aux questions relevant du secteur de la pêche avant de répondre aux différentes interpellations.

Sur la disposition des complexes et de camions frigorifiques

Le Ministre de l'Economie maritime a expliqué que, compte tenu du stock limité de camions frigorifiques, toutes les demandes ne pouvaient pas être satisfaites. Eu égard aux résultats satisfaisants et à l'engouement suscité autour de ces complexes et camions frigorifiques, le Ministre estime que des efforts doivent davantage être faits pour doter toutes les localités de complexes et de camions frigorifiques. A cet effet, il a informé les Parlementaires du partenariat entre d'une part, les Coréens et les Indiens et d'autre part, l'Etat du Sénégal qui permettra une large dissémination de ces chambres froides. Certaines localités comme Dionewar, Missira, Oussouye, entre autres, sont inscrites dans la seconde phase du programme indien, pour un montant estimé à 9 milliards 300 millions F CFA.

Le Ministre a, par ailleurs, demandé aux Maires d'accompagner la politique de vulgarisation des complexes frigorifiques en acceptant de contribuer aux frais d'adduction d'eau, d'électricité et surtout de clôture.

Sur la surveillance des côtes pluviales

Pour lutter contre la pêche illicite et surveiller les côtes sénégalaises, le Ministre a informé que quatre (4) bateaux patrouilleurs seront très prochainement remis à l'Etat du Sénégal. Toutefois, le Ministre a dit que des sanctions seront davantage prises pour dissuader les contrevenants.

Au sujet des accords d'autorisation de pêche, le Ministre a souligné que, en l'espace de deux (2) mois, ces accords ont rapporté au trésor public environ 860 millions FCFA.

Sur le repos biologique et la raréfaction des ressources halieutiques

En vue d'éviter la raréfaction des ressources halieutiques, le Ministre a expliqué que l'Etat du Sénégal avait demandé un repos biologique de deux (2) mois au même titre que les pays de la sous région (Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie,

Gambie...) Mais cette décision n'ayant pas rencontré l'adhésion des différents acteurs, le Gouvernement, pour des raisons sociales, et eu égard à la médiation du Groupement des armateurs industriels de la pêche au Sénégal (*GAIPE*S) et de l'ONG Green Peace, a décidé d'écourter le délai d'un (1) mois.

En outre, le Ministre, qui n'a pas manqué de souligner la perte subie par le trésor public à travers cette exonération des matériaux de pêche, a souhaité que la question soit étudiée.

Sur le dragage des zones fluviales

Pour participer au désenclavement de certaines zones fluviales notamment celles du Sud-Est, il est prévu le dragage de l'estuaire du fleuve Casamance, depuis l'embouchure jusqu'à Kolda. En sus, une convention estimée à 21 milliards de FCFA pour la construction du port de Ziguinchor a été signée entre l'Etat du Sénégal et les Pays-Bas.

D'autre part, a ajouté le Ministre, le dragage du fleuve Sénégal n'est pas de son ressort et il revient au Ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie, conformément à ses missions, de prendre les mesures nécessaires.

Sur la question des bateaux taxis

La question des bateaux taxis, abordée avec beaucoup d'intérêt par les Parlementaires, a permis au Ministre de revenir sur le manque de professionnalisme noté lors de la conception de ces bateaux acquis par le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC). Conséquence, ces bateaux ne sont pas adaptés pour naviguer sur nos eaux.

Cependant, au regard de l'intérêt et de la demande pressante, sur instruction du Président de la République et en accord avec les Maires et Présidents de chambre de commerce de Ziguinchor, de Kaolack et de Saint-Louis, quatre (4) bateaux taxis vont, après quelques modifications, être mis en circulation dans les ports de ces régions.

Sur les autres interpellations, notamment sur la question de la compétitivité du Port autonome de Dakar, le Ministre de l'Economie maritime se dit satisfait de la position

du PAD. Du reste, il est d'avis que des moyens substantiels sont déployés pour que Dakar soit un hub.

Répondant à la question relative à l'assurance des pêcheurs, Monsieur le Ministre a informé que des actions de communication sont entreprises pour inciter les acteurs à souscrire à une assurance. Toutefois, les effets attendus tardent à se matérialiser.

Pour les pêcheurs de Guet Ndar, un début de solution est en voie d'être trouvé avec la Guinée Bissau et la Guinée Conakry pour l'octroi de licences de pêche au profit de nos pêcheurs. Cependant, l'orientation de ces derniers vers l'aquaculture est également une piste à exploiter, a ajouté le Ministre.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre de l'Economie maritime, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Economie maritime.

Projet de budget du Ministère des Energies Renouvelables

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mercredi 09 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Energies renouvelables.

La séance a été présidée par Amadou Ciré SALL, 3^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Louis SECK, Ministre des Energies renouvelables et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère des Energies renouvelables est arrêté à la somme **3.433.181.700 F CFA** pour la gestion 2012, contre **648.557.100 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.784.624.600 F CFA** en valeur absolue et de **429,36%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **86.101.200F CFA** contre **92.982.100F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **6.880.900F CFA** en valeur absolue et de **7,40%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **147.080.500 F CFA** contre **155.575.000 F CFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **8.494.500F CFA** en valeur absolue et de **5,46%** en valeur relative.

TITRE 5: DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **2.950.000.000 FCFA** contre **400.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.550.000.000FCFA** en valeur absolue et de **637,5%** en valeur relative.

TITRE 6: TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **250.000. 000 F CFA**. Ce chiffre n'a pas connu de dotation en 2011.

Après la lecture et les observations sur rapport de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique, les députés ont axé leur intervention sur un certain nombre de préoccupations.

Ils ont, dans leur grande majorité, déploré les lenteurs dans la promulgation et la publication du décret d'application de la loi d'orientation sur les énergies renouvelables. Aussi, ont-ils interpellé, le Ministre sur l'état d'avancement de la loi et sa mise en œuvre. Selon eux, une véritable politique de promotion des énergies renouvelables ne se fera que dans un cadre institutionnel et réglementaire favorable. C'est pourquoi, ils ont demandé au Ministre de veiller à la promulgation par le Président de la République de la loi sur les énergies renouvelables. Compte tenu de la situation socio-économique, l'heure est arrivée de promouvoir les énergies renouvelables (ressources inépuisables) au détriment des énergies fossiles, ont t-ils ajouté.

Les députés ont, dans le même sillage, interpellé le Ministre sur l'état d'avancement du projet de Parc éolien de Saint Louis, du projet de Taiba-NDIAYE et des potentielles ressources dont dispose notre pays.

Sur un autre registre, ils ont déploré le manque de ressources humaines (cadres techniques et personnel d'appui) au sein de son Ministère eu égard aux ambitieux projets et programmes à mettre en œuvre. Pour cette raison, ils ont promis de s'en ouvrir au Ministre de la Fonction publique.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole à la suite des interventions des députés, le Ministre des Energies renouvelables s'est, d'abord, réjoui de l'intérêt accordé à son Département et du soutien manifesté à son endroit, avant de répondre aux interrogations.

Loi d'orientation sur les énergies renouvelables

Il dira que le Gouvernement accorde une place importante aux énergies renouvelables. C'est pourquoi, des décisions majeures ont été prises dans le sens de

promouvoir un cadre institutionnel et réglementaire propice au développement des énergies renouvelables comme la loi d'orientation sur les énergies renouvelables adoptée par le Parlement.

Toutefois, a précisé le Ministre, la mise en œuvre de cette loi connaît des difficultés du fait des retards notés dans sa promulgation par le Président de la République. Cette lenteur se justifie par le souci de créer des conditions de sécurité favorables à la bonne mise en œuvre de la politique de promotion des énergies renouvelables. A l'heure actuelle, des décrets d'application accompagnant la loi sur les énergies renouvelables sont soumis au Président de la République. C'est le cas des décrets sur les mesures incitatives concernant l'auto production par laquelle les gros producteurs d'énergie renouvelable pourraient revendre le surplus à la SENELEC.

Il a, ensuite, ajouté qu'un comité ad hoc est chargé de finaliser les projets en prenant en compte les observations pertinentes des départements ministériels.

Au sujet de la promotion des énergies renouvelables, le Ministre pense que, face aux sommes exorbitantes dépensées dans la production d'énergie par la plupart des pays africains, il urge de développer des stratégies de promotion et de vulgarisation des énergies renouvelables pour sortir de la tyrannie de pétrole.

Selon le Ministre, les nombreuses ressources pour la plupart non épuisables (le sol, les ordures, la biomasse, le vent, etc.) constituent autant d'opportunités d'investissement propices au développement et à la promotion des énergies renouvelables.

Sur l'état d'avancement des projets et programmes

Monsieur le Ministre a mis en exergue les projets de Sine Abdou (vers Pout), les pompes éoliennes, le projet de Taïba-Ndiaye et le projet éolien de Saint-Louis :

- pour le projet de Sine Abdou, il existe trois (3) sources d'énergie et il a été activé grâce à la coopération allemande ;
- pour le pompage éolien, le projet est financé par l'Argentine. Cependant, les premières pompes éoliennes ont souffert d'une technologie mal maîtrisée ;
- s'agissant du projet de Taïba-Ndiaye, les études des vents sont déjà réalisées et le site attribué. Le promoteur et le partenaire financier n'attendent que les décrets

d'application pour mesurer l'incidence sur les coûts de production et les prix de vente.

- pour le projet éolien, Saint Louis est retenu pour un financement de vingt (20) millions d'euros. Ce financement permettra de finaliser les études et de dédommager le premier porteur du projet. Un appel d'offres sera lancé pour sa réalisation.

Le manque des ressources humaines au sein du Ministère

Le Ministre, répondant aux questions relatives au manque de ressources humaines, a dit tout son regret et en appelle à la volonté de son collègue de la Fonction publique pour renforcer son équipe afin de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère des Energies renouvelables.

Projet de budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 10 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Mamadou DIAGNE FADA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention renouvelables et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, le Président a adressé des mots de bienvenue à Monsieur le Ministre avant de donner la parole au rapporteur qui a rendu compte du travail de la commission, en déclinant les principaux axes du projet de budget qui s'élève à **110.505.288.086 F CFA** contre **105.935.802.020 F CFA** en 2011, soit une augmentation en valeur absolue de **4.569.486.066 CFA** et **4,31%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, il se présente comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont arrêtées pour 2012 à **36.532.629.086 FCFA** contre **35.539.122.020 F CFA** en 2011, soit une hausse en valeur absolue de **993.507.066 F CFA** et **2,80%** en valeur relative.

Titre 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement hors personnels et hors transferts sont arrêtés à **10.125.322.000 FCFA** contre **9.943.543.000 FCFA** en 2011, soit une augmentation de **181.779.000 FCFA** en valeur absolue et de **1,83%** en valeur relative.

Titre 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloué s'élève à **24.902.337.000 FCFA** contre **24.538.137.000 FCFA** en 2011, soit une augmentation **de 364.200.000 FCFA** en valeur absolue et de **1,48%** en valeur relative.

Titre 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Les crédits affectés à ces dépenses s'élèvent à **36.086.000.000 FCFA** contre **34.180.000.000 FCFA** en 2011, soit une hausse **de 1.906.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **5,58%** en valeur relative.

Titre 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués s'élève à **2.859.000.000 FCFA** contre **1.735.000.000 F CFA** en 2011, soit une augmentation de **1.124.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **64,78%** en valeur relative.

le projet de budget du Ministère pour la gestion 2012, comme celui de l'année précédente, s'inscrit dans une logique de renforcement et de consolidation des acquis tout en prenant en compte les financements nécessaires à la modernisation des conditions de formation, de vie et de travail des agents du secteur.

Le projet de budget trouve sa pertinence dans ses articulations avec les quatre objectifs stratégiques du secteur décliné dans le Plan national de développement sanitaire 2009-2018 qui s'inspire du Document de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Des enseignements ont été également tirés du rapport de performance du Cadre de dépenses sectoriel (CDSMT) 2010-2012, qui constitue un outil important de renforcement de la « culture de rendre compte » de l'utilisation des ressources budgétaires provenant de l'Etat, de ses partenaires et des populations, conformément aux principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR), dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales garantissant le suivi des progrès vers l'atteinte des OMD.

Les axes prioritaires de la politique de santé sont déclinés dans les objectifs suivants :

- la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile ;
- l'accroissement des performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ;
- le renforcement durable du système de santé ;
- l'amélioration de la gouvernance sanitaire.

Ainsi, l'action du Gouvernement vise une meilleure prise en charge des problèmes de santé des populations sénégalaises, de toutes les régions et, particulièrement l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services de santé et le renforcement de leur protection sociale.

L'analyse des performances du secteur a permis de passer en revue les programmes de santé prioritaires en faisant ressortir les succès et les domaines dans lesquels des efforts restent à fournir.

Des améliorations très significatives sont notées dans les domaines ci-après :

- la vaccination ;
- la santé de la reproduction ;
- le programme de prévention et de prise en charge de la maladie ;
- le programme de lutte contre le VIH/Sida ;
- le renforcement du système de santé ;
- la gouvernance du secteur.

Si des progrès sont notés dans la prise en charge des maladies infectieuses et transmissibles, faisant espérer l'atteinte de l'OMD 4 d'ici 2015, un nouveau déficit apparaît avec les maladies non transmissibles : cancer, diabète, insuffisance rénale, maladies cardio-vasculaires dont certaines bénéficient d'une subvention, à l'instar de la dialyse dont le coût de la séance est passé de **50.000 FCFA** à **10.000 FCFA**.

Pour ce qui est du renforcement du système de santé, il convient de mettre en évidence la densification du maillage du territoire national avec l'ouverture imminente de plusieurs hôpitaux, l'achèvement et la mise en service prochaine de plus d'une vingtaine de centres de santé.

D'autres infrastructures non moins importantes telles que les pharmacies régionales et centre antipoison, ainsi que l'acquisition d'équipements pour l'amélioration du plateau technique viendront renforcer l'offre de soin.

Les autres priorités du Ministre concernent le recrutement du personnel, la réouverture des postes de santé qui étaient fermés faute de personnel, l'apaisement du climat social, la poursuite de la prise en charge des personnes âgées à travers le Plan SESAME et des maladies à soins coûteux (diabète, cancer, etc.)

Pour la Gouvernance du secteur, il est à noter, à côté de l'introduction progressive de la Gestion axée sur les résultats, des efforts dans le cadre du financement alternatif de la santé. Ces efforts portent sur l'adoption de la stratégie d'extension de la couverture du risque maladie avec la création de mutuelles de santé articulées au Fonds national de solidarité dont le processus est en cours.

Suite à la lecture du rapport, les députés sont intervenus pour s'interroger sur :

- la pérennisation de l'initiative « Bajennu Goxx » ;
- le climat social, les équipements ;
- les ressources humaines ;
- certains programmes de santé ;
- la situation particulière de certaines structures de santé ;
- la normalisation des produits alimentaires ;
- la télémédecine ;
- le service d'hygiène et la pérennisation des ressources de financement de la santé.

Les députés ont souhaité une meilleure articulation entre les activités des « Bajennu Goxx » et celles des élus et ont préconisé la motivation des « Bajennu Goxx » pour une pérennisation de l'initiative.

S'agissant du climat social, ils recommandent d'asseoir une meilleure concertation avec les syndicalistes pour une stabilité réelle du secteur et une meilleure accessibilité des soins.

Les députés ont mis en évidence **les lenteurs constatées dans la construction des hôpitaux** de Fatick et Ziguinchor, l'absence de centres de santé dans certaines localités comme Kayar, Nganda, Vélingara, Kidira, de locaux pour le district de

Guédiawaye et l'insuffisance de moyens logistiques tels que les ambulances médicalisées et les véhicules de liaison.

Ils ont aussi déploré le dysfonctionnement constaté au niveau des comités de santé et comités de gestion ainsi que le non renouvellement des organes de gestion.

En ce qui concerne les prestations de soins, les députés feront remarquer l'insuffisance de couverture sanitaire, la cherté de certains soins malgré la gratuité proclamée des césariennes et les dispositions du plan Sésame qui n'est pas en mesure de répondre aux besoins des personnes âgées en terme d'offre de soins et de médicaments..

Ils ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur la **floraison des écoles privées de formation en santé et sur la non-conformité des diplômes délivrés**. Cette situation contribue à accentuer le chômage dans le secteur sanitaire.

De même, il a été mis en évidence la situation difficile des régions frontalières avec certains pays de la sous-région en ce qui concerne la propagation du **VIH/SIDA**.

Ils se sont inquiétés d'un retrait éventuel de la Banque mondiale et du Fonds mondial des programmes de lutte contre le SIDA dont les conséquences seraient catastrophiques.

De l'avis des députés, l'absence d'un système de contrôle efficace sur les importations de certains produits alimentaires et médicaments ainsi que leur publicité dans les médias seraient à l'origine de la recrudescence de certaines maladies.

Ils se sont dits convaincus de l'intérêt qu'il y a à promouvoir la télémédecine pour faciliter l'accès aux soins de santé des régions périphériques à des spécialistes en cas de besoin.

Enfin ils ont souhaité le renforcement des moyens d'intervention du Service d'hygiène pour permettre à cette importante structure de jouer pleinement son rôle en matière de prévention et au besoin de répression des infractions constatées.

Les réponses du Ministre

En réponse aux interrogations des députés, Monsieur le Ministre a remercié les intervenants pour la pertinence de leurs questions et contributions. Il leur a ensuite apporté les réponses ci-après :

Il a marqué son souhait que toutes les femmes soient des « **Bajennu Goxx** » et a rappelé que le statut de ces dernières est fondé sur le volontariat et le bénévolat. Cependant leurs efforts seront reconnus par la délivrance de diplômes signés par le Président de la République et la remise de portables. D'autres formes de motivation sont à l'étude.

Il a indiqué les résultats remarquables obtenus en ce qui concerne les OMD 4, 5 et 6 et considère que le Sénégal sera au rendez-vous de 2015.

Par rapport à la **gratuité des césariennes**, Monsieur le Ministre a tenu à préciser, d'emblée, que c'est l'acte chirurgical qui est pris en charge par l'Etat et si cette gratuité n'existait pas les femmes concernées paieraient plus cher, ce qui rendrait l'accessibilité difficile. Cette mesure de gratuité ne concerne pas pour le moment la ville de Dakar.

Pour ce qui concerne le caractère de plus en plus apaisé du **climat social**, il considère que la stratégie du département est de contenir les mouvements sociaux.

Les lenteurs constatés dans la **réalisation de certaines infrastructures** sont dues en partie à la ponction de certains budgets qui n'ont pas été souvent mobilisés dans le cadre du Budget consolidé d'investissement décentralisé qui n'a pas été doté d'ailleurs en 2011-2012.

En ce qui concerne les hôpitaux de Fatick et Ziguinchor, les travaux ont redémarré et l'Etat compte les réceptionner en début 2012. Il faut noter cependant que seul un montant de 2,5 milliard a été inscrit sur une demande de 7 milliards. De même des instructions ont été données pour finaliser les travaux de l'hôpital de Vélingara.

En ce qui concerne les **moustiquaires imprégnées**, le Ministère ne dispose plus de stock mais il veillera à doter les localités non encore couvertes dès la reconstitution du stock.

Par rapport aux **comités de santé et comités de gestion**, le Ministre a souligné qu'il y a un nouveau projet de réforme pour les rendre plus transparents et mieux organisés.

Pour rendre accessibles financièrement tous les soins de santé, il sera procédé à la création d'une mutuelle dans chaque communauté rurale et à la mise en place d'un système de référence contre-référence permettant de disposer d'une pyramide sanitaire respectée.

Pour ce qui est des **personnes âgées**, il existe un projet de création d'un centre de rhumatologie à l'hôpital le Dantec et de construction d'un centre de gériatrie à Mbour (Ngasobil) renforçant ainsi le dispositif articulé autour du centre de gériatrie de Ouakam.

Le Ministre a porté à la connaissance des députés que la coopération avec le Japon pourrait permettre la création d'un hôpital d'application dans le domaine de l'hygiène.

Les maladies non transmissibles constituent les nouveaux défis et une réflexion est menée sur la mobilisation du financement auprès des partenaires internationaux tout en insistant sur la prévention.

Le Ministère de la Santé sera davantage engagé dans la création et l'encadrement des écoles privées de santé et un contrôle plus serré sera effectué sur les diplômes.

De même, une planification plus rigoureuse des formations et des recrutements permettra de résorber le stock de personnes formées et en chômage.

En ce qui concerne les équipements, un nouveau véhicule de liaison sera donné à Nioro avant la fin de l'année, la commune de Kayar bénéficiera d'une ambulance médicalisée et le scanner de Kaolack sera installé bientôt car le matériel est déjà arrivé à Dakar. Une procédure de réforme et maintenance est à l'étude afin de désengorger le parc qui comprend des véhicules en panne et des épaves.

Monsieur le Ministre soulignera que pour éviter la reconstitution de la dette et l'accroissement des sureffectifs dans les hôpitaux, un arrêté a été pris pour encadrer le recrutement par les directeurs d'hôpitaux.

Pour ce qui est des subventions aux établissements publics de santé, une réflexion est en cours pour définir des critères d'allocation ainsi que l'utilisation qui est faite des ressources.

Il est envisagé l'élaboration d'une convention avec le **Conseil national de régulation de l'audiovisuel** pour lutter contre la publicité mensongère sur les produits sanitaires traditionnels. A ce titre, un projet de loi sur l'encadrement de la médecine traditionnelle est en cours.

Enfin, Monsieur le Ministre informera les députés d'une réflexion engagée par le Département en vue d'un changement de statut de la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA).

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention.

Projet de budget du Ministère de la Jeunesse et des Loisirs

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 10 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Jeunesse et des Loisirs.

La séance a été présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté Messieurs Mamadou Lamine KEITA, Ministre de la Jeunesse et des Loisirs, et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et du représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Après l'ouverture de la séance, le rapporteur de la Commission de l'Economie générale est revenu sur les débats de la Commission et sur le projet de budget du département.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère de la Jeunesse et des Loisirs est arrêté à la somme de **3.443.188 900 F CFA** contre **3.933.331.770 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **490.142.870 F CFA** en valeur absolue et de **12,46%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.164.878.260 F CFA** contre **1.227.862.020 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **62.983.760 F CFA** en valeur absolue et de **5,13%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **688.235.640 F CFA** contre **726.219.750 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **37.984.110 F CFA** en valeur absolue et de **5,23%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **175.075.000 F CFA**, contre **186.250.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **11.175.000 F CFA** en valeur absolue et de **6%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **990.000.000 FCFA** contre **1.368.000 000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **378.000.000 FCFA** en valeur absolue et **27.63%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **425.000.000 F CFA** comme pour la gestion en cours.

Après les félicitations et les encouragements adressés au Ministre, les députés ont articulé leurs interventions autour des points relatifs au cadre institutionnel, aux programmes, au budget et au volet loisirs.

Le cadre institutionnel et les programmes

Les députés se sont interrogés sur la pertinence de la multiplicité des structures agissant en faveur des jeunes, avant de suggérer leur rationalisation en vue d'une plus grande efficacité des actions du Département.

Ils ont ensuite manifesté des appréhensions sur l'adéquation des programmes du Ministère avec les grandes orientations du Gouvernement, notamment la GOANA, le Plan REVA, etc.

Pour ce qui concerne le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), les députés ont souhaité connaître le niveau de recouvrement des crédits octroyés.

Ils ont aussi souhaité avoir des explications sur les transferts FNPJ figurant dans le document budgétaire, l'absence d'inscription au titre 5 pour le chapitre FNPJ, la baisse des dépenses de personnel constatée en 2012.

Par rapport à la priorité qui devait être accordée à la banlieue de Dakar dans le financement, les députés ont relevé les nombreuses frustrations, ce qui est également

le cas dans les régions du Nord où les plaintes sont liées à la politique de création d'espaces jeunes et de financement.

Dans la même lancée, les députés ont déploré la faible participation et la faible prise en charge des femmes dans le programme « **Jeunesse dans les fermes agricoles** » (JFA) mais aussi l'insuffisante décentralisation et la démocratisation de la gestion des programmes auprès des acteurs à la base.

Le budget et le volet loisirs

Se fondant sur l'expertise et la qualité d'une certaine catégorie de jeunesse dans la conception et la mise en œuvre de projets, les députés ont demandé un apport plus consistant de moyens financiers et humaines à travers des sessions de renforcement des capacités afin de freiner les dérives d'une certaine jeunesse en termes de mœurs.

Les députés ont à cet effet, estimé que le niveau des allocations budgétaires n'est pas à la hauteur des ambitions de Monsieur le président de la République et ne permet pas de prendre en charge convenablement les préoccupations des jeunes.

Ainsi, ils ont recommandé l'accroissement des moyens d'intervention du Ministère, pour répondre aux préoccupations de stabilité du pays eu égard à la place centrale de la jeunesse dans notre pays, et mieux répondre aux préoccupations de cette cible.

Pour le volet loisirs, les députés suggèrent l'implication des enfants d'émigrés dans les activités des vacances citoyennes et le développement d'une coordination avec les collectivités locales pour la mise en place de parcours sportifs.

Ils ont, unanimement, recommandé à Monsieur le Ministre d'exploiter les opportunités de synergie, de transversalité et de développer des partenariats avec le secteur privé et les Ministères sectoriels notamment le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, le Ministère chargé de l'Emploi, et le Ministère des Mines, de l'industrie et des PME, etc.

Les réponses du Ministre :

Après les interrogations des députés, Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Loisirs les a remerciés pour les propos aimables tenus à son endroit, avant de répondre aux questions.

Concernant le cadre institutionnel et les programmes du Département,

Monsieur le Ministre a salué l'existence de structures bien élaborées pour prendre en charge la problématique de l'emploi des jeunes. Il a, toutefois, reconnu le déficit de synergie qui réduit l'efficacité des actions de son Département. A cet égard, des réflexions sont en cours pour réaliser des économies d'échelle.

Sur la question de l'équité, Monsieur le Ministre a affirmé qu'il reste attentif aux propositions de créations d'espaces jeunes dans les localités, à l'implication d'enfants des immigrés dans les activités des vacances citoyennes et à la mise en place de parcours sportifs, même s'il ne dispose pas encore de moyens pour s'y engager.

Dans la même dynamique, Monsieur le Ministre a précisé que le financement FNPJ et la politique d'installation des fermes agricoles touchent toutes les régions du pays. Une part belle a été faite aux jeunes de la région de Tambacounda, particulièrement les jeunes filles.

Au plan organisationnel et institutionnel, pour éviter d'installer dans les collectivités locales des antennes dédiées au FNPJ, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires, le Ministère a pris l'option consistant à louer les services des directeurs de CDEPS et d'en faire de véritables agents de développement.

Pour la banlieue, Monsieur le Ministre a expliqué la position de sa jeunesse pour justifier le choix de cette cible dont la prise en charge en termes de création d'entreprise mérite une prise en charge exceptionnelle. Il a ajouté que les interventions dans la banlieue dakaroise n'ont réduit en rien les actions menées au niveau des collectivités locales par son Département.

L'objectif du Ministère reste la satisfaction et la réponse aux préoccupations de l'ensemble des jeunes du Sénégal.

Expliquant le programme « **Jeunesse dans les fermes agricoles** » (JFA), Monsieur le Ministre a indiqué que le processus de choix des jeunes est cohérent et en parfaite harmonie avec la politique de l'Etat. Il s'est agi de consolider, grâce au financement, l'activité des volontaires formés par ses services pour en faire de véritables entrepreneurs agricoles dans leur terroir. Il a aussi mentionné la coopération entreprise avec le Ministère de l'Agriculture qui intervient aussi bien en amont qu'en aval du processus.

Revenant sur le FNPJ, Monsieur le Ministre a rappelé que les financements FNPJ mobilisés entre 2001 et 2004 devaient se poursuivre, avant de signaler que le FNPJ a reçu tous les corps de contrôle de l'Etat ainsi que des missions d'évaluation de cabinets privés.

Concernant le remboursement des crédits, Monsieur le Ministre a exposé les actions déployées pour contraindre les débiteurs à respecter leurs engagements avant d'inviter les députés à ne pas sous-estimer le travail accompli par l'avocat du FNPJ et l'Agent judiciaire de l'Etat. A l'heure actuelle, a-t-il ajouté, un recouvrement de l'ordre de 20% a été obtenu.

Partenariat

Pour la question relative au partenariat, Monsieur le Ministre s'est associé aux propositions des honorables députés portant sur le renforcement de la collaboration avec les différents Ministères. Il a noté que la synergie existe déjà au plan institutionnel avec le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales et il convient de lui donner un contenu, d'autant plus qu'il existe des Fonds de dotation destinés aux jeunes dans le budget des communes. De ce point de vue, il soutient que la collaboration avec l'Union des Associations des Elus locaux (UAEL) sera poursuivie.

Intervenant à la suite de son collègue, le **Ministre du budget** a expliqué qu'en égard aux ambitions de Monsieur le Président de la République pour la jeunesse, les conditions dans lesquelles le budget a été élaboré ont fait l'objet d'une attention soutenue du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Primature et de la Présidence de la République.

Signalant que le budget est validé en concertation avec Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre du Budget affirme qu'aucun budget n'est à la hauteur des ambitions du Chef de l'Etat.

Par ailleurs, il a partagé l'idée de transversalité et de rationalisation des interventions développée par les députés et a expliqué la transversalité du budget destiné aux cibles jeunes qui sont des fonds logés dans des structures ne relevant pas de son Ministère, comme l'Office pour l'Emploi des jeunes de la banlieue (OFEJBAN) et l'Agence pour Sédentarisation des Marchands Ambulants (ASMA).

Pour terminer, Monsieur le Ministre du budget a dit ne pas douter qu'un arbitrage de Monsieur le Président de la République puisse aider à accroître les moyens du Ministère, en cas d'augmentation des ressources de la Nation.

Satisfaits de réponses apportées par Monsieur Ministre de la Jeunesse et des Loisirs et des compléments d'informations apportées par le Ministre du Budget, les députés ont adopté à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Jeunesse et des Loisirs.

Projet de budget du Ministère de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 10 novembre 2011, à effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-Finance

Le Gouvernement était représenté par Madame Seynabou Ly MBACKE, Ministre de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-Finance et Monsieur Ministre du Budget, Abdoulaye DIOP, entourés de leurs principaux collaborateurs et le représentant du Ministre des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-Finance, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **3.900.761.040 F CFA**, contre **4.797.905.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **897.143.960 F CFA** en valeur absolue et de **18, 70%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **244.908.100 F CFA**, contre **147.318.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **97.590.100 F CFA** en valeur absolue et de **66, 24%** en valeur relative.

TITRE 2 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **145.852.940 F CFA**, contre **154.451.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **8.598.060 F CFA** en valeur absolue et de **5,57%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Il n'a pas connu de dotation pour la gestion 2012, contrairement à la gestion en cours pour laquelle un montant de **416.136.000 F CFA** est prévu.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **3.510.000.000 F CFA**, contre **2.705.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **805.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **29,76%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Il n'a pas connu de dotation pour la gestion 2012, contrairement à la gestion en cours qui a bénéficié d'un montant de **1.375.000.000 F CFA**.

A la suite de la lecture du rapport général, les députés ont encouragé et félicité Madame le Ministre de son engagement aux côtés des populations à la base avant de l'interpeller sur des questions préoccupantes.

Mise en place et réseautage des mutuelles de crédit

Les députés, saluant les efforts réalisés par le département de la micro finance, sont longuement revenus sur la nécessité de vulgariser davantage les mutuelles. A cet effet, ils ont informé Madame le Ministre de la rencontre qu'ils envisagent d'organiser avec les Collectivités locales fortement intéressées par la mise en place de mutuelles de crédit en milieu rural dans le cadre le Programme national de Développement local (PNDL). Ils ont, par la même occasion, demandé un réseautage, une interconnexion des mutuelles pour une meilleure gestion de l'information.

Dans l'optique de rendre le crédit plus accessible au niveau des communautés rurales et des villages, les députés ont rappelé la volonté du Chef de l'Etat de créer une banque verte en 2012. Selon les Parlementaires, la mise en place d'une telle banque devrait amoindrir les coûts des crédits et des financements. Pour cela, celle-ci devra signer des conventions avec les mutuelles et leurs réseaux d'agence. Une réflexion, dans ce sens, devrait être menée par les services du Ministère d'après les députés.

En outre, le programme de 12 milliards F CFA prévu par le Gouvernement pour financer certains projets devrait être logé dans ces mutuelles et bénéficier à des sociétaires, compte tenu des taux de remboursement à hauteur de 80 à 90%.

Renforcement des capacités managériales des femmes entrepreneurs

Le renforcement des capacités étant une condition sine qua non pour la réussite des projets et programmes, les députés ont, sous ce rapport insisté sur la vulgarisation des connaissances. Ils ont, en effet, salué les efforts déjà déployés, ainsi que les actions prévues par le Ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-Finance non sans avertir que si certains projets ont échoué, c'est en raison de la faiblesse des capacités managériales des femmes bénéficiaires.

Accès aux crédits et aux financements accordés par les établissements de crédit de l'Etat.

Les députés ont déploré une certaine disparité dans la répartition des financements accordés dans le courant de l'année 2011. De leur avis, la région de Dakar qui a bénéficié de 425.000.000 F CFA soit 42,44% sur un montant total de 1.001.500.000 F CFA a été plus privilégiée au détriment des autres régions.

Et, 71% des financements octroyés à Dakar, soit 300.000.000 F CFA sont concentrés dans la banlieue. Les députés ont insisté sur la nécessité de couvrir, autant que faire se peut, l'ensemble du territoire national dans un souci d'équité et de justice. Aussi-ont-ils-demandé qu'une attention particulière soit accordée aux femmes du monde rural.

L'accès difficile des femmes aux crédits du système bancaire classique a été longuement évoqué par des députés qui ont demandé à Madame le Ministre de prendre, en collaboration avec les services financiers, des dispositions allant dans le sens d'alléger les procédures. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt pratiqués par les Institutions de micro-finance sont élevés et contribuent davantage à appauvrir les femmes ont-ils estimé.

Très préoccupés de la destination des financements accordés aux femmes dont le niveau de vie devient de plus en plus précaire, les parlementaires ont insisté sur la nécessité d'évaluer l'impact des différents programmes. Une évaluation d'impact permettrait, selon les parlementaires, de connaître la contribution de l'entrepreneuriat féminin dans le PIB et d'ajuster sa stratégie de financement par rapport aux cibles.

De façon précise, les députés ont interpellé Madame le Ministre sur certains aspects relatifs au financement des groupements de femmes ne disposant pas de registre de

commerce et sur la nécessité d'un suivi permanent, afin d'assurer le remboursement des financements accordés.

En outre, les députés ont salué le geste du Chef de l'Etat en direction immigrées notamment celles vivant aux Etats-Unis et en Italie qui, à défaut, d'un projet de centrale d'achat pour collecter des produits locaux et les revendre en Europe, ont sollicité et obtenu la création d'une mutuelle d'épargne et de crédit.

Les réponses du Ministre

A la suite des interpellations des députés, Madame le Ministre les a remerciés pour leurs félicitations, leurs engagements et leurs contributions.

Elle s'est réjouie de la qualité des interventions des députés, ce qui montre l'intérêt qu'ils accordent à son Département avant de répondre à leurs préoccupations.

Accès aux crédits et aux financements accordés par les établissements de crédit de l'Etat

Sur légal accès de toutes les femmes aux crédits et aux financements, Madame le Ministre a rassuré et expliqué les dispositions mises en place pour assurer un financement accessible à toutes les femmes.

Elle a rappelé aux députés la volonté de l'Etat par rapport à sa politique de financement et de crédit en faveur des Associations de femmes et des GIE en vue de toucher toutes les localités du Sénégal. En ce qui concerne les femmes rurales, elle a réaffirmé la position du Chef de l'Etat qui a fait du monde rural une priorité.

De plus, certains partenaires techniques et financières à l'instar du Banque Islamique de Développement (BID) font de l'appui aux femmes une conditionnalité dans l'orientation de leur financement.

Restant toujours sur ce même registre, Madame le Ministre a porté à la connaissance des députés que, pour la zone sud, un projet de production et d'exportation de fruits et légumes est conçu et soumis au financement de la BID de la CEDEAO (BIDC).

Madame le Ministre a précisé que la sécurisation des financements est justifiée par l'absence d'un financement direct et le recours aux Institutions de micro-finance qui exigent les garanties nécessaires avant tout financement

Pour ce qui concerne les Sénégalais de l'Extérieur, Madame le Ministre a souligné la difficulté rencontrée dans l'utilisation des moyens disponibles. A cet effet, a-t-il indiqué, il y a un programme de vingt millions (20.000.000) d'euros, soit plus de treize milliards (13 000 000 F CFA) destinés à aider les Sénégalaises d'Italie à rentrer au pays. Jusque là, seul un milliard (1 000 000 000) F CFA environ a été mobilisé. Un cabinet privé a été commis pour les aider à mieux formuler leurs projets. Le Ministre a, en outre, demandé aux parlementaires de jouer leur partition dans la mobilisation des ressources.

Madame le Ministre a informé qu'une évaluation des financements a été faite et a montré que le niveau de remboursement est correct. Les financements de crédits, selon le Ministre, ont contribué largement à la réduction de la pauvreté. Toutefois, une évaluation devra se faire pour apprécier leur impact dans le PIB de l'Etat. Ainsi, il a été décidé de transférer les créances à la Société Nationale de Recouvrement.

S'agissant des taux d'intérêt, les financements de l'Etat sont accordés au taux de 5% tandis que celui des IMF est de 27%. Elle précise que les subventions n'impactent pas sur le taux d'intérêt.

Parlant de la difficulté des femmes à accéder aux crédits du système bancaire classique, Madame le Ministre a fait savoir qu'il ne s'agit pas d'une exclusion mais, que le problème est lié à la cherté de l'argent et au coût du crédit sur le marché financier.

Satisfait de réponses apportées par Madame le Ministre, les députés ont adopté à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Entreprenariat féminin et de Micro-Fiance.

Projet de budget du Ministère du Travail et des Organisations professionnelles

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 10 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère du Travail et des Organisations professionnelles.

Le Gouvernement était représenté par le Ministre Sada NDIAYE, Ministre du Travail et des Organisations professionnelles et le Ministre délégué chargé du Budget, Abdoulaye DIOP, entourés de leurs collaborateurs et du représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère du Travail et des Organisations professionnelles, pour la gestion 2012, est arrêté à la sommes de **1.657.668.200 F CFA**, contre **1.513.866.010 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **143.802.190 F CFA** en valeur absolue et de **9,5%** en valeur relative.

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **923.821.680 F CFA**, contre **820.424.760 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **103.396.920 F CFA** en valeur absolue et de **12,60%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **168.926.520 F CFA** contre **174.441.250 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **5.514.730 F CFA** en valeur absolue et de **3,16%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **204.920.000 F CFA**, contre **218.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **13.080.000 F CFA** en valeur absolue et de **6%** en valeur relative

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant es crédits alloués, pour la gestion 2012, est à la somme de **117.000.000 F CFA** contre **301.000.000 F CFA**, pour la gestion en cours, soit une baisse de **184.000.000 F Cfa** en valeur absolue et de **61, 13%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **243.000.000 F Cfa**.

A la suite de la lecture du rapport général, après les félicitations et les encouragements de Monsieur le Ministre, les députés ont intervenu sur des questions qui les préoccupent.

La protection sociale

Préoccupés par les problèmes de prise en charge sociale (sécurité sociale, retraite, etc.) rencontrés par les émigrés sénégalais résidant dans l'hexagone, les députés ont recommandé instantanément à Monsieur le Ministre de prendre les dispositions utiles pour réviser les conventions signées avec la France.

En plus, ils l'ont invité à reprendre, avec cet Etat, les négociations relatives à la prise en charge des familles des émigrés restées au Sénégal.

Dans cette veine, il a été recommandé une renégociation des conventions liant l'Etat du Sénégal à l'Espagne et à l'Italie.

En outre, les députés ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur le cas des émigrés des Etats-Unis.

Par ailleurs, les députés ont suggéré l'élargissement du champ d'intervention du département à la protection des acteurs du secteur informel notamment les agriculteurs.

S'agissant du cas particulier des parlementaires, ils ont signalé le faible niveau de leurs cotisations, sans considération de l'évolution de leurs revenus.

L'administration du travail

Après avoir salué le consensus retrouvé avec les Inspecteurs et les Contrôleurs du Travail, les députés ont déploré la faiblesse des effectifs, surtout au niveau régional. Sans doute, ce déficit de personnel expliquerait-il la violation des dispositions du code du travail, particulièrement dans le secteur de la presse.

Sur un autre plan, il a été considéré que les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats à durée indéterminée (CDI) posent toujours des problèmes, en dépit de l'existence d'une bonne réglementation et des conventions collectives bien négociées. Sous ce rapport, les députés ont suggéré une large concertation avec tous les acteurs sur la problématique de la flexibilité du travail.

Au vu de la connaissance de la dette sociale des établissements publics de santé (de l'ordre de 4 milliards), Monsieur le Ministre a été interpellé sur les efforts de recouvrements entrepris par son département pour sécuriser les droits des travailleurs de ce secteur.

Les réponses de Ministre

Monsieur le Ministre du Travail et des Organisations professionnelles a, d'abord, remercié et félicité les députés pour les encouragements qui constituent l'expression parfaite de l'intérêt qu'ils accordent au rayonnement du département.

Réagissant à la prise en charge sociale des émigrés, Monsieur le Ministre a fait remarquer que des progrès notables ont été enregistrés dans ce domaine.

Ainsi, il a rappelé que le Sénégal a déjà signé d'importantes conventions notamment avec la France, le Mali, la Mauritanie et le Gabon. Il entend, dans le respect de la dignité de nos concitoyens, en faire autant avec l'Espagne et l'Italie, a-t-il ajouté.

En ce qui concerne la France, Monsieur le Ministre a loué l'accompagnement du Bureau Internationale du Travail (BIT) dans la révision des accords sur la protection sociale.

Il a ajouté que ces accords devront intégrer toutes les préoccupations des migrants y compris la situation de leurs familles restées au pays.

Pour les accords avec l'Italie, le Ministre a situé le blocage au niveau de la classe de rapatriement des émigrés irréguliers. Mais, il a donné des assurances pour la prise en compte de cette question par l'Assemblée générale de l'Association nationale outre frontière(ANOF).

En tout état de cause, le rapatriement des Sénégalais ne saurait être envisagé, eu égard au bon comportement de nos concitoyens dans leur pays d'accueil respectif et à leur apport dans l'économie sénégalaise, a-t-il précisé.

A propos des émigrés des Etats-Unis d'Amérique, le Ministre a fait part de la disponibilité de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) à accéder à leur demande de souscription en rapport avec leurs points focaux.

Relativement à la couverture sociale des acteurs du secteur informel, il a indiqué que des études sont réalisées dans le sens d'explorer des pistes favorables à la prise en charge des agriculteurs, des ouvriers et des journalistes.

Quant à la question de la revalorisation des cotisations à la retraite des députés, le Ministre a fait savoir que celle-ci doit être examinée par le Parlement et le ministère de l'Economie et des Finances.

D'autre part, le Ministre a signalé l'existence d'une procédure de recouvrement de la dette sociale des Etablissements publics de santé. Toutefois, la situation débitrice de ces Etablissements ne peut empêcher le travailleur concerné de bénéficier de l'intégralité de la prestation.

Dans la même veine, il a rappelé que les dispositions du code du travail restent toujours favorables aux travailleurs.

En réponse aux questions relatives aux Inspecteurs et aux Contrôleurs du Travail, Monsieur le Ministre, conscient des dysfonctionnements de l'Administration, a envisagé l'ouverture prochaine de chantiers susceptibles de leur assurer des conditions de travail plus reluisantes.

Dans cette optique, il a pensé que l'organisation prochaine des concours d'entrée à l'ENA permettra l'accroissement des effectifs, non sans insister sur la nécessité d'adapter le profil aux exigences inhérentes à l'évolution du contexte socio-économique.

Tout en approuvant la nécessité d'augmenter les effectifs, Monsieur le Ministre a, toutefois, insisté sur les difficultés causées par le manque de logistique pour assurer convenablement le fonctionnement des inspections régionales.

Il a, ensuite, évoqué avec les députés les efforts appréciables d'équipements déployés avec l'appui de l'Association internationale de Développement (IDA). Ce qui n'empêche pas les Inspecteurs et les Contrôleurs, dans le cadre de leurs missions régulières, de dérouler leurs programmes de contrôle des entreprises

Conscient du rôle majeur du Comité national de Dialogue social (CNDS) dans le règlement des conflits sociaux, Monsieur le Ministre a confirmé la nécessité de multiplier des organes de ce genre.

Enfin, il a annoncé que le processus de réunification de l'IPRES et de la Caisse de Sécurité sociale est envisagé.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont, à l'unanimité, adopté le projet de budget 2012 du Ministère du Travail et des Organisations Professionnelles.

Projet de budget du ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le vendredi 11 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget 2012 du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Aliou SOW, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance le rapporteur générale a présenté le projet de budget du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales qui, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **55.996.181.960 F CFA** contre **49.702.018.670 F CFA** en 2011, soit une hausse de **6.294.163.290 F CFA** en valeur absolue et **12,66%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **1.396.277.900 F CFA** contre **1.333.726.920 F CFA** pour la gestion 2011, soit une hausse de **62.550.980 F CFA** en valeur absolue et **4,69%** en valeur relative.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **375.088.800 F CFA** contre **331.092.750 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **43.996.050 F CFA** en valeur absolue et **13,29%** en valeur relative.

Titre 4 : Dépenses de transfert

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **18.386.815.260 F CFA** contre **19.084.099.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **697.283.740 F CFA**, en valeur absolue et **3,65%** en valeur relative.

Cette baisse est due aux départs à la retraite et aux décès de personnels de la Police municipale, corps en extinction.

Les Fonds de dotation de la décentralisation passent de **16.866.599.000 F CFA** en 2011 à **16.822.910.000 FCFA** en 2012, soit une diminution de **43.689.000 F CFA**. En outre, une subvention de **470.000.000 F CFA** vient renforcer celle de 2011 fixée à **500.000.000 F CFA** pour soutenir l'organisation du prochain sommet « Africités » qui se tiendra à Dakar, en décembre 2012.

Titre 5 : Dépenses en capital

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **22.238.000.000 FCFA** contre **15.393.100.000 FCFA** pour la gestion en cours soit, soit une hausse de **6.844.900.000 F CFA** en valeur absolue et **44,47%** en valeur relative, représentant principalement l'arrivée du programme ART/GOLD, d'une part, et le renforcement du PRECOL, d'autre part.

Titre 6 : Transfert en capital

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **13.600.000.000 FCFA** contre **13.560.000 FCFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **40.000.000 FCFA** en valeur absolue et **0,29%** en valeur relative. Aussi, un montant de **240.000.000 FCFA** est prévu pour la poursuite de la construction/ réhabilitation des centres d'appui au développement local (CADL). Quant au fonds d'équipement des collectivités locales (FACL), il reste fixé à **12.500.000.000 FCFA**.

A la suite de la lecture du rapport de la Commission de l'Economie générale et des Finances, les députés ont tenu à encourager Monsieur le Ministre pour ses efforts et à le féliciter pour la confiance renouvelée du Président de la République à son endroit. Ils ont bien apprécié le rattachement de la Coopération décentralisée à ce Ministère et ont souhaité qu'il en soit de même pour l'aménagement du territoire.

Ils l'ont ensuite interpellé sur des questions qui les préoccupent. Il s'agit notamment de :

La gestion du foncier

Les députés ont, pour la plupart, manifesté leur inquiétude de la gestion foncière et ont recommandé un audit du foncier. Ils ont notamment évoqué les cas de Fanaye et Kayar. Pour Kayar, ils ont souligné qu'un projet d'extension de la zone habitée approuvé par le Conseil rural et visant l'amélioration des conditions de vie des populations soit pas mis en œuvre pour des intérêts politiques.

Pour Fanaye, ils ont déploré le manque de concertation avec les populations pour l'attribution des terres à un promoteur étranger. Ce qui a contribué selon eux au rejet du projet par celles-ci malgré l'importance et l'impact qu'il pouvait avoir sur elles.

Le statut des collectivités et des élus locaux :

Pour les députés, il est important de clarifier le statut réel des collectivités locales et de revoir le cumul entre les fonctions de Ministre et de Maire. Il faudrait convoquer une large concertation pour que les présidents des Collectivités local afin de mieux cerner leurs missions. Ils estiment que par un meilleur encadrement et une formation, on peut les aider à éviter de tomber dans l'illégalité qui les mène souvent à la prison ou à une condamnation.

En revalorisant le statut de l'Elu local, il sera mieux perçu par les populations comme une autorité de premier plan au niveau local.

Les députés sont aussi revenus sur la nécessité de revoir le Code des Collectivités locales et de publier le reste des décrets d'application de la loi relative à la Fonction publique locale. Ils ont aussi invité à une réflexion pour clarifier et réorganiser la nature des rapports entre l'Etat et les Collectivités locales.

La poursuite des équipements

Après avoir salué les efforts faits dans ce domaine, les députés ont invité l'Etat à poursuivre cette dynamique, notamment dans les Collectivités locales nouvellement créées.

La fiscalité locale

Les députés sont revenus sur :

- la pertinence de mener des enquêtes socioéconomiques pour permettre à chaque collectivité de disposer d'une cartographie de ses potentialités,
- les problèmes engendrés par le partage de la contribution globale unique entre les communes et les mairies de ville ; l'injuste répartition avec l'Etat qui en perçoit 40% alors que ce sont les collectivités locales qui font tout le travail de collecte ; y a-t-il une clé de répartition ?
- l'opérationnalisation des contrats-plans entre l'Etat et la région ainsi que l'élaboration de la réforme de la fiscalité locale ;
- communiquer à temps aux collectivités locales montants qui leur sont alloués dans le Fonds de dotation pour leur éviter les problèmes auxquels ils sont confrontés au moment de l'élaboration de leur budget ;

Les découpages administratifs :

Après avoir demandé au Ministre les motivations des découpages, certains députés ont dénoncé leur caractère injuste, car les Elus locaux ont bénéficiés de la confiance de leurs mandants. Ces découpages dévoient les résultats des élections locales et dépossèdent les élus, comme le cas de Linguère. Ils se sont aussi insurgés contre la durée trop longue des délégations spéciales qui viole les dispositions de la loi.

L'érection de communes d'arrondissements à Bargny a été sollicité par les députés.

Le Financement

Les députés ont proposé :

- de faire bénéficier aux présidents de communautés rurales des mêmes traitements que les maires, réduire l'écart trop grand des émoluments entre le Maire et son 1^{er} adjoint;
- de réfléchir sur de nouvelles sources de financement des C.L, notamment la création d'une banque de développement.

Le lien entre le développement et la décentralisation :

Pour certains députés, l'enjeu c'est le développement local et cela doit se refléter dans la dénomination du Ministère. Etudier la possibilité de créer des zones agricoles dans chaque communauté rurale et définir leur mode de gestion.

Les députés ont aussi interpellé Monsieur le Ministre sur les questions suivantes :

- la nécessité de redresser, revoir ou tracer clairement les limites territoriales de certaines collectivités, notamment la commune de Kolda, certaines communautés rurales de Ziguinchor et les îles du Kassa ;
- la pertinence de l'érection de Keur Massar en département ;
- un nouveau siège plus spacieux et adapté pour le Conseil régional de Diourbel,
- l'érection de Khombole en chef lieu de département ;
- la nécessité d'améliorer la communication pour avoir l'adhésion des populations et éviter ainsi les conflits ;
- la nécessité de faire de l'état civil une priorité pour surmonter les difficultés ;
- le devoir de respecter les textes régissant l'expropriation ;
- le recrutement dans la fonction publique des secrétaires des mairies qui font l'essentiel du travail dans les communautés rurales dont les chefs sont en grande majorité analphabètes.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Monsieur le Ministre a remercié les députés de leurs encouragements et félicitations. Il s'est réjoui de la qualité des interventions qui ne font qu'améliorer la gestion de son Département.

Pour la gestion du foncier

Il soulignera qu'il plaide le dossier de Kayar et Colobane au sein du Gouvernement, car il sait que les Maires de ces collectivités mènent des combats patriotiques. Leurs projets sont utiles et ne visent que l'intérêt général, notamment la modernisation et l'amélioration du cadre de vie. Monsieur le Ministre a aussi précisé que le Président de la République n'a pas cherché à s'immiscer dans le problème de Kayar, mais il a demandé qu'on fasse une étude pour voir si le lotissement n'affectera pas la zone agricole. Il faut comprendre cette décision comme une volonté de préserver la paix

sociale au sein de cette localité. Monsieur le Ministre a promis au Maire de Kayar de lui trouver une audience, avec ses collègues du conseil, auprès du Président de la République et de renforcer ses moyens.

Il a profité de cette tribune pour fustiger l'attitude de certains frères libéraux et alliés du Président de la République qui trompent ce dernier en lui donnant l'impression de travailler pour le parti alors que toutes leurs actions ne visent qu'à combattre des adversaires qui sont dans le même parti. Il les a invités à arrêter de s'immiscer dans des dossiers qui ne les concernent pas.

Pour le cas de Fanaye, dès qu'il y a mort d'homme, quel que soit le fondement de la décision, c'est qu'il y a défaillance. La terre est une question sensible en Afrique et elle est la source de beaucoup de problèmes à cause des enjeux économiques, politiques et culturels. C'est pourquoi, dès sa nomination à la tête de ce Département, il a fait une correspondance informant toutes les collectivités locales de ne jamais attribuer la moindre parcelle de terre sans s'en référer d'abord au ministère.

Le pouvoir du Ministre des Collectivités locales se limite à faire respecter la légalité des actes pris par les conseils locaux, mais il n'est pas juge de l'opportunité des délibérations de ces conseils.

A propos de la **formation des Elus**, Monsieur le Ministre dira que c'est un domaine qu'il a érigé en priorité pour leur éviter de pécher par ignorance. L'adage dit que *nul n'est censé ignorer la loi* mais l'Etat a l'obligation de vulgariser la loi dans les coins les plus reculés du pays.

Le soutien de l'Etat aux collectivités locales

Pour le Ministre les deux entités (Etat et Collectivités locales) ne sont pas en compétition, car l'Elu local est aussi au service de l'Etat qui a les prérogatives d'arbitrer les conflits entre ces collectivités et les particuliers.

Pour la revalorisation du traitement des présidents de communautés rurales, Monsieur le Ministre a jugé que c'est une revendication juste et il en rendra compte au président de la République.

Le découpage territorial

En Casamance, la question **le découpage territorial** est une question très sensible, en particulier dans les îles du Kassa. Il faut que les Elus sensibilisent d'abord les populations pour obtenir leur adhésion à ce projet. C'est un préalable dont on ne peut faire l'économie.

Pour Linguère, les Maires victimes des délégations spéciales ne se plaignent pas.

Pour Sangalkam, il y a eu beaucoup de bruits simplement parce que les enjeux sont énormes. La sauvegarde d'intérêts personnels a prédominé sur celle des populations. L'Etat continue de mener des études pour voir l'opportunité d'autres découpages.

Des études techniques seront menées en relation avec les services du ministère de l'aménagement du territoire pour voir la faisabilité de l'érection de communes d'arrondissement à Bargny.

Le Ministre a précisé que la politique de découpage engagée par l'Etat est fondée par des raisons économiques et sociales et non politiques.

L'érection de nouveaux départements (Sokone, khombole, Keur Massar) dépend du Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Collectivités locales lui apporte son appui.

Construction et équipement des maisons communautaires et hôtels de ville et de région

Le Ministre a informé que plus de 320 nouvelles constructions et autant de véhicules neufs 4x4 et de chauffeurs mis à la disposition des Collectivités locales par l'Etat. C'est aux Collectivités locales de faire des efforts pour préserver les financements du Programme d'appui aux Collectivités (PAC) et du Programme de renforcement des collectivités locales (PRECOL), car à défaut de verser la contrepartie, la Banque Mondiale arrête le financement.

Pour la réforme du Code des collectivités locales, Monsieur le Ministre est en phase avec les députés qui la souhaitent, car certaines dispositions sont dépassées.

Le fonds de dotation

Les régions reçoivent une dotation globale alors que dans les communes la dotation est répartie par secteur. Le suivi de leur utilisation pourrait être perçu comme un

recul, car ce serait une immixtion de l'Etat dans leur gestion. Le Ministère peut cependant être sollicité pour venir en appui à l'équipement.

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

Son évolution institutionnelle est à l'étude pour l'ouvrir aux employeurs, aux banques, etc. afin de permettre aux Collectivités locales de solliciter et obtenir des financements pour des projets rentables.

Un fonds unique de financement des Collectivités locales est à l'étude.

L'Etat civil joue un rôle très important dans la planification du développement, d'où la nécessité de sa modernisation que l'Union européenne a commencé à financer. Il faut aller dans le sens de la transformation des centres secondaires en centres principaux.

Pour l'expropriation des terrains pour cause d'utilité publique, l'Etat doit toujours indemniser les propriétaires, en vertu d'un principe de droit consacré par la Constitution.

Prenant la parole, à la suite de son collègue, Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget est revenu sur le financement des Collectivités locales pour dire que les régions n'ont pas de fiscalité propre leur permettant de disposer de ressources propres. C'est l'Etat qui leur alloue des ressources. La création d'une nouvelle fiscalité alourdirait les contributions des payeurs qui sont principalement les commerçants. C'est plutôt une réflexion globale qui doit être menée sur cette question.

Satisfaits des réponses du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales et les compléments d'informations du Ministre du Budget, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de budget 2012 du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales.

Projet de budget du Ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le vendredi 11 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire.

La séance était présidée par Monsieur Aliou DIA, 7^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Madame Nafi DIOUF, Ministre des transports terrestres, des transports ferroviaires et de l'aménagement du territoire, Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et du représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **9.568.438.860 F CFA** contre **6.320.450.460 F CFA** en 2011, soit une hausse de **3.247.988.400 F CFA** en valeur absolue et **51,39%** en valeur relative. Cette hausse est due essentiellement à la prise en charge par l'Etat des dettes dues à TRANSRAIL, d'un montant d'environ **3 milliards F CFA**.

Le budget d'investissements réparti entre les dépenses en capital (Titre 5) et les dépenses de transfert en capital (Titre 6) représentent **8. 632 000 000 F CFA**, soit **90,21%** du budget total du ministère ; ce qui montre l'option du gouvernement de poursuivre et de consolider les programmes et projets du Département.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **602.927.820 F CFA** contre **734.860.460 F CFA** pour la gestion 2011, soit une baisse **17,95%** en valeur relative. Cette baisse s'explique d'une part, par l'effectivité de l'intégration de l'ancienne DAT au sein de l'ANAT et d'autre part, par le nettoyage

du système informatisé de gestion du personnel au Ministère de l'économie et des finances.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **193.451.040 F CFA** contre **205.590.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **12.138.960 F CFA** en valeur absolue et **5,90%** en valeur relative.

Titre 4 : Dépenses de transfert

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **140.060.000 F CFA** contre **100.000.000 F CFA** pour la gestion 2011, soit une augmentation de **40.060.000 F CFA**, en valeur absolue et **40,06%** en valeur relative.

Titre 5 : Dépenses en capital

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **1.780.000.000 FCFA** contre **1.130.000.000 FCFA** pour la gestion en cours soit, soit une hausse de **650.000.000 F CFA** en valeur absolue et **57,52%** en valeur relative. Cette dotation est essentiellement constituée de financements extérieurs de **1.620.000 F CFA**, soit environ **91%** des dépenses en capital en terme d'emprunts pour le projet d'aménagement des voies réservées aux transports collectifs, le projet d'appui au transport et à la mobilité urbaine et le projet de réhabilitation de la gare routière des pompiers.

Quant au financement intérieur, il représente **160.000.000 F CFA**, soit **9%** de l'investissement exécuté par l'Etat. Cette dotation sur ressources interne connaît une baisse de **70.000.000 F CFA**, passant de **230.000.000 F CFA** en 2011 à **160.000.000 F CFA** en 2012, soit **30,43%** en valeur relative.

Titre 6 : Transferts en capital

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **6.852.000.000 F CFA** contre **4.150.000.000 F CFA** en 2011, soit une

augmentation de **2.702.000.000 F CFA** en valeur absolue et **65,11 %** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport de la Commission de l'Economie générale et des Finances, les députés ont tenus à encourager Madame le Ministre pour ses efforts, avant de l'interpeller sur les questions suivantes :

La sécurité routière

Après avoir souligné la croissance alarmante du nombre d'accidents de la route le plus souvent mortels, les députés ont pointé du doigt la vétusté du parc automobile, la mauvaise qualité de certaines routes, l'inefficacité du système de contrôle, l'indiscipline et l'intolérance des chauffeurs et piétons comme leurs principales causes. Ils ont préconisé une meilleure sensibilisation des différents acteurs, notamment par la tenue d'un débat national, le renforcement et la modernisation des moyens de contrôle, le durcissement des conditions de délivrance du permis de conduire et l'alourdissement du dispositif de répression.

Pour certains, la modernisation du parc automobile et la construction de nouvelles routes doivent être accompagnées par l'éducation des différents acteurs, tout comme les usagers doivent rompre d'avec leur passivité.

La prise en charge des motocyclettes dans l'aménagement de nos axes routiers doit conduire à la création de couloirs de circulation qui leur sont dédiés.

L'assouplissement de l'interdiction d'importation des véhicules de + 5 ans au profit des émigrés souhaitant rentrer avec leur véhicule a été demandé, ainsi que le relèvement de cette limite d'âge à 15 ans pour les gros porteurs. Les députés se sont dits étonnés que l'interdiction ne porte pas aussi sur les pièces détachées.

Pour d'autres, ces accidents sont une question de santé publique car étant la 9^e cause de mortalité ; si rien n'est fait, ils seront la 3^e d'ici 2020, d'où l'urgence de prendre des mesures.

Les députés ont aussi :

- demandé l'interdiction de circulation des véhicules non immatriculés ;

- recommandé que des bas côtés soient prévus le long de toutes nos routes nationales pour éviter certains accidents ;
- demandé l'adaptation des nouveaux bus aux personnes handicapées comme le prévoit la loi d'orientation sociale pour la promotion et la protection des personnes handicapées ;
- salué la création du nouveau centre de contrôle technique des véhicules ;
- demandé que la détention du permis B soit rendue obligatoire pour les charretiers.

L'aménagement du territoire

Après avoir déploré le fait qu'il soit considéré comme le parent pauvre du secteur, les députés ont insisté sur la nécessité d'avoir une politique cohérente d'occupation du territoire pour lutter contre l'occupation anarchique des espaces souvent en violation flagrante des lois et règlements.

Ils ont aussi demandé :

- l'édification de grands pôles transfrontaliers à Tamba et St Louis ;
- la suite réservée au projet d'aménagement de la petite-Côte,
- la clarification ou une révision des limites de la commune d'arrondissement de Golf Sud.

Le transport terrestre

Les députés ont apprécié le programme de renouvellement du parc automobile à Dakar et ont souhaité son élargissement aux régions de l'intérieur du pays et aux gros porteurs.

Déplorant les difficultés de déplacement à l'intérieur du pays, certains députés ont souhaité que le système des bus de Dakar Dem Dikk (DDD) y soit dupliqué, particulièrement dans les régions du Fouta.

La planification des horaires de départ et d'arrivée ainsi que l'organisation des espaces de stationnement et des temps d'arrêt ont été demandées.

Concernant les tracasseries dont les transporteurs sénégalais sont victimes lors de la traversée des frontières de nos voisins, il a été demandé au Ministre de retravailler sur la question pour trouver des solutions définitives. Pour le problème spécifique de la transgambienne, les députés ont recommandé la création d'un corridor national pour permettre aux gros porteurs de contourner la Gambie.

Pour le corridor Dakar- Bamako, les députés ont interpellé Madame le Ministre sur les aires de repos qui étaient recommandés ainsi que les postes juxtaposés de contrôle qui sont encore inexistantes.

Les chauffeurs de Kidira qui menacent d'aller en grève générale le 1^{er} décembre 2011 et de bloquer la circulation au niveau de la frontière réclament-et à juste titre- un parking pour les gros porteurs. Le Ministre d'Etat chargé des infrastructures a annoncé le démarrage des travaux incessamment, mais il faudra suivre ce dossier avec une attention particulière.

Pour alléger les souffrances des usagers, il a été demandé de renforcer le parc des bus de Dakar Dem Dikk mais aussi de permettre aux bus TATA d'accéder à l'hôpital Aristide Le Dantec.

Les députés ont aussi demandé au Ministre :

- de leur indiquer le montant de la dette de l'Etat envers la société D.D.D ; d'augmenter sa compensation et de la payer entièrement et à temps ;
- la date escomptée par l'arrivée des 250 bus promis par le président de la République à D.D.D ;
- de veiller à faire appliquer le décret fixant les tarifs du transport à l'intérieur des régions ;
- de prendre une mesure ferme d'interdiction de circulation des véhicules très âgés, car chez nous les véhicules ne meurent jamais ;
- de limiter l'âge des taxis circulant à Dakar.

Les députés ont aussi suggéré au Ministre la construction de grands parkings pour rendre la rue aux piétons. Certains ont demandé pourquoi l'inscription d'un crédit de

820 millions pour la réhabilitation de la gare des Pompiers alors qu'il est prévu de la transférer vers Pikine.

Le transport ferroviaire

Abordant ce sous secteur, les députés ont rappelé le rôle intégrateur du rail dans l'histoire du Sénégal et ont plaidé sa réhabilitation et sa modernisation. Ils se sont inquiétés de la spéculation sur le patrimoine matériel des chemins de fer et son bradage. L'insalubrité que l'état de dégradation avancée des gares entraîne, ainsi que l'insécurité qui y prévaut ont également attiré l'attention des députés qui déplorent les problèmes rencontrés par les communes qui abritent ces anciennes gares.

Les députés ont également demandé :

- la restitution à la mairie des Parcelles assainies de sa gare routière ;
- d'aller vers des cartes prépayées ou des jetons pour l'autoroute à péage ;
- d'interdire la circulation des gros porteurs lors des grands événements ;
- de renforcer la communication par des spots publicitaires ;
- de prendre des sanctions contre ceux qui traversent l'autoroute n'importe comment ;
- si le projet d'utilisation de moyens de transport intermédiaires pour les zones rurales était toujours maintenu;
- le bilan du secteur ces dix dernières années et les perspectives.

Pour le projet de tramway, les députés ont affirmé que la version servie cette année diverge de celle contenue dans le rapport de présentation du budget de l'année dernière. Il est certes bon de rêver, mais il faut aussi tenir en considération nos réalités comme le manque d'espace et le manque de discipline des usagers du transport en commun.

Il serait plus approprié de réhabiliter le rail pour relier nos différentes régions entre elles, de même que les autres pays de la CEDEAO et d'abandonner le projet de tramway. C'est le rail qui permettra l'intégration africaine.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Madame le Ministre a remercié les députés de l'intérêt qu'ils portent au secteur des transports et de l'aménagement du territoire, avant d'apporter des réponses à leurs interpellations.

Concernant la sécurité routière, Madame le Ministre a reconnu que les accidents ont atteint une fréquence inquiétante. Elle a indiqué que les accidents relèvent de la combinaison de trois facteurs que sont les usagers (piétons et chauffeurs), l'espace (signalisation et infrastructures) et le véhicule. Pour réduire les accidents, il faut agir sur ces 3 facteurs, raison pour laquelle un plan d'actons a été défini autour de :

- la communication par la sensibilisation des usagers, surtout par rapport au Code de la route et aux règles de discipline à respecter ; la formation continue des chauffeurs ;
- la poursuite de la réhabilitation et de la construction de nouvelles routes en étroite collaboration avec le ministère des infrastructures et Ageroute. Sur un axe routier comme Thiés qui enregistre le plus de cas d'accidents, l'appui des ministères des Forces armées et de l'Intérieur a pu réduire ce nombre grâce à un contrôle strict débouchant parfois sur des contraventions ou des retraits de permis de conduire. Ce contrôle sera généralisé sur les autres axes ;
- la révision du mode d'acquisition du permis de conduire et d'agrément des auto-écoles. A cet effet, le permis pourrait être numérisé et renouvelable ou être à points, surtout pour éviter les fraudes. Il devra aussi se généraliser à tous les types de véhicules.

L'enseignement du Code de la route à l'école est en cours avec le Ministère de l'enseignement élémentaire et du moyen secondaire. Un autre programme sera dispensé en langues nationales

La professionnalisation des acteurs pour les nouveaux programmes contribuera à renforcer l'amélioration des services publics de transport urbain. Ainsi, la formation des conducteurs et l'exigence d'un contrat entre l'employeur et l'employé seront de rigueur.

A propos du contrôle des véhicules, la société VERITAS a été choisie après un appel d'offres international pour la mise en place du nouveau centre de contrôle technique

dont le démarrage des activités est prévu à la fin de cette année. Un plan de communication sera élaboré pour dissiper les réticences à l'application effective du règlement.

Pour l'interdiction d'importation des véhicules âgés de + 5 ans, Madame le Ministre pense qu'il faut continuer à développer un système de transport moderne avec Senbus et Seniran auto notamment, mais une étude au cas par cas via le nouveau centre de contrôle technique peut être envisagée, l'Etat ne pouvant pas accepter la commercialisation intense de véhicules de plus de 5 ans.

L'importation des pièces détachées est difficile à contrôler mais Madame le Ministre a promis de s'y pencher avec les services de la douane.

Pour Madame le Ministre, la sécurité routière doit être le problème de tout le monde et pas seulement de l'Etat.

A propos du **transport terrestre**, Madame le Ministre a indiqué que pour les gros porteurs, une étude s'inspirant du projet des mini- bus TATA(AFTU) est déjà terminée, mais, faute de moyens financiers des transporteurs, le renouvellement du parc se fera avec l'appui de l'Etat par l'entremise des bailleurs de fonds et des banques.

Des études ont été menées pour l'extension et le renouvellement du parc automobile de certaines régions (Thiès, Louga, St-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Tamba) et une commande lancée. Le projet se poursuivra avec une commande de 100 bus.

L'évaluation des programmes de renouvellement est une nécessité en ce sens qu'elle permet de savoir ce qu'ils ont apporté au Sénégal.

Pour les mini- bus TATA dont le renouvellement est encadré par l'Etat, le bilan est positif car les taux de recouvrement sont de 99,6% ; seul le service-après vente faisait défaut mais il est maintenant intégré avec l'exigence d'un contrat direct entre les transporteurs et SENBUS.

Pour les taxis, beaucoup de programmes non encadrés par l'Etat ont souffert d'un manque de rentabilité, ce qui a entraîné des impayés au niveau des banques. L'Etat y apporte des correctifs, notamment par un nouveau programme encadré dont les clés seront remises très prochainement.

Le bilan de ce secteur est très positif dans la mesure où on a enregistré le renforcement des infrastructures, la création d'usines de montage de véhicules, la construction de gares modernes, la mise en circulation de 409 autobus, etc.

Une étude est disponible sur le maillage du réseau afin que l'utilisateur puisse bénéficier des meilleures conditions de voyage au meilleur tarif possible. A Dakar il est désormais possible de se déplacer sans changer de bus et en payant un seul tarif. De même, on est passé de 26 à 50 lignes.

Les bus annoncés sont en construction et vont arriver en début 2012 en plus des 250 bus indiens.

Pour DDD, beaucoup d'efforts ont été consentis en matière d'acquisition et de compensation mais cette société doit revoir sa politique commerciale et s'ouvrir à d'autres régions.

L'inscription budgétaire destinée à la gare des « Pompiers » se justifie, car elle servira au transport urbain et un parking y sera aménagé ; la gare des « Baux maraîchers » servira uniquement au transport interurbain. Une dotation budgétaire permettra une bonne articulation avec le Petit train de Banlieue.

Pour le **transport ferroviaire**, il subsiste quelques problèmes sur cette concession, car l'actionnaire majoritaire n'arrive pas à faire face aux investissements nécessaires. Un travail est en cours avec le Mali pour un schéma technique et financier permettant d'assurer à la fois le trafic passager et celui des marchandises. Une convention douanière et fiscale et la lettre de confort ont été signées par le Mali et le Sénégal pour permettre à TRANSRAIL d'obtenir plus facilement un financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), ce qui lui permettra de mettre en œuvre un plan d'extrême urgence en vue du changement institutionnel. Pour le Petit train de banlieue (PTB) et la desserte Dakar-Thiès, deux nouvelles rames ont été acquises en fin octobre et elles seront mises en circulation en fin décembre 2011. L'axe Dakar-Kaolack sera bientôt desservi.

De façon globale, le Gouvernement envisage un maillage de tout le territoire en adoptant un schéma BOT, car le ferroviaire doit être une alternative au routier.

Le tramway reste une question encore actuelle, car il présente l'avantage d'une grande capacité d'accueil ; mais le Fonds qui lui était destiné a été ponctionné et versé au Plan Takkal.

Relativement à l'aménagement du territoire, il existe un plan national qui date de 1997 et dont l'élaboration avait pris dix ans. Il doit être réactualisé et cela a été confié à un Cabinet qui doit faire la restitution dans quelques jours. Il insiste surtout sur la réduction des inégalités de développement.

Le ministère travaille sur un schéma d'aménagement de la Grande Côte.

Pour les questions particulières, Madame le Ministre dira que :

- un budget de 42 millions est prévu pour réhabiliter la gare routière des Parcelles assainies ;
- les handicapés doivent bénéficier des mêmes services que les personnes normales, mais du fait des coûts élevés de l'adaptation, elle se fera progressivement ;
- ses services seront plus vigilants pour combattre la fraude ;

A la suite de Madame le Ministre des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur le Ministre du Budget a pris la parole pour répondre aux interpellations relatives à la société Dakar Dem Dikk.

Il dira que des inscriptions budgétaires annuelles de 4,3 milliards FCFA sont faites depuis 2 ans à titre de compensation pour rémunérer le service public de la dette, contre 3 milliards en 2009.

La méthode de calcul a été adoptée par les parties ; il reste seulement à valider les montants. Si les bus cédés par l'Etat sont inclus dans ces montants, la dette de l'Etat à DDD est dérisoire. Si les montants sont acceptés, cette compensation pourrait être inscrite dans le budget de 2013.

Si le système est stabilisé et lisible, ce problème de compensation sera réglé et, sur la base d'indicateurs de performance, l'Etat pourra continuer à contracter avec DDD.

Satisfaits des réponses du Ministre, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère des Transports terrestres, des Transports ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire.

Projet de budget du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le vendredi 11 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur Aliou DIA, à l'effet d'examiner le projet de budget 2012 du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Moussa SAKHO, Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Abdoulaye DIOP, Ministre chargé du Budget, entourés de leurs proches collaborateurs ; ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre et à l'ensemble de ses collaborateurs avant de donner la parole au rapporteur.

Dans sa lecture, le rapporteur est revenu sur le projet de budget 2012 du Ministère l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle qui est arrêté à la somme de **27.020.064.340 FCFA**, contre **28.036.544.940 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **1.016.480.600 FCFA** en valeur absolue et de **3,63%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **8.318.695.340 FCFA**, contre **10.011.175.940 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **1.692.480.600 FCFA** en valeur absolue et de **16,91%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **6.116.264.000 FCFA**, contre **6.111.264.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **5.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **0,08%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **941.105.000 FCFA** contre **929.105.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **12.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **1,29%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **7.540.000.000 FCFA**, contre **9.607.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **2.067.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **21,52%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **4.104.000.000 FCFA** contre **1.378.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.726.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **197,82%** en valeur relative.

A la suite de la présentation du rapport, les Députés ont d'abord transmis à Monsieur le Ministre les félicitations des populations rencontrées lors de leurs tournées, ainsi que l'espoir qu'elles placent dans le travail effectué par le Département. Ils l'ont ensuite félicité, unanimement, ainsi que ses collaborateurs pour leur présence quasi permanente sur le terrain, leur disponibilité et l'excellent travail qu'ils abattent dans ce Département, avant de poser des questions, de faire des propositions et suggestions dont l'essentiel s'articule autour des points ci-après :

- La dotation budgétaires et les dysfonctionnements relevés ;
- La recherche de financement et le développement du partenariat.

Les dotations budgétaires et les dysfonctionnements relevés

Relativement au budget, les Députés ont demandé des éclairages sur la préférence donnée aux corps émergents au détriment du recrutement, sur les fortes augmentations de dépenses consacrées à l'hospitalisation, au transport du personnel et aux services du DAGE. Ils ont ensuite relevé les disparités frappantes dans les crédits alloués aux différents Centre régionaux d'enseignement technique féminin (CRETf) du Sénégal, car elles défavorisent la région de Dakar.

Partant du fait que la formation professionnelle est un préalable à l'obtention par les femmes d'un prêt, les Députés ont recommandé de multiplier les centres de formation dans les zones périphériques, notamment dans la région du Nord à vocation agricole, à Kaffrine, à Nganda et d'achever la réalisation du CRETF de Bignona et des lycées de Fatick, Matam et Tambacounda.

Par ailleurs, les Députés ont suggéré de loger les fonds de construction dans le Ministère ou de lui confier la construction des tables-bancs pour des raisons d'efficacité et d'efficience, dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Les Députés sont préoccupés par la baisse des dépenses de personnel dans la plupart des lycées, aussi craignent-ils un remplacement du personnel fonctionnaire par des non fonctionnaires.

La recherche de financement et le développement du partenariat

Sur ce chapitre, conscients de la modicité des moyens budgétaires mis à la disposition du Département, les Députés ont suggéré à Monsieur le Ministre d'explorer d'autres pistes pour mieux prendre en charge les préoccupations de formation des populations.

Ainsi, les Députés ont invité Monsieur le Ministre, en rapport avec le Ministère de l'Education, à profiter des fonds du Co-développement réservés aux Sénégalais de l'extérieur pour multiplier les centres de formation.

Dans la même lancée, les Députés ont rappelé que, grâce à la coopération internationale, un nombre non négligeable de centres de formation a été réalisé, notamment à Baila et à Sindia ; encore, faut-il que le Ministère veille sur leur fonctionnement.

Poursuivant l'exploration des pistes innovantes, dans un contexte de rareté des ressources nationales, les Députés ont suggéré de trouver des joint-ventures, notamment avec le Brésil et l'Afrique du Sud, en impliquant le Ministère chargé de la Coopération internationale.

Au plan institutionnel, les Députés ont demandé l'état de la collaboration avec le Ministère de la justice, en ce qui concerne les centres de sauvegarde.

Ils ont ensuite recommandé, compte tenu de la faiblesse des moyens budgétaires, de développer les synergies au niveau du Gouvernement pour mieux prendre en charge la formation des jeunes, en vue d'accroître leur employabilité. Dans ce domaine, une réflexion générale doit être ouverte.

Les Députés ont suggéré au ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle d'explorer, en relation avec son collègue de l'Education nationale, les voies et moyens d'utiliser les infrastructures des lycées et des collèges d'enseignement général pour y dispenser des cours de formation technique.

Enfin, les Députés n'ont pas manqué de signaler le nécessaire développement des synergies avec le Ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-finance pour prendre convenablement en charge l'insertion des femmes dans les circuits de production.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Monsieur le Ministre, après avoir remercié les Députés pour les propos aimables tenus à son endroit, a répondu à leurs questions et interpellations en regroupant ses propos autour des principaux centres d'intérêts évoqués.

Pour ce qui des dotations budgétaires et des dysfonctionnements relevés

Répondant à la question relative aux disparités dans les crédits alloués aux différents CRETF, Monsieur le Ministre a expliqué que les budgets de fonctionnement sont déterminés en fonction de la taille de la structure et qu'il existe, dans ces structures, une fonction de service permettant de générer des ressources additionnelles.

Il a ensuite précisé que la volonté de multiplier les structures de formation explique la baisse des budgets de fonctionnement. Quant à la réduction des effectifs des établissements, elle résulte d'une mise à jour du fichier et de mesures de redéploiement. Il est demandé à chaque prétendant de suivre le parcours vacatariat-contractualisation avant d'intégrer la fonction publique.

Réagissant sur le déficit de centres de formation dans les zones périphériques, Monsieur le Ministre a informé les Députés de l'ouverture durant l'année scolaire 2012-2013 du lycée Technique de Tambacounda, et en perspective du Centre de formation de Nganda, du Centre National de Formation des maîtres d'enseignement

technique de Kaffrine, de l'existence dans la région de Matam d'un nombre important de Centres de formation professionnelle (CFP) et de la volonté d'y ériger un lycée technique à vocation agricole.

Poursuivant l'énumération, Monsieur le Ministre a signalé les arrêtés de création portant organisation et fonctionnement de 20 centres en milieu rural et de 17 centres d'élaboration selon la dynamique suivante : acquisition de terrain-construction-équipement- mise à disposition de formateurs.

Monsieur le Ministre a reconnu, toutefois, le retard de livraison des constructions du CRETF de Bignona, des lycées techniques de Kolda et de Tambacounda dû, essentiellement, à la mauvaise volonté des entrepreneurs contractants.

Monsieur le Ministre a fait remarquer que le non responsabilisation de son Département, quant à la gestion des fonds de construction, limite les résultats en termes d'accès. En conséquence, il préconise une réflexion globale sur les constructions.

Enfin, pour suppléer au déficit de qualification, il a invité les Députés à compter sur l'ONFP et les maisons de l'outil, même s'il faut réhabiliter ces dernières.

En ce qui concerne la recherche des financements et le développement du partenariat

S'agissant du partenariat avec les autres institutions, Monsieur le Ministre annonce avoir noué un nombre non négligeable de partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Relativement aux fonds du Co-développement, eu égard au coût élevé des constructions, Monsieur le Ministre dira qu'il compte se rapprocher du Ministère de l'Education pour profiter de ses opportunités.

En outre, il a signalé avoir recouru à la coopération internationale pour un nombre important de constructions, en l'occurrence le lycée technique de Thiès et le Centre de formation de Baïla. Il promet d'explorer d'autres pistes en rapport avec des sources de financement innovantes.

Toujours, pour ce qui est de la recherche de partenaires techniques et financiers, Monsieur le Ministre a soutenu avoir envoyé un nombre important de courriers via le Ministère chargé de la coopération internationale.

Au plan interne, Monsieur le Ministre a informé que son Département a signé, avec le Ministère de la Justice, un partenariat qui permet de prendre en charge la formation de la population carcérale, en vue de réduire le récidivisme. Il dira qu'il appuie les Centres de sauvegarde dans la définition des contenus de formation et dans l'affectation des formateurs.

Après avoir rappelé qu'un partenariat est déjà noué avec le Ministère de l'Entreprenariat féminin et de Micro-finance, Monsieur le Ministre promet de renforcer la collaboration avec le Ministère de l'Education en vue de la création, au niveau de l'enseignement général, d'espaces pour l'enseignement technique.

Répondant aux interpellations sur les « corps émergents », Monsieur le **Ministre du Budget** a rappelé les conditions d'adoption du vocable. Il a expliqué que les « corps émergents » constituent une catégorie spéciale créée pour prendre en charge les volontaires. Le procédé de traitement adopté depuis 1995 fait école dans les pays de l'UEMOA, dans le cadre de l'harmonisation.

Il est question d'opérer un glissement progressif dans la fonction publique, rassure Monsieur le Ministre du Budget.

S'agissant de la commande de tables-bancs, Monsieur le Ministre du Budget a averti qu'elle ne peut être confiée à un établissement d'enseignement Technique à cause des contraintes posées par le nouveau Code des marchés.

A la question sur les hospitalisations, Monsieur le Ministre du Budget a répondu qu'il s'agit de la quote-part dédiée au METFP et que les 700.000.000 FCFA prévus pour ce poste ont été transférés par erreur, en 2012, sur un autre chapitre qu'il convient de corriger. Le niveau de ces dépenses n'a donc pas évolué.

Monsieur le Ministre du Budget a affirmé que les constructions du METFP sont prises en charge par une Agence créée à cet effet et que, pour éviter les problèmes, une plus grande synergie doit être trouvée entre ces deux entités.

Satisfaits des réponses apportées par messieurs les Ministres, les Députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle.

Projet de budget du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le vendredi 11 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget 2012 du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

La séance était présidée par Monsieur Aliou DIA, 7^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Madame Ngoné NDOYE, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur, Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs ; ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, le président a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre et à l'ensemble de ses collaborateurs avant de donner la parole au rapporteur de la Commission de l'Economie générale qui, dans sa lecture, est revenu sur le projet de budget du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

Le projet de budget du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.105.435.120 FCFA** contre **1.047.404.750 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **58.030.370 FCFA** en valeur absolue et de **5,54%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **180.235.260 FCFA**, contre **254.135.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **72.899.740 FCFA** en valeur absolue et de **28,69%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **283.386.000 FCFA**, contre **194.850.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **88.536.000 FCFA** en valeur absolue et de **45,44%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme **40.813.860 FCFA**, contre **148.419.750 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **107.605.890 FCFA** en valeur absolue et de **72,50 %** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **280.000.000 FCFA**, contre **150.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **130.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **86,67 %** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **320.000.000 FCFA**, contre **300.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **20.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **6,67%** en valeur relative.

Après avoir entendu le rapporteur, les députés ont adressé des félicitations et des encouragements à Madame le Ministre et l'ont assuré de leur soutien dans l'accomplissement de la mission que Monsieur le Président de la République vient de lui confier.

Ils ont ensuite formulé des suggestions et des recommandations, tout en posant certaines questions relatives à la situation des Sénégalais de l'extérieur et des stratégies qui sont mises en place pour leur prise en charge. Il s'agit entre autres de :

la situation des Sénégalais de l'Extérieur

Face à la crise qui sévit dans les pays développés, les députés se sont inquiétés de la montée du racisme qui est en train de se structurer et de se banaliser jusqu'à engendrer des actes de violence.

Aussi, ont-ils invité Madame le Ministre, en relation avec son collègue des Affaires étrangères, à développer des stratégies en direction de nos compatriotes expatriés, afin de les aider, par la sensibilisation, à mieux faire face à ce nouveau phénomène.

Concernant les flux migratoires, ils ont préconisé leur gestion rigoureuse, à travers une cartographie, et la création d'opportunités économiques permettant de fixer les populations au niveau de leurs localités.

En s'en félicitant, les députés ont rappelé la visite que Madame le Ministre a effectuée en Afrique du Sud, en marge de la 5^e session du Parlement africain, et qui lui a donné l'occasion de rencontrer la communauté sénégalaise. Cette visite lui a permis d'expliquer les missions de son Département et surtout de décliner les ambitions de Monsieur le Président de la République pour le Sénégal et les réalisations déjà accomplies par le Gouvernement.

Aussi, les députés ont-ils recommandé à Madame le Ministre de multiplier les visites auprès de nos compatriotes expatriés, afin de s'imprégner de leurs préoccupations et de les informer des opportunités offertes, pour favoriser leur insertion économique, sociale et culturelle, à leur retour au Sénégal.

Ils ont, par ailleurs, salué les mesures prises au profit de nos compatriotes rapatriés de la Lybie et de la Côte d'Ivoire, tout en magnifiant les actions déployées par Monsieur le Président de la République pour un retour de la stabilité dans ces pays.

Ensuite, les députés ont évoqué la situation de nos compatriotes vivant en Mauritanie, particulièrement à Nouadhibou, pour exhorter Madame le Ministre à les rencontrer, afin de s'enquérir de leurs conditions de séjour et les rassurer sur le type d'assistance qu'ils peuvent attendre du Ministère.

Ils lui ont également demandé de faire la situation de nos compatriotes qui séjournent dans les prisons à l'étranger et d'indiquer les mesures prises en leur faveur.

Abordant la situation du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'extérieur, les députés ont salué sa redynamisation, tout en regrettant son manque de moyens, malgré le travail remarquable effectué par les délégués, en termes de sensibilisation et d'information auprès de nos compatriotes expatriés.

Ils se sont également intéressés au poids électoral des Sénégalais de l'extérieur et à l'expression de leur représentativité. C'est ainsi qu'ils ont souligné, qu'en exprimant leurs suffrages, ces Sénégalais participent, au même titre que ceux qui sont restés, à la prise de décision dans leur pays.

A ce titre, il est important de réfléchir, estiment-ils, sur un mode d'organisation qui pourrait leur permettre de désigner des représentants à l'Assemblée nationale.

Prise en charge des Sénégalais de l'extérieur

Les députés ont déploré la modicité des crédits affectés au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. A cet effet, ils ont relevé que des ressources, naturellement destinées à ce Ministère, sont actuellement logées dans d'autres départements ministériels. Aussi, ont-ils plaidé pour un pourcentage de ces moyens financiers, afin d'asseoir une politique cohérente au profit des Sénégalais de l'extérieur.

Abordant la question du financement des activités du Ministère, les députés ont suggéré à Madame le Ministre de développer, à cet effet, des partenariats avec le privé, notamment les organismes de transfert d'argent qui traditionnellement servent de relais pour les envois effectués par nos compatriotes expatriés.

Ils se sont également appesantis sur le niveau extrêmement important de ces envois et ont souhaité connaître les dernières statistiques disponibles, dans la mesure où plusieurs chiffres sont avancés.

Les députés ont aussi posé la problématique de la contribution des Sénégalais de l'extérieur dans notre économie, en estimant que les transferts d'argent ne devraient pas être essentiellement destinés à la consommation des ménages. Il convient, dans ce cadre, de trouver, avec l'appui de l'Etat, des mécanismes permettant à nos compatriotes d'orienter une bonne partie de ces transferts vers des secteurs rentables, ayant un réel impact sur notre économie.

Toutefois, ils se sont interrogés sur la pérennité de ces ressources, dans la mesure où, les premières générations de migrants sont en train de revenir au pays, alors que leurs enfants restés à l'étranger n'ont naturellement, ni les mêmes préoccupations, ni la même compréhension de la notion de solidarité par rapport à leur pays d'origine.

Les députés ont, par ailleurs, exprimé leur profonde gratitude à Monsieur le Président de la République qui a eu l'initiative de demander la création d'un fonds permettant le financement de projets concernant nos compatriotes expatriés. Ce fonds dénommé Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE) est une première au Sénégal.

Toutefois, ils ont estimé que l'engouement suscité par ce fonds, doit être appréhendé et soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers une augmentation des ressources.

Les députés se sont aussi interrogés sur l'éligibilité à ce fonds des compatriotes expatriés désirant réaliser des opérations dans leurs pays de résidence et ce à partir de produits venant du Sénégal.

Ils ont également pris connaissance de l'existence d'un fonds de 12 milliards de francs CFA, logé à la Direction de la Micro-finance, pour inviter Madame le Ministre à se rapprocher de son collègue chargé de la Micro-Finance, afin d'explorer les opportunités de financement des activités des Sénégalais de l'extérieur.

Les députés se sont enfin félicités de l'ambitieux programme « Un Sénégalais de l'extérieur, un toit, une ferme » qui traduit la volonté du Chef de l'Etat de faciliter le retour de nos compatriotes. Aussi, ont-ils encouragé Madame le Ministre pour la bonne exécution des projets en cours.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Madame le Ministre a remercié les députés pour leurs encouragements, tout en réitérant sa volonté de formaliser un partenariat avec l'Institution parlementaire.

Sur la question relative à **la montée du racisme**, elle a indiqué que c'est une donnée qui a pris de l'ampleur avec la crise économique, car aujourd'hui l'étranger est de plus en plus perçu comme le travailleur qui vient prendre la place de celui du pays d'accueil.

Restant sur ce sujet, Madame le Ministre a évoqué la perte d'un compatriote jugé « trop diplômé pour un noir ». Elle a indiqué qu'à l'occasion de cette disparition, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendu auprès de la famille de la victime pour présenter les condoléances de Monsieur le Président de la République.

Pour mieux appréhender cette situation, Madame le Ministre dit avoir instruit la Direction des Affaires sociales de se rapprocher des consulats du Sénégal à l'extérieur, afin d'obtenir des statistiques sur la montée de la criminalité issue du

racisme. Ce travail d'approche permettra d'asseoir une bonne stratégie de communication dans le cadre de la prise en charge de nos compatriotes expatriés.

Revenant sur **sa visite en Afrique du Sud**, Madame le Ministre s'est félicité de la qualité de l'organisation de la communauté sénégalaise et du travail remarquable effectué par le Consul honoraire. Elle a dit avoir rencontré des Sénégalais motivés et très au fait des réalités de leur pays.

A cette occasion, l'idée d'une télévision des Sénégalais de l'extérieur, dont le financement serait à leur charge, a été lancée.

S'agissant de la situation de **nos compatriotes vivant en Mauritanie**, Madame le Ministre a indiqué qu'elle y accorde une grande importance. Il en est de même pour la communauté sénégalaise de Gambie.

Pour la Mauritanie, Madame le Ministre a indiqué qu'il importe de tenir compte des particularités relatives aux conditions de séjour de nos compatriotes, notamment ceux exerçant des activités de pêche.

En tout état de cause, a-t-elle ajouté, les actions diplomatiques déployées, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, vont dans le sens du raffermissement des relations de confiance qui existent entre la Mauritanie et le Sénégal.

Madame le Ministre a également indiqué que des programmes de visite continueront d'être déroulés et les consulats seront, à cet effet, mis à contribution.

Elle a, par ailleurs, précisé que **la mise en place prochaine des Bureaux d'Appui aux Sénégalais de l'extérieur** (BASE) permettront de mener des activités de proximité, notamment le recensement de nos compatriotes expatriés.

Plus généralement, Madame le Ministre a indiqué que tous les problèmes répertoriés lors de ses différentes visites vont servir de termes de référence pour l'organisation de **la semaine des migrants**, en décembre ; la date du 18 novembre étant la journée du migrant.

Ainsi, cette semaine offrira-t-elle l'occasion de débattre, sous l'autorité du Chef de l'Etat, des principaux sujets intéressant les Sénégalais de l'extérieur, tels la protection sociale, les perspectives de retour, le financement des activités et la prise en charge des enfants de la 3^{ème} génération. Pour ce faire, Madame le Ministre a mis à

contribution nos consulats à travers le monde, les associations des Sénégalais de l'extérieur, les Ambassades à Dakar, afin qu'ils engagent, déjà, des réflexions sur ces différentes thèmes.

S'agissant de **nos compatriotes séjournant dans les prisons étrangères**, Madame le Ministre a relevé que sur les 1006 sénégalais recensés en 2012, un nombre de seize(16) est venu s'ajouter ; et ce, pour des motifs allant du braquage au séjour illégal. 97% de ces Sénégalais sont détenus en Italie et en Espagne, respectivement pour 516 et 415 détenus. Aux Etats-Unis, on décompte 33 détenus et en Israël 10.

Face à cette situation, elle a assuré les députés qu'un suivi est effectué avec l'appui des services consulaires. Toutefois, le Ministère se trouve confronté à des difficultés, en matière d'assistance judiciaire, dans la mesure où il n'existe pas d'inscription budgétaire à cet effet.

Abordant la lancinante question de **l'acculturation des jeunes générations vivant dans les sociétés dites développées**, elle a plaidé pour l'implantation des maisons du Sénégal et pour l'organisation de colonies de vacances destinées aux enfants des Sénégalais de l'Extérieur, pour leur bonne imprégnation des réalités de notre pays.

S'agissant du **manque de moyens du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur**, Madame le Ministre a précisé que le décret qui l'organise ne prévoit ni la prise en charge de ses membres, ni les dépenses liées à son fonctionnement. C'est ainsi qu'un décret est en cours de préparation pour pallier cette lacune.

Relativement au **programme « un Sénégalais, un toit, une ferme »**, elle a indiqué que celui-ci a été voulu par le Chef de l'Etat qui souhaite que chaque Sénégalais de l'extérieur puisse disposer d'un toit. Ainsi, des promoteurs immobiliers ont pu bénéficier de terres pour faire face à la demande de nos compatriotes expatriés.

Sur le plan institutionnel, cette volonté a été matérialisée par la création de la Direction de la promotion de l'habitat des Sénégalais de l'extérieur.

Par ailleurs, à travers l'Union des associations des élus locaux, il a été demandé aux Collectivités locales de mettre à disposition 20 ha de Rufisque et Diamniadio, afin de

faire édifier une cité de la diaspora dans chaque localité. Il convient de relever, à cet effet, que des Collectivités locales ont réagi favorablement à ce projet.

Revenant sur **le financement de ses activités**, Madame le Ministre a indiqué que son Département est en relation avec les organismes qui s'activent dans le transfert d'argent. C'est ainsi que l'un de ces organismes, suite à une requête, a doté certains de ses services de matériel informatique. Des accords sont également en cours de finalisation avec la poste qui a déjà une certaine expérience dans le domaine du transfert d'argent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Madame le Ministre a évoqué certains projets ou programmes tels le TOKTEN, le PLASEPRI et le PASD, actuellement logés au niveau d'autres départements ministériels, alors que les cibles concernées sont gérées par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, dans sa mission d'encadrement et de promotion.

Elle est également revenue sur le programme dénommé « Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie » (PLASEPRI), pour dire que les autorités ont pris conscience des difficultés de mobilisation des fonds liés à ce programme. Assi, ont-elles donné des instructions afin de lever tous les obstacles.

S'agissant des **transferts d'argent effectués par les Sénégalais de l'extérieur**, elle a précisé que le rapport de la BCEAO énonce le chiffre de 674 milliards, en 2011.

Ce montant, qui ne comptabilise pas les fonds attendus pendant la tabaski et les retours de la Mecque, représente une moyenne journalière d'un milliard neuf cent millions (1.900.000.000) FCFA.

Il semblerait, selon Madame le Ministre, qu'on peut estimer au même montant l'argent qui emprunte des circuits informels pour entrer au Sénégal. C'est ainsi qu'il a été appliqué une majoration d'un milliard pour atteindre la moyenne journalière de deux milliards neuf cent millions.

Quant à l'utilisation faite de ces transferts, Madame le Ministre a indiqué que les 80% sont destinés à la consommation contre 20% pour l'épargne.

C'est ainsi que, dans le cadre d'une politique d'incitation à l'épargne, Madame le Ministre s'est engagée, avec l'appui d'un organisme de transfert d'argent, à favoriser

L'ouverture de comptes bancaires pour les Sénégalais de l'étranger, leur permettant ainsi de faire des transferts directement dans leurs comptes au Sénégal ; ce qui constituerait pour eux l'avantage d'obtenir un financement par le biais de ces comptes bancaires.

Concernant l'existence d'un fond de 12 milliards à la Direction de la Micro-Finance, Madame le Ministre a promis de prendre tous les renseignements par rapport à cette information de la PLASEPRI.

Sur la question relative à l'éligibilité au FAISE, elle a indiqué que seuls les projets initiés sur le territoire national sont éligibles à ce fonds.

Prenant la parole, **Monsieur le Ministre du Budget** est revenu sur les différentes interventions des députés relatives à la modicité du budget du Ministère des Sénégalais de l'étranger, en soulignant les efforts des autorités qui, aujourd'hui, ont abouti à ce budget d'un milliard contre deux cents millions auparavant. Il a précisé que cette action sera certainement poursuivie, dans le cadre des moyens et des axes prioritaires de l'Etat.

Concernant l'analyse globale de ce que fait l'Etat pour les Sénégalais de l'étranger, Monsieur le Ministre du Budget estime que, du point de vue institutionnel, une certaine organisation administrative aura un réel impact sur la taille du budget qui pourrait ainsi avoisiner les 6 milliards avec le rattachement des différents projets et programmes touchant à la vie des Sénégalais de l'étranger.

Il faut aussi, a-t-il ajouté, compter avec l'apport des bailleurs de fonds, notamment en termes de dons, étant entendu que tout ceci entre dans la politique globale de l'Etat.

Satisfaits des réponses apportées par Madame et Monsieur les Ministres, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de budget 2012 du Ministère des Sénégalais de l'Étranger.

Projet de budget du Ministère de la Coopération internationale, des Infrastructures et de l'Energie

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le samedi 12 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Coopération Internationale, des Infrastructures et de l'Energie.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Karim WADE, Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération internationale, des Infrastructures et de l'Energie, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Après l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a donné la parole au rapporteur pour la lecture du rapport. Il dira que le projet de budget du Ministère de la Coopération internationale, des Infrastructures et de l'Energie, pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **204.019.847.960 F CFA** contre **248.031.962.470 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **44.012.114.510 FCFA** en valeur absolue et **17,74%** en valeur relative.

Le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont arrêtées pour 2012 à **805.473.200 FCFA** contre **841.235.720 FCFA** en 2011, soit une baisse en valeur absolue de **35.762.520 FCFA** et **4,25%** en valeur relative.

Titre 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont arrêtés à **511.960.020 FCFA** contre **539.332.750 F CFA** en 2011, soit une baisse de **27.372.730 FCFA** en valeur absolue et de **5,08 %** en valeur relative.

Titre 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Les crédits sont arrêtés en 2012 à la somme de **322.564.740 FCFA** contre **285.771.000 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **36.793.740 F CFA** en valeur absolue et de **12,88 %** en valeur relative.

Titre 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital s'élèvent à la somme de **97.444.850.000 F CFA** contre **74.734.623.000 FCFA** en 2011, soit une hausse en valeur absolue de **22.710.227.000 F CFA** et de **30,39 %** en valeur relative

Titre 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Les crédits affectés pour la gestion 2012 s'élèvent à **104.935.000.000 FCFA** contre **171.631.000.000 FCFA** en 2011, soit une baisse de **66.696.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **38,86** en valeur relative.

Après la présentation du rapport, les députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre d'Etat et ses collaborateurs, avant d'exprimer leurs préoccupations :

Sur les Infrastructures, les députés se sont réjouis des réalisations et des réhabilitations des axes routiers, aussi bien à Dakar que dans les régions. Ils ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur la nécessité d'achever la route Linguère-Matam, de réhabiliter la route Kaolack-Fatick et l'accélération du projet de contournement de la Gambie pour assurer le désenclavement des régions du Sud.

Ils ont évoqué le bitumage de routes de la Casamance, notamment la boucle de Boudhié et de Pakao sud et la réhabilitation de celle du Blouf et de la transgambienne mais également la réalisation de la route nationale Dembankané Kéniaf, des routes de Ngoudiba, Missira, et de Baguidji.

Les députés ont demandé la construction du pont de Marsassoum, en attendant ceux de Sédhiou et Diouloulou ; mais aussi Masseck NDIAYE qui relie Ndar Toute au quartier nord de Saint Louis.

Ils ont manifesté leur volonté d'être édifiés sur la diminution des dépenses prévues pour l'autoroute à péage Mbour-Thiès qui passe de 90 milliards 890 millions en 2011 à 23 milliards en 2012.

Les députés ont aussi interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur un certain nombre de préoccupations spécifiques, notamment:

- la poursuite et l'achèvement des travaux sur les axes Sindian-Ziguinchor, Vélingara-Kolda, et les tronçons Bagadadji-Kolda et Fatick- Bambey ;
- la réalisation des tronçons Khombole-Ndiaganiao-Sandiara, Thionk Essil-Balingor.
- la construction des routes Siganar- Effok, Oussouye-Loudia Wolof, Sindian-Oulampane, Joal-Fadiouth, Joal-Sambadia-Djiffer, Joal-Thiadiaye, Bignona-Sindian, Kaffrine-Nganda, Richard Toll-Bakel, Thiadiaye-Fissel –Khombole ;
- la réhabilitation de la route de croisement Cambérène suite aux travaux de câblage sous-terrain ;
- la liaison parfaite entre l'île à Morphile et le village de Gamadji Sarré ;
- la mise en place de mesures prudentielles et disciplinaires afin de freiner la détérioration prématurée des infrastructures livrées à l'Etat ;
- la réfection de la route menant à l'hydrobase ainsi que la mise à niveau des élévations en dos d'ânes ;
- le respect des délais de construction et livraison par les entreprises concernées ;
- la réalisation des pistes de production pour rallier la route nationale 2 à la route nationale Ourosogui-Matam ;
- la construction du parking de gros porteurs de Kidira à la suite du choix des entreprises devant faire les travaux ;
- la réalisation de nouveaux forages dans le département de Linguère par les sociétés désignées pour la construction de la route Linguère-Matam afin d'éviter une exploitation abusive des forages existants au détriment des populations concernées ;
- la capacité d'Ageroute à respecter la totalité des engagements qui ont été souscrits sur l'année, vu les faibles pourcentages d'exécution de l'agence qui sont de 60 à 65%, malgré les efforts financiers déployés par l'Etat au profit de cette agence.
- la révision de l'âge maximum d'importation des véhicules d'occasion dans le souci d'amener cet âge de 5 à 7 ans.

En ce qui concerne l'énergie, les députés ont salué les résultats du plan Takkal. Ils ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur la situation actuelle de la SENELEC ainsi que les solutions de sortie de crise.

Ils l'ont interrogé sur la fin des délestages, en tenant compte de l'importance de l'enveloppe allouée à l'énergie.

Ils ont évoqué l'urgence de procéder à l'électrification de certaines zones dans le département de Podor, la commune de Khombole, la commune de Nganda, la communauté rurale de Diama, la communauté rurale de Demba Gadio, les quartiers du village de Sindian et ceux situés au long de la transgambienne et à Kidira commune.

Les députés se sont intéressés sur l'apport des puits de gaz de Gadiaga, en terme chiffré dans l'approvisionnement des centrales de la SENELEC.

Ils ont demandé des éclairages sur le retard constaté dans l'autorisation de la commission de régulation du secteur énergétique pour la mise à l'échelle du projet IERIL, qui permettrait l'électrification de plus de 40 villages dans le Sénégal.

Le transport aérien

Les députés ont salué le démarrage des activités de Sénégal Airlines et le professionnalisme du personnel de cette compagnie. Ils ont par ailleurs interpellé le Ministre d'Etat sur le renforcement de la desserte interne (Tambacounda, Ziguinchor, Kolda et autres régions périphériques) mais également sur la desserte sur le Nigéria, notamment sur Abuja, la capitale des institutions de la CEDEAO.

Les députés ont interpellé le Ministre d'Etat sur la forte hausse des dépenses au titre des investissements aéroportuaires qui passent de 1 milliards à 7 milliards en 2012.

S'agissant de la Coopération Internationale, les préoccupations des députés ont porté essentiellement sur :

- la nécessité de rechercher de nouveaux partenaires pour le financement du développement du Sénégal ;
- le renforcement de la coopération décentralisée avec les pays de l'Est membres de l'union européenne ;

- l'état de la situation de la crise financière mondiale, mais aussi l'évolution du 11^{ème} FED (fonds européen de développement).

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a tenu d'abord à remercier les députés pour leurs félicitations et encouragements à son égard et à celui de ses collaborateurs. Il a affirmé tout le plaisir qu'il éprouve à être à nouveau devant la représentation nationale, avec ses principaux collaborateurs, pour échanger une fois de plus sur son portefeuille et sur les stratégies de mise en œuvre des objectifs fixés par Monsieur le Président de la République. Il a ensuite apporté des clarifications sur les différentes préoccupations formulées.

Sur les Infrastructures, Monsieur le Ministre d'Etat a annoncé l'inauguration, prévue pour le 19 novembre, du pont Faidherbe. Il a indiqué qu'à cette occasion, il sera lancé un programme de seconde génération d'infrastructures.

Pour le pont Masseck Ndiaye (pont de la Géole), il a indiqué que les travaux, confiés à l'entreprise Henanchine, démarreront en début 2012.

Au titre du programme «zéro bac », Monsieur le Ministre d'Etat a informé que la traversée de Gamadji Sarré sera assurée par la construction de ponts et de passerelles dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Concernant la route Matam-Linguère, un financement de 65 milliards de FCFA a été mobilisé par le fonds koweïtien, les fonds de l'OPEP, la BID, la BADEA et la BIDC. La reprise des travaux est prévue pour décembre 2011 et l'entreprise Henanchine est choisie pour la réalisation des ponts de Matam.

Monsieur le Ministre d'Etat a souligné, par ailleurs ; que des instructions ont été données à Agéroute afin que le nouveau projet de quatre forages soit réalisé au profit des populations concernées notamment dans le département de Linguère. Il a aussi confirmé que la gestion des forages opérationnels sera transférée aux différents comités villageois.

Pour la route Vélingara-Kolda, qui désenclave la Casamance par l'Ouest tout favorisant l'émergence économique de la région, le financement est acquis auprès du MCA, et les travaux vont démarrer en 2012.

Monsieur le Ministre a souligné par ailleurs que la route Ourossogui- Kanel a été très mal faite à l'époque, mais elle demeure une priorité pour le Gouvernement ; des discussions avec les bailleurs de fonds, notamment BADEA, OPEP et le fonds Saoudien, sont en cours pour le financement.

Pour le projet de contournement de la Gambie, Monsieur le Ministre d'Etat dira que c'est une des grandes priorités du Gouvernement compte tenu de la volonté et de la détermination du Président de la République à désenclaver la Casamance. Il a confirmé que le désenclavement se fera par air, par terre et mer. Il dira, à cet effet, que le financement est acquis et la convention signée entre le Sénégal et la Corée du Sud. Dans cette même logique de contournement, deux ouvrages maritimes de part et d'autre de la Gambie sont prévus, mais également la mise en service de deux nouveaux bateaux pour renforcer la liaison Dakar –Ziguinchor.

Toujours, au titre des infrastructures, il dira, en ce qui concerne Colobane, que des instructions ont été données à Agéroute pour appuyer la mairie et diligenter les travaux. Il a aussi confirmé que la livraison de la route de Ouakam est prévue pour fin décembre avec, au niveau de canal 4, un des ouvrages les plus révolutionnaires de notre politique d'infrastructures.

Par ailleurs, il s'est engagé pour la mise en place d'un dispositif réglementaire qui va permettre une parfaite intégration des infrastructures dans leur environnement.

Concernant l'Energie, Monsieur le Ministre d'Etat s'est réjoui du retour à la normale dans le secteur de l'électricité. En effet, il a informé que la SENELEC dispose aujourd'hui d'une marge de production de près de 40 mégawatts, ce qui n'a jamais existé depuis plus de 20 ans. Il ajoutera que les problèmes de production et d'approvisionnement sont corrigés et la SENELEC dispose d'une autonomie de 35 jours et de près de 10 jours dans chacune des centrales.

Toujours, sur ce même chapitre, il a annoncé la restructuration en profondeur de la SENELEC et du secteur de l'énergie dans le souci qu'ils puissent porter nos objectifs, notamment d'éradication de la pauvreté, de développement économique et social, mais aussi et surtout d'accélération de la croissance afin de créer de l'emploi pour la jeunesse. Il dira cependant que, l'objectif à terme est de baisser, de manière substantielle, le coût de KWh, qui est trop élevé, à travers l'introduction de nouvelles technologies dont celle relative au charbon.

Pour le Transport aérien, Monsieur le Ministre d'Etat, abordant la question du désenclavement des régions périphériques du Sénégal, a évoqué les programmes de construction et de réhabilitation des quinze (15) aéroports secondaires. Très prochainement, la compagnie Air Téranga va desservir les localités périphériques du pays ; des négociations sont engagées pour le renforcement de la desserte intérieure du pays avec les compagnies SénégalAir et TransAir.

Toujours sur le même chapitre, Monsieur le Ministre d'Etat dira, concernant Sénégal Airlines, que quinze destinations sont assurées en Afrique de l'Ouest et du Centre ; la desserte du Nigéria est envisagée et en 2012 celle de Barcelone, Paris et New-York.

Pour conclure, Monsieur le Ministre d'Etat a tenu à remercier les députés pour leurs contributions en faveur des activités de son Département et pour les propos aimables tenus à son endroit, mais aussi à l'endroit de ses collaborateurs.

Intervenant dans les débats à la suite de son collègue, Monsieur **le Ministre du Budget** a apporté des clarifications sur l'exécution budgétaire. Il a souligné la complexité du décalage existant entre l'excédent budgétaire et l'excédent en trésorerie, pour dire qu'une fois l'argent placé dans le compte de dépôt, il est décaissé en fonction des décomptes qui sont présentés par Agéroute.

Toutefois, dans l'exécution, il peut arriver un retard de paiement résultant de la simultanéité entre de gros décomptes et des échéances importantes. Monsieur le Ministre a confié qu'en isolant cet aspect pour considérer les crédits mis en place à partir des ressources internes du budget consolidé d'investissement (BCI), le niveau d'engagement serait de 60%.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre chargé du budget, évoquant le niveau d'exécution assez bas pour l'année 2011, a indiqué qu'il fallait tenir compte du groupage des ressources internes et externes, mais également des crédits initiaux ayant fait l'objet de réaménagement en cours d'année au profit, notamment, des secteurs de l'énergie et des infrastructures (AIBD – EXTENSION AUTROUTE A PEAGE – MBOUR – THIES).

En outre, pour les autres dépenses importantes, relatives au projet de prolongement de l'autoroute à péage et au fonds d'entretien routier autonome (FERA), les dépenses

seront totalement engagées avant la clôture des opérations budgétaires, liquidées, mandatées et mises dans le compte de dépôt.

Par ailleurs, concernant une éventuelle révision de l'âge maximum pour l'importation des véhicules d'occasion, Monsieur le Ministre du budget a rappelé que la première année d'application de la mesure en cours a fait perdre à l'Etat entre 10 et 15 milliards FCFA de recettes budgétaires. Toutefois, une non application ou une révision de cette mesure aurait des conséquences négatives sur l'environnement, les routes, les problèmes de trafic, etc.

Monsieur le Ministre du Budget a ajouté que, tenant compte de ces éléments et de tous les efforts consentis en matière d'infrastructures routières, qui ont été bien paramétrées sur les niveaux actuels et prévisionnels de trafic, il serait judicieux d'étudier très sérieusement la question avant d'envisager son application.

Satisfait des réponses de Monsieur le Ministre d'Etat et des précisions apportées par Monsieur le Ministre du budget, les députés adopté le projet de budget 2012 du Ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'énergie.

Projet de budget du Ministère chargé des Elections

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le samedi 12 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Coopération Internationale, des Infrastructures et de l'Energie.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Karim WADE, Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération internationale, des Infrastructures et de l'Energie, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Le projet de budget du Ministère Chargé des Elections a été examiné en plénière le samedi 12 novembre 2011 par l'Assemblée nationale, sous la présidence de Monsieur Diégane SENE, cinquième Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Cheikh GUEYE, Ministre de Chargé des Elections, Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

A l'entame de la séance, le président a donné la parole au rapporteur général qui est revenu sur le projet de budget du Ministère Chargé des Elections, pour la gestion 2012, qui est arrêté à la somme de **16.830.296.660 FCFA**.

Le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont arrêtées pour 2012 à la somme de **622 184 660 F CFA**.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement sont arrêtés à **16.208.112.000 FCFA**. Ces crédits se répartissent comme suit :

- **208.112.000 FCFA** pour les dépenses de fonctionnement des structures du Ministère, dont **62 000 000 F CFA** sont réservés aux dépenses du Cabinet.
- **11.000.000.000 FCFA** pour les dépenses d'élection
- **5.000.000.000 FCFA** pour la prise en charge des activités des autres démembrements de l'Etat, dans le cadre du processus électoral.

Après la présentation du rapport, les députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre et ses collaborateurs, avant de décliner un certain nombre de considérations.

Les députés ont interpellé Monsieur le Ministre sur le nombre d'inscrits au niveau des sénégalais de l'étranger, notamment en France et sur la date prévue pour la distribution de leurs cartes d'électeurs.

Les députés se sont informés des conditions dans lesquelles se sont déroulées les nouvelles inscriptions à l'étranger, particulièrement en Afrique du Sud où des Sénégalais ont affirmé ne pas être au courant de la période de révision des listes électorales.

Par rapport au budget du Département, des précisions ont été sollicitées, concernant l'inscription des **5.000.000.000 F CFA** prévus pour « autres dépenses d'élections »

La question du bulletin unique a été posée, considérant que cela pouvait réduire les dépenses en matériel électoral.

Les députés ont fait remarquer que le fichier électoral n'est pas disponible sur le site dédié aux élections. Ce qui pour eux ne facilite pas la vérification des inscriptions. Aussi, ont-ils attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur l'utilisation du service de messagerie des téléphones portables SMS pour informer les électeurs sur leur situation.

Ils ont interpellé Monsieur le Ministre sur les points suivants :

- la faiblesse du taux de participation à la cité Fayçal ;
- la nécessité de décongestionner le centre de Sam Lah assez distant de la ville de Touba ;

- l'ouverture de nouveaux bureaux de vote au niveau de Dagana et de Guet Ndar à Saint-louis ;
- l'érection de Djirack en bureau de vote (les électeurs de ce village se déplacent en pirogue pour aller voter à Boudiaguet) ;
- l'analyse des conclusions du comité de veille, aux fins d'arrêter des mesures favorables à l'amélioration du processus électoral ;
- le renforcement des capacités des représentants, des mandataires et des acteurs politiques.

Les réponses du Ministre

En prenant la parole, Monsieur le Ministre a remercié les députés pour leurs félicitations et encouragements, avant de répondre à leurs interpellations.

S'agissant du nombre d'inscrits à l'étranger, il a indiqué que les carnets acheminés par valises diplomatiques sont actuellement en cours de traitement. Sur les 42 pays où les Sénégalais votent 3 pays seulement n'ont pas encore reçu les carnets ; il s'agit du Niger, du Bénin et de l'Italie. En France les carnets sont arrivés et sont en cours de traitement.

Compte tenu de cette situation, il n'est pas possible de donner le chiffre exact des inscrits avant l'expiration de la période contentieuse.

Les mêmes indications ont été données pour l'intérieur du pays à propos duquel, Monsieur le Ministre a annoncé la fin des opérations de saisie.

Concernant la distribution des cartes au niveau de l'étranger, il a expliqué que le traitement est envisagé au mois de novembre, d'autant plus que le fichier en question n'est pas aussi étoffé que celui de l'intérieur.

Dans le cadre de ce traitement une mission composée d'agents des différents Ministères impliqués, (Affaires étrangères, Sénégalais de l'Extérieur et Elections) sera envoyée.

La distribution est envisagée dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les agents seront également en mission dans certains pays afin de distribuer directement les cartes pour éviter les pertes constatées en Espagne en 2007.

Pour les nouvelles inscriptions à l'étranger, il n'y a pas eu de traitements spécifiques pour l'Afrique du Sud.

Cette année, le Président de la République avait autorisé la possibilité de coupler l'obtention de la carte nationale numérisée et l'inscription sur les listes électorales. Mais beaucoup de nos compatriotes n'avaient pas les cartes numérisées exigées pour le vote.

Les 5 milliards pour « autres dépenses d'élections, sont destinés à d'autres structures intervenant dans l'organisation des élections, comme la Direction générale de la Police nationale et la Commission électorale nationale autonome (CENA).

Sur le bulletin unique, son utilisation a été débattue par les politiques lors de la revue du Code électoral qui était une forte recommandation de l'audit international du fichier. Du point de vue technique, il n'y a pas de difficultés particulières d'organisation par rapport au bulletin unique ou aux bulletins multiples, qui est d'avis que le bulletin unique offre des coûts d'édition moindres. Cependant, pour lui, le choix est éminemment de l'appréciation des acteurs politiques.

S'agissant de la vérification des inscriptions par internet, Monsieur le Ministre a précisé que le fichier électoral est en cours de construction. Mais il est prévu à terme de le poster sur Internet pour faciliter la consultation. D'autres outils comme le numéro vert (800 00 2012) sont accessibles aux électeurs non alphabétisés ne sachant pas lire les SMS.

Monsieur le Ministre a expliqué la faiblesse du taux de participation des résidents de la cité Fayçal par la mobilité, ceux-ci étant essentiellement composés de fonctionnaires.

La possibilité de créer des bureaux de vote dépend des étapes de la procédure qui mène vers les élections. Pour l'instant, toute création de bureaux risque de déranger la cartographie électorale.

Les difficultés rencontrées à Touba sont liées au manque d'infrastructures pouvant abriter des bureaux de vote. Le centre de Sam Lah faisait 144 bureaux de vote avec des abris provisoires. Ce centre a été éclaté en 4 lieux de vote distincts que sont Touba Darou Khoudoss, Touba Madyana, Touba Dianatoul Mahwa et Sam Lah qui seront ouverts pendant les prochaines élections.

Pour décongestionner certains bureaux de vote, un projet de loi avait été proposé pour faire passer le nombre d'électeurs dans les bureaux de vote des communes de 500 à 900 électeurs.

Monsieur le Ministre a pris bonne note des difficultés notées à Djirack et à Guet-Ndar et a promis de les examiner en rapport avec les autorités administratives de ces différentes localités

Il a articulé le rôle du comité de veille sur l'application des 108 recommandations issues de l'audit international du fichier.

Le rapport de la commission de revue du Code électoral sera remis au Président de la République pour adoption en Conseil de Ministres. Le document devrait parvenir au Parlement pour l'adoption d'une loi consacrant le consensus sous forme d'un nouveau Code électoral avant l'élection présidentielle.

En effet le code consensuel de 1992 a été complètement revu, en dehors de certaines survivances dont le passage à l'isoloir, l'abaissement de l'âge électoral de 21 à 18 ans, la présence des candidats ou des listes de candidats à toutes les étapes jusqu'à la commission nationale de recensement des votes.

Monsieur le Ministre du Budget a indiqué que le montant de 5 milliards pour « autres dépenses d'élections » est logé au sein du Département des Elections pour une vue globale de l'enveloppe dégagée par l'Etat. Le moment venu, les actes réglementaires seront pris pour l'imputation des dépenses de cette rubrique.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté le projet de budget du Ministère chargé des Elections.

Projet de budget du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale

Le projet de budget du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale a été examiné en séance plénière le 12 novembre 2011 par l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement était représenté par madame Aminata LO, Ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, et Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs collaborateurs, ainsi que le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

A l'entame de la séance, le président a donné la parole au rapporteur de la commission pour la lecture du rapport.

Prenant la parole, le rapporteur a présenté le projet du budget du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale pour la gestion 2012 qui est arrêté à la somme de **2.560.551.600 FCFA**, contre **2.180.898.110 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **379.653.490 F CFA** en valeur absolue et **17,41%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **607.447.020 FCFA**, contre **724.412.360 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **116.965.340 F CFA** en valeur absolue et **16,15%** en valeur relative .

TITRE3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **260.576.580 F CFA** contre **295.082.750 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **34.506.170 FCFA** en valeur absolue et **11,69%** en valeur relative .

TITRE4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **342.528.000 FCFA**, contre **311.403.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **31.125.000 FCFA** en valeur absolue et **10%** en valeur relative .

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **179.000.000FCFA** comme pour la gestion en cours.

TITRE6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.171.000.000 FCFA** contre **671.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **500.000.000 FCFA** en valeur absolue et **74,52%** en valeur relative.

A la suite du rapporteur, les Députés ont formulé des félicitations et des encouragements à l'endroit de madame le Ministre.

Ils ont ensuite fait des suggestions concernant la gestion des centres spécialisés et les politiques d'assistance inscrites dans la Lettre de politique sectorielle du Ministère.

Les Députés ont aussi exprimé un certain nombre de préoccupations relatives aux moyens et aux compétences du Ministère.

Ils ont souligné la modicité des crédits alloués au Ministère si l'on tient compte de l'importance du secteur qui touche les Sénégalais les plus vulnérables. Ainsi, ils ont jugé indispensable l'accroissement des moyens du Département.

Selon certains Députés, le Commissariat à la sécurité alimentaire, qui devrait être le principal levier de la politique sociale, doit être rattaché au Ministère.

Analysant le projet de budget, les Députés se sont interrogés sur :

- la baisse des crédits de personnel de la Direction de l'Action sociale et de l'Ecole nationale des travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- la faiblesse des dotations pour la réhabilitation des villages de reclassement social (VRS) ;

- le contenu du projet intitulé « Projet d'appui à la promotion des aînés » figurant au niveau du titre 6, relatif aux dépenses de transfert en capital ;
- le déficit en ressources humaines, notamment au niveau des Centres de promotion et de réinsertion sociale(CPRS) ;
- la méconnaissance de l'utilité des Centres de promotion et de réinsertion sociale(CPRS) pour une bonne partie des populations ;
- l'état de délabrement de ces centres, particulièrement celui de Khombole où le personnel fait défaut.

Au demeurant, les Députés ont apprécié les efforts du Gouvernement qui ont abouti à l'augmentation de la dotation du Fonds de solidarité nationale (FSN) et du fonds alloué à l'appui des Pupilles de la nation.

Les Députés ont également apprécié la politique mise en place par le Gouvernement concernant le recrutement de personnes vivant avec un handicap au niveau des Ministères.

S'agissant de la question des centres spécialisés, les honorables Députés ont salué les efforts faits en direction du Centre des handicapés visuels de Thiès qui ont permis à des étudiants d'aller poursuivre leurs études à l'étranger.

Ils ont également évoqué la situation du centre des handicapés de Tivaouane qui a besoin de soutien.

En ce qui concerne le Centre d'Action sociale de Rufisque, les Députés ont sollicité l'appui du Département dans la mesure où ce centre a contribué à la formation et à la prise en charge de nombreuses générations.

S'agissant du centre des handicapés de Fatick, les Députés ont apprécié son caractère novateur relatif à la formation artisanale.

S'agissant de la politique d'assistance, les Députés ont demandé à madame le Ministre de soutenir les populations de Kidira victimes des inondations qui ont détruit les cultures et les habitations. Ces populations sont actuellement confrontées à des pénuries d'eau, de nourriture et à la propagation de maladies.

Les Députés ont exhorté madame le Ministre à identifier les zones qui ont connu un arrêt précoce des pluies afin d'accorder une assistance aux personnes éprouvées, durant la période de soudure.

Ils ont également relevé que des détenteurs de certificats d'indigence rencontrent des difficultés pour se faire admettre au niveau des établissements de santé. A ce propos, ils demandent qu'une attention particulière leur soit accordée

Les Députés ont recommandé le soutien aux Chefs religieux en denrées alimentaires lors des manifestations religieuses qui enregistrent de fortes affluences posant ainsi des problèmes de prise en charge.

Ils ont indiqué que de nombreuses demandes d'assistance sont en souffrance au niveau du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale et que l'attente d'une prochaine loi de finances rectificative ne saurait être une réponse à des situations d'urgence.

Concernant les Pupilles de la nation, les honorables Députés ont suggéré le relèvement de l'aide qui leur est accordée.

Ils ont salué l'adoption de la loi d'orientation sociale n°2010-15 du 06 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées et pour laquelle il est important de décliner une feuille de route en vue de son application effective.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, madame le Ministre a remercié les honorables Députés pour leurs félicitations et encouragements. Elle a ensuite exprimé sa profonde gratitude à Monsieur le Président de la République qui lui a renouvelé sa confiance.

Madame le Ministre a ensuite apporté des éléments de réponses relatives aux préoccupations des Députés.

Face à la rareté des ressources et à l'immense tâche qui incombe au Ministère, elle a estimé que la solidarité nationale devra pleinement s'exprimer afin de trouver des moyens complémentaires pour l'accomplissement de sa mission.

Madame le Ministre a informé de l'organisation prochaine d'une semaine nationale de solidarité où il sera question de faire appel au secteur privé. A ce titre, un compte de solidarité nationale sera ouvert et porté à la connaissance de tous les citoyens sur la base d'une vaste campagne de communication.

Concernant l'état de **vétusté des Centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS)**, madame le Ministre s'est engagée à leur réhabilitation à travers les moyens de l'Etat et l'aide attendue de nos partenaires au développement. Elle a indiqué que la priorité sera donnée aux CPRS dits stratégiques, sur la base de leur position géographique, du nombre d'habitants qu'ils ciblent et des demandes exprimées. Madame le Ministre dira avoir pris bonne note des observations concernant le mode de répartition des crédits de fonctionnement au niveau des CPRS.

S'agissant **des inondations survenues à Kidira**, elle a une nouvelle fois exprimé son émotion face à ce drame, avant de reconnaître que la situation nécessite une action de grande envergure. Aussi a-t-elle pris l'engagement de réagir et ce, en dépit de l'approche de la fin de l'année budgétaire. Elle a promis de sensibiliser tous ses collègues au niveau des Départements concernés.

Sur la question relative **au Projet d'Appui à la promotion des personnes âgées**, madame le Ministre a précisé qu'il s'agit d'un projet destiné à la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus pour leur permettre de lutter contre l'oisiveté. Ainsi, 30 groupements d'intérêts économiques ont déjà été financés pour des montants allant de 200.000 FCFA à 500.000 FCFA.

Relativement à **la prise en charge médicale**, madame le Ministre a indiqué que la dotation de 80.000.000 FCFA est insuffisante pour faire face aux différentes demandes.

Aujourd'hui, son Département est confronté à une nouvelle cible composée de personnes atteintes de maladies à soins coûteux. Le Ministère doit faire face à des demandes chiffrées à 700.000.000 FCFA.

Madame le Ministre s'est réjoui du geste de Monsieur le Président de la République qui a accepté de prendre en charge des factures d'hospitalisation.

S'agissant de **la délivrance des certificats d'indigence**, elle a indiqué que cela est du ressort de l'autorité administrative qui doit requérir l'avis du CPRS avant.

Quant à **la sécurité sociale**, elle a précisé que c'est l'Etat qui met en place les mécanismes à travers lesquels les travailleurs sont couverts socialement. Cela concerne des personnes de fortunes diverses qui cotisent selon leurs moyens. C'est dans ce sens qu'elle a partagé avec les Députés son projet de carte bleue médicalisée qui intéresse tous les segments de la société sur la base de cotisation.

Sur la question relative aux **Pupilles de la nation**, madame le Ministre a indiqué que c'est un sujet qui préoccupe son Département. C'est ainsi que la dotation de 250.000.000 FCFA permettra de faire face aux besoins de ces pupilles qui méritent l'attention de tout le peuple sénégalais.

Madame le Ministre a évoqué le cas de **l'enfant dit « Bébé Modou »**, souffrant d'un cancer de la gorge et dont le traitement est estimé à 39.000.000 F CFA. Il convient de relever que, dans cet élan de solidarité, des groupes musicaux ont pu collecter 08 millions. Saisie de la question, madame le Ministre dit être en contact avec des structures d'accueil en Italie et l'optimisme est permis pour la prise en charge de cet enfant.

A la suite de l'intervention de madame le Ministre, **Monsieur le Ministre du Budget** a apporté quelques précisions par rapport au budget et globalement à la politique sociale de l'Etat. Il a indiqué que le présent projet de budget a essayé de prendre en compte les préoccupations exprimées depuis l'année dernière par les honorables Députés. C'est ainsi qu'un montant de 250.000.000 FCFA a été dégagé pour la prise en charge des Pupilles de la nation.

Parallèlement, le Fonds de Solidarité nationale a pu bénéficier d'une rallonge de 250.000.000 FCFA pour se retrouver avec une dotation de 550.000.000 FCFA dans le présent projet de budget.

Monsieur le Ministre du budget dira que la somme de ces dotations avec le budget du Ministère pourrait conduire à un chiffre avoisinant 10 milliards de francs CFA, auquel il faudra ajouter le programme Cash-Transfer qui est un sous-programme du Programme de renforcement de la nutrition permettant l'acquisition directe de denrées.

Monsieur le Ministre du budget a prôné la prudence relativement à d'éventuels projets sur la protection sociale, en insistant sur les questions de viabilité.

S'agissant de conventions signées avec les hôpitaux, il a conseillé la même prudence pour éviter le gonflement des arriérés des créances des hôpitaux sur l'Etat.

Satisfaits des réponses apportées par madame et Monsieur les Ministres, les Députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale.

Projet de budget du Ministère de l'Elevage

L'Assemblée nationale s'est réunie, en plénière, le samedi 12 novembre, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Elevage.

La séance était présidée par Monsieur Amadou Ciré SALL, 3^e Vice-président de ladite institution.

Le Gouvernement était représenté par Mesdames Oumy Khaïry Gueye SECK, Ministre de l'élevage, Thérèse Coumba DIOP, Ministre chargé des Relations avec les institutions et Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Après l'ouverture de la séance, le président de la Commission de l'Economie générale est revenu sur le rapport de présentation fait par Monsieur le Ministre en commission. Il dira que pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère de l'Elevage, est arrêté à la somme de **9.568.798.800 FCFA** contre **8.891.110.630 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **677.688.170 FCFA** en valeur absolue et **7,62%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.691.004 300 FCFA** contre **1.582.926.880 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **1.08.077.420 FCFA** en valeur absolue et de **6,83%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **511.198.680 F CFA** contre **539.388.750 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **28.190.070 F CFA** en valeur absolue et de **5,23%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **204.595.820 F CFA** contre **215.795.000 F CFA**, pour la gestion en cours, soit une baisse de **11.199.180 F CFA** en valeur absolue et de **5,19%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **6.399.000.000 F CFA** contre **6.035.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **364.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **6,03%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **763.000.000 F CFA** contre **518.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **245.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **47,30%** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport de la Commission de l'Economie générale, des finances, du plan et de la coopération économique, les députés ont félicité Madame le Ministre de l'Elevage du travail réalisé par son Département et l'ont encouragé à poursuivre la dynamique de faire de l'élevage le moteur du développement de notre pays. Ils ont, par la suite, posé des questions et fait des propositions et des suggestions dont l'essentiel s'articule autour des points qui suivent.

Infrastructures

Les honorables députés ont souligné l'insuffisance d'infrastructures nécessaires au développement de l'élevage dans les régions. Aussi, ont-ils constaté, l'absence de plateau médical, d'abattoir, en plus d'un déficit en personnel dans certaines zones.

Ils ont également interpellé Madame le Ministre sur la réhabilitation des services départementaux et régionaux de l'élevage, en insistant particulièrement sur le cas des services de Podor, bastion de la production laitière.

Cependant, certains des députés ont salué la pose de la première pierre des abattoirs de Mbour sans oublier l'ouverture d'un centre de formation en découpe. Ce qui aura, à coup sur, un effet sur la lutte contre l'abattage clandestin.

Traitement des éleveurs dans le monde rural

Les députés ont déploré le fait que davantage de terres ne soient octroyées aux éleveurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la GOANA. Ils ont regretté, par ailleurs, que l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale ne permette pas, à ce jour, aux éleveurs d'avoir accès aux terres. Aussi, les députés ont-ils interpellé Madame le Ministre sur cette situation.

Impact des projets et programmes

Les députés ont demandé, par la suite, à Madame le Ministre le niveau de pénétration des différents projets et programmes par rapport à l'ensemble du territoire national. En matière de stabulation par exemple, ils ont voulu être édifiés sur les résultats atteints.

S'agissant de la place du cheval dans le monde rural, ils se sont informés auprès de Madame le Ministre du niveau de reconstitution du cheptel après les pertes occasionnées par la peste équine. Concernant l'élevage des caprins, les députés ont souhaité davantage d'appui aux acteurs de la filière surtout dans la zone du bassin arachidier.

Questions budgétaires

Les honorables députés ont interpellé Monsieur le Ministre du Budget sur les raisons de l'augmentation de 92,60% des emprunts qui passent de **1.324.000.000 F CFA** en 2011 à **2.550.000.000 F CFA** en 2012.

Ils ont souhaité aussi être informés sur le sens de la baisse de 83,38% en 2012 des subventions.

Constatant la progression des dépenses de personnel de 108 millions, les députés ont noté que cela concerne principalement les heures supplémentaires ; ils se sont alors demandé si cette forte hausse des heures supplémentaires ne s'explique pas par le déficit en personnel.

Toujours dans ce cadre, les députés ont interpellé Madame le Ministre sur la forte baisse des heures supplémentaires de l'Inspection régionale des services vétérinaires de Louga qui sont passées de **62 millions F CFA** en 2011 à **32 million F CFA** en 2012. Considérant la baisse des crédits du Programme spécial d'insémination artificielle (PSIA) qui passent de **1.750.000.000 F CFA** en 2011 à **1.500.000.000 F CFA** en 2012, les députés ont voulu savoir si ce programme est dans sa phase finale ou si les crédits ont été réorientés.

Enfin, saluant la tournée à l'occasion de la fête de Tabaski de Madame le Ministre, les députés sont revenus sur l'approvisionnement en moutons et les conditions mises en place pour une meilleur accessibilité des caprins.

Les réponses du Ministre

En prenant la parole, Madame le Ministre de l'Elevage a exprimé toute sa gratitude et sa joie pour les félicitations, les commentaires et les suggestions avant de répondre aux différentes interpellations.

Elle a commencé par expliquer la place importante de l'Elevage dans un pays en faisant remarquer que le secteur primaire reste prépondérant dans l'économie sénégalaise avec les 70% de la population qu'il occupe. Elle s'est, à cet effet longuement appesantie sur les réalisations de son Département.

Dans cette optique, Madame le Ministre a indiqué que l'élevage a la plus grande marge de progression dans ce secteur, marge qui est de 7,3% en 2011 et plus de 6% en 2010. C'est pourquoi, elle a estimé que l'élevage devrait bénéficier de ressources conséquentes pour accompagner le dynamisme du secteur.

Parlant de la fête de la Tabaski, Madame le Ministre a partagé avec les députés les enseignements tirés de sa tournée qui lui a permis de constater la présence en abondance de moutons sur le territoire national. Elle a aussi expliqué les conditions de facilité mises en place pour un meilleur approvisionnement.

Evoquant les difficultés des éleveurs à accéder au foncier, Madame le Ministre a souligné que l'un des projets de son Département est relatif à l'élaboration d'un Code pastoral. Celui-ci devra assurer une cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs, surtout en ce qui concerne la gestion foncière. Elle a ajouté que le Plan

national de développement de l'élevage (PNDE) qui est une application de la loi agrosylvo-pastorale a déjà fini de poser les bases d'une démarche inclusive.

Par rapport au renforcement du personnel de son Ministère, Madame le Ministre a dit que le recrutement d'environ 150 agents a été effectué, mais ne permet pas de résorber le gap de 619 agents. A cet effet, elle a informé les députés de l'appui qu'elle a sollicité auprès du Premier Ministre pour le renforcement des effectifs de son ministère. Dans la même lancée, elle est revenue sur l'ouverture prochaine du centre de formation de Mbour et d'abattoirs, d'un coût de **1 milliard de F CFA**, qui sera spécialisé dans les métiers de la découpe.

En ce qui concerne le recrutement et le bouclage du bétail, Madame le Ministre a estimé qu'il faudrait des ressources complémentaires pour cela. Dans cette optique, deux mille (2000) boucles ont été données à la Compagnie nationale d'assurance agricole pour une phase d'expérimentation.

Par rapport à la filière équine, elle a rappelé la construction des haras de Thiès, Kaolack et Daara, sans oublier celui de Kébémér qui, avec un coût de **cinq (5) milliards de F CFA**, est le plus grand Haras d'Afrique. Elle a indiqué, par ailleurs, que cinquante (50) étalons de races pures y ont été introduits.

Pour la peste équine, elle a précisé que malgré les informations alarmistes données, sur un cheptel de plus 500 000 têtes, les pertes ne s'élèvent guère qu'à un millier de chevaux. C'est ainsi que des exploitations mixtes intensifiées ont vu le jour et avec le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) la dynamique sera renforcée.

Madame le Ministre a rappelé, par ailleurs, la genèse du FONSTAB créée par décret en 2009 et mis en place depuis 18 mois. En vue de soutenir les acteurs, beaucoup de crédits à taux d'intérêt très bas vont être distribués. Présentement, a-t-elle fait noter, 262 projets ont été déposés pour un montant de **1.255.786.690 F CFA**.

S'agissant de l'abattage clandestin, Madame le Ministre a dit que la brigade créée pour lutter contre cette anomalie reste confrontée à différentes pressions qui l'empêchent d'être efficace.

Prenant la parole à la suite de Madame Ministre, Monsieur **le Ministre chargé du Budget** a expliqué que l'augmentation des emprunts au niveau du Ministère de l'Elevage est due à la programmation du Projet de Développement Elevage Sénégal

Oriental Casamance financé par la Banque islamique de développement (BID) et le Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant, financé par la Banque africaine de développement (BAD). Néanmoins, ces augmentations ne concernent pas le PSIA qui a vu son budget baisser.

Concernant la baisse des subventions, il a indiqué qu'elle est à mettre en relation avec les finances finissantes du Fonds de l'Environnement Mondial et du Projet de gestion du bétail ruminant. Ces fonds sont passés de 740 millions FCFA à 123 millions FCFA.

Revenant sur la lecture du document budgétaire, Monsieur le Ministre du Budget a dit que les efforts du Gouvernement, au titre du financement de l'investissement par le budget consolidé d'investissements (BCI), doivent être appréciés en prenant en compte les financements internes du titre 5 et du titre 6 du budget. Par ailleurs, il a précisé que les efforts du Gouvernement sont à apprécier, aussi bien en termes de subventions que d'emprunts, ces derniers étant supportés par l'Etat dans le cadre du service de la dette.

Concernant le recrutement, Monsieur le Ministre du budget a noté que le Gouvernement s'est résolu à combler le gap. Mais pour le moment, eu égard aux engagements pris au niveau des secteurs comme l'éducation, la santé, l'Etat se doit de régler les questions les plus urgentes, en vue de répondre aux préoccupations des populations en termes de bien-être social. Toutefois, pour le programme en cours de validation, il est prévu le recrutement de 11 docteurs vétérinaires, 10 ingénieurs des travaux de l'élevage et 15 agents d'élevage.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre de l'Elevage et des compléments d'informations apportées par Monsieur le Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Elevage.

Projet de budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

L'Assemblée nationale s'est réunie, en plénière, le dimanche 13 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

La séance a été présidée par Monsieur M. Diégane SENE, 5^e Vice-Président de ladite Institution.

Le gouvernement a été représenté par Messieurs Oumar SARR, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Hydraulique et de l'Assainissement, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **71.602.105 160 F CFA**, contre **51.067.937.050 F CFA**, soit une hausse de **20.534.168.110 F CFA** en valeur absolue et **40,21%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.737.297.360 F CFA**, contre **1.061.941.300 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **675.356.060 F CFA** en valeur absolue et **63,60%** en valeur relative. Cette hausse s'explique par la prise en charge salariale des agents des directions nouvellement rattachées et de nouveaux agents affectés au Ministère.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **574.208.680 F CFA**, contre **542.503.500 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **31.705.180 FCFA** en valeur absolue et **5,84%** en valeur relative. Cette augmentation s'explique par l'intégration des charges de fonctionnement des directions nouvellement rattachées.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **316.599.120 F CFA**, contre **264.492.250 F CFA**, contre **264.492.250 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **52.106.870 F CFA** en valeur absolue et **19,70%** en valeur relative. Ces crédits sont destinés à financer les activités de l'Office du Lac de Guiers, de l'Agence de Promotion du Réseau hydrographique nationale et de l'Agence de construction des Bâtiments et Edifices publics.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **32.822.000.000 F CFA**, contre **19.351.000.000 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **13.471.000.000 F CFA** en valeur absolue et **69,61%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **36.152.000.000 F CFA**, contre **29.848.000.000 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **6.304.000.000 F CFA** en valeur absolue et **21,12%** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport général, les députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre d'Etat pour ensuite lui poser des questions et lui faire des suggestions dont l'essentiel s'articule autour des points suivants.

L'hydraulique

L'hydraulique rurale

Les députés, évoquant les engagements pris par l'Etat concernant la ville de Touba, rappelleront les réalisations à Sam et Darou Ndiarène et ont, par ailleurs, remercié Monsieur le Ministre d'Etat pour la présence de ses services hydrauliques à Khelcom.

Dans le cadre du partenariat entre l'Etat du Sénégal et les bailleurs de fonds, les Organisations de la société civile notamment les ONG, les députés se sont félicités principalement des ouvrages mis en place par l'ONG Vision mondiale à Kaffrine dans

les communautés rurales de Kathiote et Dioukoul Mbelbouck où la nappe phréatique est très profonde.

Pour Taiba Ndiaye où la plupart des villages environnants ont accès aujourd'hui à l'eau, ils ont également exprimé leur satisfaction, et évoqué, par contre, les cas de Darou Khoudouss et Mewane où le niveau d'accès est à 25%. C'est pourquoi, dans le cadre des projets à réaliser avec les Industries chimiques du Sénégal (Ics), ils ont ajouté que des actions soient renforcées pour une meilleure accessibilité de l'eau dans ces zones. A cet effet, les députés ont préconisé, en plus des forages, de renforcer les connexions aux villages environnants. Comme c'est le cas de la conduite alimentant 22 villages de Ndioganiao, à partir des forages de Soussoum ou il ne reste que des compteurs.

En outre, parlant de la Grande offensive pour la Nourriture et l'Abondance (**GOANA**), les députés ont souhaité l'installation de forages ruraux entièrement destinés à ce programme.

Dans l'optique d'une meilleure accessibilité de l'eau, les députés ont suggéré au Ministre d'Etat de mettre l'accent sur l'entretien et la réparation des forages afin d'arriver à zéro panne de forages. Pour cela, il est nécessaire d'accroître les moyens de la Direction en charge de la maintenance. En tout état de cause, le travail réalisé par la Direction de l'Exploitation et de la maintenance (**DEM**) devrait être transféré à une structure plus outillée. Dans ce cadre, le personnel fonctionnaire, non fonctionnaire ou bénévole, déjà présent sur le terrain, pourrait être appelé à poursuivre les actions entamées.

Les députés ont salué, à sa juste valeur, la réalisation à Linguère de 86 forages. Toutefois, il faudrait penser à trouver une solution définitive aux difficultés relatives aux moteurs dont les dysfonctionnements ont entraîné l'arrêt des forages de Kadar et de Lompoul Djiby dans la communauté rurale de Labgar.

Cette absence de maintenance a occasionnée la fermeture de beaucoup de forages, ajoutée à cela l'insuffisance de châteaux d'eau dans certaines grandes agglomérations.

Saluant également la réception des ouvrages de Notto-Ndiosmone Palmarin, les députés ont souhaité une multiplication de ce type d'ouvrage pour une meilleure prise en charge de l'alimentation des localités qui souffrent de la salinité des eaux.

Dans le cadre de la bonne gestion des ouvrages, ils ont préconisé le renforcement du contrôle effectué sur les Association des Usagers des Forages (**Asufor**) pour davantage de transparence.

Par rapport à la conduite alimentant 22 villages de Ndioganiao, à partir des forages de Soussoum, les députés ont dit leur satisfaction de voir les connexions réalisées. Il manque, cependant, le compteur qui doit marquer le début de la desserte.

Les députés ont rappelé, par la suite, la situation d'un périmètre maraîcher qui emploie 300 personnes à Khombole, pour souligner que la facturation de l'électricité qui lui est appliquée n'autorise pas sa rentabilisation. Aussi, ont-ils-souhaité l'appui du gouvernement pour l'obtention d'un groupe électrogène.

S'agissant du manque d'eau, au niveau du fleuve Sénégal, les députés ont déploré les dommages collatéraux occasionnés en période de semis, et qui ont entraîné un incident sur le développement des cultures.

Saluant également la création de l'Office du Lac de Guiers, les députés ont sollicité, auprès de l'Etat, l'accroissement des moyens pour faire face à la menace que constitue l'avancée du Typha.

L'hydraulique urbaine

Les députés ont salué les efforts de compensation financière entre l'Etat, la Société nationale des Eaux du Sénégal (**SONES**) et la Société des Eaux (**SDE**).

Evoquant les manifestations des populations pour leur accessibilité à l'eau potable notamment à Kidira, Bignona et d'Ousseye, les députés, à l'unanimité, ont souhaité que des mesures urgentes soient prises pour pallier ce problème. Ils ont également estimé que des conditions d'intégration de Kidira, ainsi que d'autres localités, dans le périmètre affermé de la SDE doivent être étudiées.

L'Assainissement

L'assainissement rural

L'assainissement rural a préoccupé les députés. Ainsi, ils ont voulu être édifiés sur la raison des retards constatés dans la mise en œuvre des programmes. Par la même occasion, ils ont suggéré, une actualisation des données pour donner plus de

visibilité aux actions de l'Etat. Ce qui permettra de connaître réellement les taux d'accès par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour les zones deltaïques et côtières, les députés ont demandé à être édifiés sur la politique que l'Etat compte engager pour contrecarrer la salinisation des eaux.

L'assainissement urbain

Certains députés qui se sont réjouis des travaux de régularisation et d'assainissement effectués dans le quartier Pikine, à Saint-Louis, ont tenu à remercier Monsieur le Ministre d'Etat pour la qualité des travaux.

Par contre, ils ont déploré les travaux réalisés à Diamaguène, Eaux Claires, Balakoss et Leona, avant d'inviter le Ministre d'Etat à engager des audits techniques pour situer les responsabilités.

Sur les branchements sociaux à l'égout dans la région de Saint-Louis, les députés ont constaté que certains propriétaires, du fait de leur position géographique, en bénéficient difficilement.

La station de Cambérène a également préoccupé les députés qui ont demandé si une bifurcation par les Parcelles Assainies peut être envisagée. Appréciant aussi le traitement tertiaire des eaux à la station, ils ont souhaité que celles-ci soient recyclées à des fins d'arrosage ou même d'agriculture urbaine. Le Fonds nordique de Développement ou d'autres bailleurs pourraient apporter leur appui. Ils ont invité les autorités à engager plus de communications pour ce qui concerne la station de Cambérène.

D'autres ont déploré le déversement sous tous azimuts des eaux usées à la baie de Hann, sur le site du Technopole où des populations s'adonnent à la pêche dans cette eau polluée.

Sur les installations d'assainissement réalisées aux Parcelles Assainies, les députés se sont inquiétés de leur fonctionnalité. En effet, ils ont affirmé que les ouvrages d'eaux pluviales, du fait de l'envahissement des eaux usées, n'arrivent pas à répondre aux attentes des populations.

S'agissant de l'assainissement de Boudody à Ziguinchor, certains députés ont demandé des informations supplémentaires sur les programmes prévus, notamment

celui ayant fait l'objet de financement de la Banque africaine de Développement (BAD).

Concernant l'entretien des réseaux d'assainissement dans les villes, les députés ont plaidé pour que plus de moyens soient mis à la disposition de l'Onas pour un meilleur assainissement.

Urbanisme et Habitat

Abordant les lotissements en milieu rural, les députés ont déploré la manière par laquelle ceux-ci ont été effectués notamment dans l'occupation de l'espace et de l'aménagement. Ils ont rappelé le cas de la commune de Khombole qui connaît des problèmes d'agrandissement du fait des lotissements anarchiques notés dans les communautés rurales environnantes.

Sur l'habitat rural, les députés ont interpellé le Ministre d'Etat sur l'existence d'une politique gouvernementale, particulièrement en ce qui concerne les matériaux de construction.

Revenant sur la question de la construction des habitations, ils ont souligné que la commission d'enquête parlementaire sur le loyer a constaté le non respect de certaines normes.

Les députés sont aussi revenus sur l'occupation des espaces verts, des espaces réservés et des aires de jeux dans les villes. Ils ont exhorté l'Etat à plus de vigilance et à veiller sur l'occupation de tels espaces.

Les députés ont, par la suite, souhaité que les émigrés puissent bénéficier des programmes d'habitats sociaux.

Mettant en exergue sur les programmes d'accès au logement mis en place par le gouvernement, les députés ont rappelé les 6 100 parcelles dont 1 100 à Dakar devraient être octroyées aux enseignants. Les titres relatifs aux différentes parcelles étaient promis pour le 30 octobre 2011 et les permis de construire le 30 novembre 2011. Cependant, ils ont précisé que depuis la distribution des attestations, les titres de propriété restent encore non établis. A cet effet, les députés ont souhaité l'accélération des procédures et le respect des engagements pris.

Sur le patrimoine bâti de l'Etat, ils ont salué l'acquisition d'immeubles, ainsi que les programmes de réhabilitation. Ce qui devrait avoir un impact réel sur la baisse du nombre de villas conventionnées.

Parlant des chantiers inachevés de l'Etat, les députés ont suggéré au Ministre d'Etat la finalisation des travaux entamés avant d'engager d'autres.

Enfin, ils ont apprécié positivement la réhabilitation du siège de la Fédération sénégalaise de Handball.

Les réponses du Ministre d'Etat

En réponse à toutes ces questions, Monsieur le Ministre d'Etat, après avoir remercié les députés de leurs félicitations et de leurs plaidoyers, a apporté les éléments de réponses à leurs préoccupations.

Un plan d'action pour Kidira

Monsieur le Ministre d'Etat, reconnaissant l'urgence de la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de Kidira, a informé que deux pompes de 500 m³/h sont immédiatement mises à la disposition de la ville pour les eaux pluviales et l'eau potable.

Pour l'intégration de Kidira dans le périmètre affermé, le Ministre d'Etat a précisé, par contre, que des études complémentaires sont nécessaires. D'autres villes sont aussi concernées et le délai de réalisation pour une telle intégration sera fixé.

L'Assainissement

Sur l'assainissement rural, Monsieur le Ministre d'Etat a dit que le taux d'accès en milieu rural est de 29,5% en 2010, il était de 26,5% en 2005. La progression reste faible et, à ce rythme, il sera difficile d'atteindre les OMD. Il a expliqué que la faiblesse des taux d'accès vient du fait que seul les 25% des financements prévus ont pu être mobilisés. Cependant, avec l'appui des bailleurs en 2012, le taux d'accès pourrait croître.

En milieu urbain, des retards sont également notés. A cet égard, Monsieur le Ministre d'Etat a précisé que les difficultés sont, en partie, liées à la station d'épuration de Cambérène. Au début du projet, a-t-il précisé, les populations n'étaient pas associées.

Aujourd'hui, des efforts sont faits dans le sens de l'appropriation du projet par les populations malgré une certaine résistance de la part des populations. Toutefois, il a précisé que les négociations sont entamées avec les guides religieux de la **communauté layéene** dans le but de la mise en œuvre du projet.

En attendant, d'autres solutions sont envisagées, mais elles ne concernent pas une bifurcation sur les Parcelles Assainies. Dans tous les cas, un projet existe à Keur Massar et un autre est réalisé par l'Apix à Tivaouane Peulh.

S'agissant de l'assainissement des Parcelles Assainies, les installations sont destinées aux eaux pluviales selon le Ministre d'Etat qui n'a pas manqué de préciser que celles sont envahies par les eaux usées.

Sur les questions relatives aux eaux pluviales, le Ministre d'Etat a recommandé la signature par les villes de contrats avec l'Onas et a appelé à plus de concertations et de partenariat entre les collectivités locales et les services décentralisés de cet organisme pour amoindrir les problèmes d'assainissement.

Urbanisme/Habitat

Concernant les parcelles promises aux syndicats d'enseignants, le Ministre d'Etat a souligné que les titres de propriétés doivent être délivrés en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Au niveau de Dakar, pour rendre effectif les titres et les permis de construire, il est nécessaire d'impliquer un ensemble d'autorités notamment les Maires sauf pour certains projets précis de l'Etat. Il est à souligner que, dans le cadre de ce projet, les enseignants ne voulaient pas s'acquitter de la taxe de 70 000 francs Cfa. Toutefois, le Ministre d'Etat a rassuré les députés et les a informés que la question sera étudiée avec la délégation spéciale de Sangalkam pour envisager des solutions.

Par contre, dans les autres régions où il n'y a pas encore de zones d'aménagements concertés (Zac), il va falloir recourir au Ministère en charge de l'Economie et des Finances.

Pour le plan directeur de Sédhiou, les études sont faites et il y a un complément de financement à trouver selon le Ministre d'Etat.

Relativement à la délimitation des frontières entre communes et communautés rurales, il est nécessaire d'impliquer les autorités administratives que sont les Gouverneurs et les Préfets. C'est seulement dans ce cadre que des cas similaires à celui de Khombole pourraient être réglés.

Sur l'habitat rural, le Ministre d'Etat a reconnu qu'il est nécessaire de renforcer la politique gouvernementale.

L'hydraulique rurale

Avec le programme indien et la BAD, de nombreux forages ont été réparés. Aujourd'hui, le taux de forage en panne est réduit dans le monde rural où 95,6% des forages fonctionnent normalement. Les problèmes qui se posent souvent portent sur des questions de captage ou d'équipement. L'objectif est d'arriver à zéro forage en panne.

En ce qui concerne la Direction en charge de la maintenance (DEM), le Ministre d'Etat a souligné qu'elle n'est pas toujours outillée pour répondre aux différentes sollicitations. C'est pourquoi, il a suggéré la mise en place d'une organisation plus adaptée avec une direction opérationnelle.

Il a par, ailleurs, informé de l'acquisition de six foreuses qui peuvent aller jusqu'à 600m, non sans avoir la nécessité de trouver du matériel complémentaire pour plus d'efficacité.

Prenant la parole, à la suite de son collègue, Monsieur le Ministre du budget a précisé qu'il n'y a pas de double inscription sur les titres 5 et 6. Il s'agit d'investissement réalisé à partir des dépenses en capital et du transfert en capital.

S'agissant de l'attribution des parcelles aux enseignants, le Ministre a estimé que les responsabilités sont partagées et à chaque étape du processus, il y a un Ministre responsable.

Dans tous les cas, il a précisé que l'Etat étant une continuité, les engagements de l'ancien Ministre de l'Urbanisme seront étudiés.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre d'Etat et le Ministre du budget, les députés ont adopté, à la majorité, le projet de budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Projet de budget du Ministère de la Communication, des Télécommunications et des TIC

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le dimanche 13 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Communication des Télécommunications et des TIC.

La séance a été présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de la dite institution.

Le gouvernement a été représenté par Moustapha GUIRASSY, Ministre de la Communication, **des Télécommunications et des TIC** et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de la Communication, des Télécommunications et des Tics, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **11.080.049.480 F CFA** contre **6.868.215.400 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **4.211.834.080 F CFA** en valeur absolue et **61,32%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique par la mise à disposition de 2 milliards F CFA pour l'achèvement des travaux de construction de la maison de la presse en 2012, l'augmentation de l'aide à la presse pour 200 millions et l'affectation de 1,8 milliards à la RTS pour les élections.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **298.820.060 F CFA**, contre **366.857.900 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **68.037.840 F CFA** en valeur absolue et **18,55%** en valeur relative.

Cette diminution est relative à la demande d'affectation de nombreux agents vers d'autres départements.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **494.859.420 F CFA**, contre **449.987.500 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **44.871.920 F CFA** en valeur absolue et **9, 17%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **921.370.000 F CFA**, contre **721.370.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **200.000.000 F CFA** en valeur absolue et **27, 73%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'aide à la presse, du même montant.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.665.000.000 F CFA**, contre **330.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **1.335.000.000 F CFA** en valeur absolue et **404,55%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **7.700.000.000 F CFA**, contre **5.000.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.700.000.000 F CFA** en valeur absolue et **54%** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport général, les députés ont félicité le Ministre des efforts réalisés par son département et encouragé à poursuivre la voix du dialogue au vu de la position de son département dans l'architecture institutionnelle.

Les interventions des députés peuvent globalement être axées autour des points ci-après :

- la presse ;
- les médias du Services public ;
- la Sonatel, les Télécommunications et les TIC ;

- la Communication gouvernementale.

La presse

Relativement à l'aide à la presse, les députés se sont interrogés sur les critères de répartition de celle-ci entre les différents acteurs. Ils ont recommandé plus de transparence et une allocution plus accrue pour les radios communautaires pour éviter toute frustration.

Aussi, les députés ont déploré le matraquage publicitaire de certains produits (aphrodisiaques, alimentaires, etc.) par certaines chaînes de télévision et radio.

Quant à la publication de sondage tous azimuts, les députés ont interpellé Monsieur le Ministre sur la nécessité de se conformer à la réglementation en vigueur.

Face aux dérives constatées et la prolifération de médias privés, les députés ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur la nécessité du respect du cahier de charge et du renforcement de la formation des journalistes.

Pour une meilleure prise en charge des questions évoquées, ils ont demandé au Ministre à plus de communication avec les acteurs mais surtout avec les Elus pour une appropriation du nouveau code de la presse.

Comme proposition, ils ont suggéré de l'organisation d'une journée d'échanges entre Parlementaires, le ministère et acteurs de la presse en vue de dissiper les incompréhensions liées à la dépénalisation des délits de presse et aux autres griefs relevés et harmoniser les positions.

Sur les conditions de délivrance de la carte de presse, les députés ont voulu en savoir davantage, avant de demander au Ministre sa position sur l'amnistie fiscale des entreprises de presse proposée par le Chef de l'Etat.

Le passage du numérique à l'analogie et les conséquences qui pouvaient en découler a aussi été évoqué.

Concernant la maison de la presse, les députés se sont félicités du degré d'avancement des travaux et ont interpellé le Ministre sur le programme d'occupation des locaux.

Les médias du service public

Les députés sont longuement revenus sur la nécessité pour l'Etat d'accorder plus de moyens aux médias d'Etat (la RTS, APS, et le Soleil), compte tenu de l'exigence de qualité à laquelle ces derniers sont soumis.

Les députés ont également interpellé le Ministre sur le démarrage des programmes de la chaîne de télévision (Sn2), le règlement de la situation des bénévoles de la RTS et le financement du service public de l'audiovisuel à travers des ressources externes.

En outre, la vulgarisation, le renforcement des moyens humains matériel et financier des radios mais également les centres Multimédias communautaires a été au cœur des débats.

Des félicitations ont aussi été formulées à l'endroit des journalistes des médias des services publics.

La Sonatel, les télécommunications et les TIC :

Les députés se sont penchés sur la surtaxe sur les appels entrants, pour rappeler à Monsieur le Ministre les dommages collatéraux que cela a engendré auprès des émigrés.

De plus, la communication sur ces appels devait être orientée sur la nécessité de rationaliser et de contrôler le secteur des télécommunications plutôt que sur l'argent généré. Une correspondance sera adressée à cet effet par le parlement au gouvernement pour une meilleure explication de ce projet aussi bien auprès des parlementaires qu'à l'endroit des populations.

Les députés ont également interpellé le Ministre sur les mesures à prendre face à la montée en puissance de la vente de puces de téléphone portable dans la rue qui peuvent être utilisés par des personnes malintentionnées pour commettre des actes délictuels (menaces injures...) et s'en débarrasser.

S'agissant des Tic, les députés, à l'instant du Ministre, pensent que des garde-fous doivent être érigés face à l'accès libre et non contrôlé de cet outil pour éviter des dérives dommageables à notre jeunesse. C'est pourquoi, ils ont préconisé des mesures d'accompagnements notamment la formation afin qu'elle en fasse bon usage.

En outre, les députés se sont félicités des progrès de la Poste et ont souhaité une présence plus accrue des bureaux de poste dans les localités les plus éloignées ainsi que l'effectivité de l'adressage postal.

Les Députés ont, en outre, demandé au Ministre l'état d'avancement du projet du Fonds commun de placement « *Poste Finance Horizon* » à la suite des souscriptions déjà effectuées.

La situation juridique des cablo-distributeurs a été évoquée par les parlementaires qui ont demandé une réglementation et un accompagnement de ces jeunes.

La communication gouvernementale

Les députés ont salué la contribution de la RTS et du quotidien national *Le Soleil* sur la communication gouvernementale avant de demander au Ministre de communiquer davantage sur les réalisations du gouvernement.

Les députés ont également souhaité connaître l'état d'avancement des réalisations de l'Agence de Développement Informatique de l'Etat (ADIE).

Enfin, sur les considérations budgétaires, ils ont sollicité auprès du Ministre du Budget des explications sur :

- la baisse de 68 millions des dépenses du personnel, dont 52 millions pour le cabinet du Ministre ;
- la répartition de la hausse de 200 millions de l'aide à la presse ;
- l'inexistence de transfert de crédits pour APS ;
- les 1,8 milliard pour les élections et la CAN.

Les réponses du Ministre

Après les échanges de bons procédés, le Ministre a remercié les députés pour les suggestions et encouragements avant de répondre aux différentes préoccupations.

La presse

D'emblée, le Ministre a lancé une invitation auprès des députés à une lecture plus approfondie du code de la presse qui prend en charge la plupart des préoccupations

soulevées dans les débats. Il s'agit, entre autres, les dérives constatées dans les revues de presses, la publicité, la différence entre journaliste et technicien, les radios communautaires, le délit de presse, l'entreprise de presse,...

Ministre a expliqué la dépénalisation du délit de presse qui constitue l'un des points d'achoppement pour l'adoption du projet de loi. A l'en croire, la dépénalisation ne signifie pas absence de sanction : il ne s'agira plus de privation de liberté au journaliste mais une sanction économique et pécuniaire devrait être infligée au patron de presse.

Sur les dérives des journalistes et l'interdiction de la publicité de certains produits, le Ministre a estimé qu'elles sont dévolues aux organes de régulation comme *Commission nationale de régulation de l'audiovisuel (CNRA)*, *Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (Synpics)*, *le Comité d'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie (CORED)*. Pour les Tic et Télécommunication, il s'agit de *l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)*. Une commission a été mise en place, pour ce qui concerne les Tic pour une meilleure régulation du secteur.

Monsieur le Ministre a, dans ce sens, rappelé aux députés, les lois votées et la mise à jour du Code pénal relativement aux TIC. Le Sénégal joue, en effet, un rôle de précurseur dans la régulation des TIC s'est réjoui le Ministre.

Concernant la publicité de certains produits le Ministre a informé de la correspondance qu'il a adressée à ses collègues de la Santé et du Commerce en vue de réfléchir sur les dispositions à prendre pour protéger les populations quotidiennement exposées.

Les médias du service public

Le Ministre a partagé les préoccupations des députés par rapport aux médias du secteur public avant de se réjouir de la qualité de travail de ces organes. Si l'on a est arrivé là, a-t-il précisé, c'est grâce à l'affectation, depuis 2000, de crédits substantiels permettant d'améliorer considérablement les conditions de travail. Il a ajouté que ces efforts du gouvernement seront poursuivis pour aider les médias du service public à mieux remplir leur mission.

Pour preuve, le budget de la RTS est passé de 2 milliards en 2010 à 4,8 milliards en 2012 dont 1,8 milliards sont destinée aux élections. Les dotations du Soleil sont passées à 850 millions dont 300 millions du *Budget consolidé d'investissement (BCI)*. Pour ce qui concerne l'Agence de Presse Sénégalaise, elle sera davantage accompagnée.

A ce propos, le Ministre a fait part aux députés de l'attention particulière que le président de la République accorde à cette question. Il a également salué la disponibilité du ministère de l'Economie et des Finances à accompagner la RTS dans sa mission.

Parlant des programmes de la RTS (Télévision et Radio), il a souligné les nombreux efforts faits pour la promotion des langues nationales avant d'ajouter que la diversité culturelle sera prise en compte dans les projets en vue.

Par ailleurs, a-t-il- ajouté, les flux provenant des redevances du secteur des télécommunications serviront à financer, entre autres, les médias du service public en général, la RTS en particulier. Ce qui permettra de mener une politique de décentralisation de la télévision dans toutes les régions.

Les Télécommunications et les TIC

Abordant la question du décret instaurant les taxes sur les appels entrants, le Ministre a expliqué que l'objectif était de rétablir l'équité et la justice dans ce secteur, mais également le contrôler et le réguler.

C'est dans ce sens qu'il faut appréhender la décision de l'Etat du Sénégal de reprendre des parts à hauteur de 35% dans les sociétés de téléphonies et de télécommunication.

Le Ministre a promis que des mesures vont être prises sur les puces vendues dans la rue, le contrôle des Tic en vue d'éviter des dérives.

Le Ministre a rappelé que le code des télécommunications a élargi le fonds du développement du service Universel pour prendre en charge la santé, l'énergie, l'audiovisuel, etc.

La communication gouvernementale

Abordant la communication gouvernementale, Monsieur le Ministre s'est longuement s'est longuement appesanti pour partager ses préoccupations avec les députés, mais également pour les rassurer que celle-ci est bien maîtrisée et s'adapte aux contextes actuels.

Pour lui permettre de jouer sa partition dans la promotion des activités du gouvernement, il est envisagé une nouvelle reconfiguration de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), pourvoyeuse d'informations en renforçant sa présence au niveau régional.

Pour ce qui concerne l'Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE), le Ministre a loué sa contribution dans la promotion de la communication gouvernementale.

En plus de la fibre optique reliant déjà Saint-Louis à Dakar, et Dakar à Fatick, d'importants moyens sont déployés, d'une part par le ministère, l'ARTP, l'ADIE et, d'autres part par des opérateurs pour accompagner plusieurs projets dont : télé santé, télé médecine, télé éducation.

Prenant la parole, à la suite de son collègue de la Communication, le Ministre du Budget a précisé à l'attention des députés que pour le passage de l'analogie au numérique de la RTS, l'Etat a consacré 100 millions entre 2011 et 2012, et que cet effort se poursuivra, au cours des années à venir avec une enveloppe de 213 millions.

De plus, l'Etat a beaucoup soutenu la RTS en équipements audiovisuels, en appui pour régler les redevances satellitaires et en aides ponctuelles, etc., a ajouté le Ministre

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre et des compléments d'informations du Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Communication, des Télécommunications et des TIC.

Projet de budget du Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-industrie et des PME

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le lundi 14 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-industrie et des PME.

La séance était présidée par Madame Khadidiatou DIEDIOU, 6^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Abdoulaye BALDE, Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'industrie, de l'agro-industrie et des PME et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-industrie et des PME pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **11.151.523.580 FCFA** contre **10.840.570.870 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **310.952.710 F CFA** en valeur absolue et **2,87%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **521.749.250 FCFA** contre **513.262.120 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **8.487.400 F CFA** en valeur absolue et de **1,65%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **204.205.600 FCFA** contre **207.431.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **3.225.400 F CFA** en valeur absolue et de **1,55%** en valeur relative.

TITRE 4: DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **1.385.568.460 F CFA** contre **1.057.877.750 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **327.690.710 F CFA** en valeur absolue et **30,98%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **7.955.000.000 FCFA** contre **8.072.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **117.000.000 F FA** en valeur absolue et **1,45%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **1.085.000.000 F CFA** contre **990.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **95.000.000 F CFA** en valeur absolue et **9,60%** en valeur relative.

Après lecture et observations sur le rapport de la commission de l'Economie générale, des finances, du plan et de coopération économique, le Ministre d'Etat, des Mines, de l'industrie, de l'agro-industrie et des PME a été interpellé sur un certain nombre de questions.

Les députés, après l'exposé sur les réalisations du ministère, ont manifesté toute leur satisfaction avant de déplorer le manque de communication pour meilleure connaissance des actions par les populations à la base. A cet effet, ils ont demandé au Ministère de renforcer davantage sa politique de communication pour lever les réticences et les oppositions des populations pour la réalisation de certains projets et programmes porteurs pour le Sénégal.

Les députés ont ensuite évoqué les questions relatives à :

l'exploitation et les concessions minières.

A ce sujet, ils ont interpellé le Ministre d'Etat sur les modalités et les conditions de concession des minerais de Zircom dans la zone côtière à la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL) par l'Etat. Ils ont aussi demandé au Ministre d'Etat les dispositions à prendre pour la réhabilitation du site après son exploitation compte-tenu de la fragilité de la zone côtière.

Sur les exploitations minières de la zone de Kédougou, les députés semblent être déçus de l'impact du projet auprès des populations à la base. De leur avis, aucune réalisation, exceptée, le CEM de Khossanto, n'a été faite dans la zone par le projet.

L'exploitation des phosphates de Matam, et de l'or de Sabadola a été aussi évoquée. A cet effet, les députés ont demandé l'érection de lycées ou établissements multifonctionnels qui prennent en charge les besoins de formation des jeunes, notamment par rapport aux ressources disponibles dans les différentes zones.

Le Ministre d'Etat a été aussi invité à s'expliquer sur les raisons du blocage du processus de l'exploitation de la tourbe et du fer de la Falémé.

Le régime fiscal des sociétés minières et la rationalisation des recettes fiscales : l'exonération d'impôt ou le type d'imposition des sociétés minières au détriment d'autres secteurs a été décrié par les députés. Aussi, ont-ils demandé au Ministre d'Etat la révision de certains contrats pour l'optimisation des ressources fiscales.

Les industries agro-alimentaires, les presses à huile et les plateformes multifonctionnelles

Les députés ont aussi salué la mise à disposition des populations des plateformes multifonctionnelles et autres instruments pour contribuer à la lutte contre la pauvreté. Ils ont demandé au Ministre d'Etat de poursuivre davantage ces actions en direction des populations des différentes régions.

Les députés se sont, par ailleurs, félicité de l'action menée par l'Institut de Technologique Alimentaire (ITA) dans le processus de transformation des produits agricoles. Saisissant l'occasion, ils ont demandé au Ministre d'Etat de donner le nom de l'ITA à docteur Thianar NDOYE qui faisait partie des pères fondateurs de l'Institut.

La décentralisation et la réhabilitation du tissu industriel

Sur cette question, les députés ont appelé le Ministre d'Etat à la réhabilitation et à la relance des industries fermées dans certaines régions. Ils ont aussi demandé le redéploiement et l'implantation dans les régions d'unités industrielles conformes aux potentialités répondant à chaque région.

Sur la question liée aux industries de cimenterie, ils ont déploré le prix élevé du prix du ciment malgré l'existence de trois industries concurrentes. Ainsi, ont-ils invité d'une part le Ministère des Mines, de l'industrie, de l'agro-alimentaire et des PME et d'autre part le Ministère du Commerce à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la baisse du prix du ciment.

Les réponses du Ministre

Répondant aux préoccupations des députés, le Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'industrie, de l'agro-alimentaire et des PME a remercié les députés de leur engagement et de l'intérêt qu'ils portent à son Département.

Il a, d'entrée de jeu, salué la mémoire du Dr Thianar NDOYE, et loué les qualités et l'œuvre de cette figure historique avant de prier pour le repos de son âme. Concernant la proposition des députés de donner son nom, à l'ITA, le Ministre d'Etat a précisé que le Sénégal est redevable à ce digne fils, seulement, Marie Thérèse BASSE ex Directrice d'ITA a été déjà désignée dans ce sens. Toutefois, il a promis de s'en ouvrir au Président de la République pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Sur les **questions relatives aux modalités et aux conditions de concession** des minerais de Zircom dans la zone côtière à la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL) par l'Etat et que certains considèrent comme un « bradage », le Ministre d'Etat se veut catégorique : ladite concession a été faite dans le respect strict du Code minier selon lequel l'Etat doit bénéficier ipso facto de 10% des actions. Dans le cadre de ce projet, la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL), en association avec la société française ERAMET, devrait investir près de 300 milliards de Francs CFA. De plus, d'importants travaux connexes seront réalisés : construction de la voie n°2 un chemin de fer de Dakar - Mékhé et un autre long de 22km à Diogo pour un investissement total de 35 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, le Ministre d'Etat a précisé qu'un important dispositif de suivi-évaluation est mis en œuvre pour l'évaluation de l'impact environnemental des projets miniers afin de mieux répondre aux préoccupations des populations. La durée de l'exploitation est de 30 ans et devra s'étendre sur une vaste surface de Diogo à Saint Louis en passant par Lompoul. Toutefois, a rassuré le Ministre d'Etat, toutes les dispositions vont être prises pour préserver la paix sociale dans ces localités. Il s'y ajoute que le lancement du projet a été programmé le 28 novembre

dernier et que celui-ci va générer des impôts et taxes et près de 800 à 1.000 emplois dans la phase de construction.

Du côté de Kédougou, même si les retombées sont négligeables, des actions ont été notées dans le domaine de la santé, de l'éducation, notamment la dotation par le projet de bourses à des étudiants originaires de cette région.

Pour mieux rentabiliser les exploitations minières, l'Etat s'est résolu à renégocier tous les contrats de concession et réviser le Code minier en vue de réformer la politique fiscale.

Ce Code prévoit l'instauration d'un système de partage de la production des exploitations minières conformément au contrat de concession signé entre les parties prenantes (Etat du Sénégal et exploitants).

La proposition faite par les députés dans le sens de la mise en place de lycées ou établissements de formation en rapport avec les ressources disponibles agréé le Ministre d'Etat. Ce qui permettra, selon lui, aux sociétés exploitantes de recourir à une main d'œuvre et une expertise locales.

Pour ce qui concerne le **retard de l'exploitation du fer** de Falémé et du phosphate de Dendory, il se pose un problème de réalisation d'infrastructures pour l'acheminement du minerai jusqu'au port. Toutefois, des actions sont entreprises pour surmonter cette difficulté.

Relativement aux industries agro-alimentaires, presses à huile et plateformes multifonctionnelles, le Ministre d'Etat a informé qu'il s'agit d'un programme du PNUD/Fondation Mélina et Bill Gates. Ce programme qui contribue à la lutte contre la pauvreté privilégie les régions, excepté la région de Ziguinchor pour des raisons de sécurité. A l'heure actuelle, grâce au programme, deux cents (200) plateformes ont été distribuées et cent (100) autres le seront d'ici février 2012.

Pour le Ministre d'Etat, la relance et la réhabilitation du tissu industriel au niveau des régions est une priorité pour l'Etat du Sénégal. A Ziguinchor, par exemple, il y a deux ans, toutes les unités industrielles étaient fermées, aujourd'hui, grâce à la volonté du Président de la République, beaucoup d'entre elles reprennent petit à petit leurs activités. Comme dans les autres régions, le processus est enclenché et des actions sont mises en œuvre pour la relance des activités industrielles.

Le Ministre d'Etat a aussi informé les députés de la mise en place d'une industrie de montage d'automobiles (gros porteurs) pour permettre aux Sénégalais de s'approvisionner dans le marché local comme ce fut le cas avec les usines de montage de SENBUS industries, SENIRAN Auto , CCBM.

Réagissant sur **les prix du ciment**, le Ministre d'Etat a réaffirmé la volonté de l'Etat à rendre accessibles les produits du ciment. Il pense que l'arrivée de la quatrième cimenterie dans le marché aura un impact sur le prix. Aujourd'hui, la consommation nationale est de 2,5 millions de tonnes et devra atteindre dans les années à venir près de 9 millions de tonnes.

Dans le domaine de la sidérurgie, une métallurgie est en train d'être installée à Sébikhotane.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre d'Etat, les députés ont adopté, à la majorité, le projet de budget 2012 du Ministère des Mines et de l'Industrie, de l'agro-industrie et des PME.

Projet de budget du Ministère des Ecovillages, des Bassins de rétention, des Lacs artificiels et de la Pisciculture

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le dimanche 14 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Ecovillages, des Bassins de rétention, des Lacs artificiels et de la Pisciculture.

La séance était présidée par Mme Ndèye GAYE CISSE, 8^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Babacar NDAO et Abdoulaye DIOP respectivement Ministre des Ecovillages des bassins de rétentions des lacs artificiels et de la pisciculture et Ministre délégué, chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs et du représentant du Ministère des relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du ministère des Ecovillages, des Bassins de rétention, des lacs artificiels et de la pisciculture est arrêté à la somme de **6.262.451.180 FCFA** contre **4.648.478.000 FCFA** pour l'année 2011, soit une hausse de **1.613.973.180 FCFA** en valeur absolue et **34,72%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **169.768.000 FCFA** contre **140.489.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **29.279.000 FCFA** en valeur absolue et **20,84%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique par la prise en charge salariale des nouveaux agents affectés au ministère.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **187.486.620 FCFA** contre **195.365.000 FCFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **7.878.380 FCFA** en valeur absolue et **4,03%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme **416.066.560 FCFA** contre **442.624.000 FCFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **26.557.440 FCFA** en valeur absolue et **6%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **4.444.130.000 FCFA** contre **3.020.000.000 FCFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **1.424 130.000 FCFA** en valeur absolue et **47,16%** en valeur relative.

Cette hausse des dépenses d'investissement s'explique par :

- l'augmentation des crédits du programme de réalisation des bassins de rétention ;
- la prise en charge de la cellule d'études, de planification et de suivi évaluation ;
- la prise en charge de la contrepartie du projet de réalisation de bassins de rétention et de valorisation des forages (BARVAFOR) ;
- l'inscription des crédits alloués à la deuxième phase du projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL).

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **1.045.000.000 FCFA** contre **850.000.000 FCFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **195.000.000 FCFA** en valeur absolue et **22,94%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique par la réévaluation des services votés et concerne la contrepartie au PAPIL, la prise en charge des contreparties de nouveaux projets Ecovillages/PNUD-FEM et des Ecovillages/JICA et l'augmentation des crédits du Programme pour le développement de la pisciculture.

A la suite de la lecture du rapport de la commission de l'Economie générale, des finances et du plan et de la coopération économique, le Ministre a été interpellé particulièrement sur :

La vulgarisation et la gestion des bassins de rétention.

Sur cette question, les députés ont demandé au Ministre de mettre en place une stratégie de vulgarisation et de sensibilisation pour une meilleure visibilité des actions du Département. Ils ont aussi invité le Ministre à veiller à la bonne gestion et la bonne mise en œuvre des ouvrages du fait de l'impact de ces projets dans le développement socio-économique du pays. Aussi, ont-ils invité le Ministre, eu égard à la dimension transversale de son Département, à renforcer le partenariat entre les ministères sectoriels.

Les critères de choix pour disposer d'un écovillage ;

Au regard du caractère économique et social des écovillages qui sont des espaces entièrement consacrés à l'écologie, à l'économie solidaire, au développement personnel, social, aux alternatives dans tous ces domaines (énergie, sport, etc.), la plupart des Parlementaires ont manifesté leur intérêt et ont demandé d'en disposer dans leurs contrées respectives.

Les autres sources de financement des projets et programmes du département;

A la question du financement des projets à mettre en œuvre, les députés ont déploré la modicité du budget par rapport aux objectifs à atteindre. Pour cette raison, ils ont invité le Ministre à promouvoir le financement extérieur à travers un partenariat avec des bailleurs de fonds.

Les réponses du Ministre

A la suite des interventions des députés, le Ministre des Ecovillages, des Bassins de rétention, des lacs artificiels et de la pisciculture d'abord salué l'intérêt porté à son Département et le soutien manifesté à son égard.

Le Ministre a ensuite exprimé son avis sur le **manque de communication des programmes gérés par son Département**. Il a, à cet effet, exhorté les honorables députés, compte tenu de leur proximité avec les populations à la base, à

jouer leur partition dans la promotion des bassins de rétention. S'agissant de la gestion des ouvrages, le Ministre a promis de prendre des mesures afin de réhabiliter les bassins de rétention en état de dégradation.

Le Ministre a aussi expliqué que la réalisation des missions de son Département ne se fera qu'avec le partenariat et la synergie des Ministères, notamment ceux de l'Environnement et de la protection de la nature, de la Décentralisation et des collectivités locales.

L'ambition du Ministère, a-t-il exprimé, est de mettre en place **14 000** écovillages d'ici 2015. Il a précisé que c'est compte tenu de la nature des terres, de l'intérêt des populations vis-à-vis du projet qu'une communauté rurale peut être choisie pour abriter un bassin de rétention. En outre, le Ministre a rappelé aux députés la vocation pastorale, agricole et piscicole assignée aux bassins de rétention. Pour l'essentiel, il s'agit de permettre aux acteurs du monde rural d'être actifs au-delà des trois mois de saison des pluies. Ainsi, il a pensé que le Ministère doit privilégier l'aménagement de bassins multifonctionnels. Il a, en outre, estimé que le coût d'un ouvrage peut être chiffré entre **50 à 500 millions** de FCFA avant d'ajouter que l'ouvrage de Dodji a coûté **720 millions** de FCFA.

Pour atteindre son objectif, le Ministre a dit ne pas se contenter du budget de l'Etat. En sus, un vaste programme de partenariat est en vue entre les bailleurs de fonds et son Département : Programme d'aménagement pour la petite irrigation locale (PAPIL), engagé avec le Fonds nordique et l'Etat indien, le financement de la Banque africaine de développement (BAD) et celui de la Banque islamique de développement (BID).

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère des Eco-villages, des Bassins de rétention, des lacs artificiels et de la pisciculture.

Projet de budget du Ministère de l'Agriculture

L'Assemblée nationale s'est réunie le lundi 14 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget 2012 du Ministère de l'Agriculture.

La séance a été présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Khadim GUEYE, Ministre de l'Agriculture et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, chargé du Budget, entourés de leurs proches collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue aux Ministres et à l'ensemble de leurs collaborateurs avant de donner la parole au rapporteur. Dans sa lecture, le rapporteur est revenu sur le projet de budget 2012 du Ministère de l'agriculture qui, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **91.284.861.840 FCFA** contre **87.402.643.250 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **3.882.218.590 FCFA** en valeur absolue et de **4,44%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, ce projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.420.4380660 FCFA** contre **2.605.696.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **185.257.340 FCFA** en valeur absolue et **7,11%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **995.622.080 FCFA** contre **1.042.784.750 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **47.162.670 FCFA** en valeur absolue et de **4,52 %** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **5.472.126.100 FCFA** contre **4.771.162.500 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **700.963.600 FCFA** en valeur absolue et **14,69 %** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **39.401.000.000 FCFA** contre **46.854.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **7.453.000.000 FCFA** en valeur absolue et **15,91%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **42.995.675.000 FCFA** contre **32.129.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **10.866.675.000 FCFA** en valeur absolue et **33,82 %** en valeur relative.

A la suite de cette présentation, les députés ont unanimement félicité Monsieur le Ministre et formulé des prières pour une parfaite réussite de sa mission à la tête de ce Département qui constitue le levier essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment celles rurales.

Ils ont ensuite fait des suggestions et observations et posé des questions qui s'articulent autour des points suivants :

la politique agricole, la stratégie d'intervention en milieu rural et l'aspect foncier

Les députés ont demandé à Monsieur le Ministre que soit effectuée l'évaluation de la politique agricole définie par le Chef de l'Etat en vue d'asseoir une meilleure allocation des ressources.

Ils ont demandé la rationalisation des subventions, voire la suppression de certaines qui, au lieu de profiter aux producteurs, reviennent surtout aux opérateurs, intermédiaires et industriels.

C'est pourquoi, la réflexion doit être engagée en vue d'orienter cette importante dotation qui correspond à 70% du budget de 2012, soit 31,5 milliards FCFA, vers d'autres actions d'investissements comme les aménagements, l'acquisition de matériels agricoles, etc.

L'intervention en milieu rural, selon les députés doit être réorientée vers la recherche, l'encadrement des producteurs, le développement des aménagements, l'augmentation des surfaces irriguées, la maîtrise de l'eau, la diversification des cultures, etc.

Sur cette question de la subvention, les députés souhaitent de larges débats avec l'implication des populations et des Parlementaires.

Ils souhaitent que l'appui aux producteurs soit tourné vers un accompagnement durable, plutôt que vers une subvention qui engloutit d'énormes ressources sans produire les effets escomptés.

Les députés ont unanimement déploré les événements liés au conflit de Fanaye. Ils ont suggéré à Monsieur le Ministre, pour de tels projets, de mettre l'accent sur la communication, en organisant la concertation et le partage avec les populations locales avant une quelconque décision.

Ils ont fortement recommandé à Monsieur le Ministre que de très grandes surfaces à l'image de celles attribuées à Fanaye ne soient pas affectées en une seule fois à une entreprise étrangère. Pour ces cas, la démarche progressive, après la mise en valeur d'une première « phase-test » et l'association des populations au projet, doivent être privilégiées.

La campagne agricole

Les députés sont revenus sur les difficultés qui ont jalonné la dernière campagne, allant des semences à la commercialisation et au financement.

Monsieur le Ministre a été interpellé sur la nécessité de mettre à la disposition des organisations des producteurs, notamment du syndicat JAPANDOO, des semences certifiées de bonne qualité.

L'idée de privatiser cette filière semences, a été évoquées par ailleurs.

Les députés préconisent aussi la mise en place de l'engrais, des semences et de l'urée, bien avant le démarrage de l'hivernage.

Ils ont également recommandé la suppression des intermédiaires et des spéculateurs surtout au niveau de la filière arachide.

D'autres ont interpellé Monsieur le Ministre sur la situation de la dette des opérateurs de semences. Ils ont recommandé qu'une réglementation vigoureuse soit adoptée pour les semences et que les impayés soient réglés par le Gouvernement.

En ce qui concerne la campagne de commercialisation, les députés ont souhaité que la date de démarrage soit fixée dans les délais, avec un respect scrupuleux du calendrier. Ils ont recommandé que les moyens financiers suffisants soient mobilisés afin que les producteurs reçoivent leur dû en même temps que la remise de leurs graines.

Quant à la transformation des produits, les députés ont demandé à Monsieur le Ministre de mettre à disposition des presses pour la production de l'huile « Seggal ».

Le programme « Bawnan » a aussi été évoqué par les députés qui ont demandé à Monsieur le Ministre les raisons de son arrêt.

Les députés ont demandé à Monsieur le Ministre de faire le bilan du plan REVA et d'indiquer ses priorités pour l'année 2012 ; ils ont recommandé également son extension dans des régions comme Kolda, Matam, Diourbel.

Les difficultés de la zone rizicole du Nord ont été relevées, notamment les problèmes liés au manque d'eau dans la vallée cette année, mais aussi l'épineux problème des oiseaux granivores et des criquets.

Dans la zone Sud par contre, le problème de la salinisation de plusieurs cours d'eau a été relevé par les députés, ainsi que les importants dégâts causés par la mouche blanche sur les cultures fruitières de la mangue et des oranges.

Des solutions urgentes sont recommandées à Monsieur le Ministre pour que les filières de la mangue et de l'orange ne disparaissent pas dans la zone Sud.

Les députés sont revenus sur la nécessité de construire de nouveaux centres de conditionnement dans les régions, en particulier à Diourbel.

En outre, ils ont recommandé que le riz cultivé dans la zone sud (Région naturelle de la Casamance) soit d'avantage soutenu, à l'image de ce qui se fait dans la vallée du fleuve Sénégal.

Une plus grande attention a été sollicitée pour le syndicat JAPANNDOO qui, de l'avis de plusieurs députés, connaît une léthargie, depuis l'arrivée du Ministre à la tête du département de l'Agriculture.

Les députés se sont par ailleurs intéressés aux dispositions prises par le Ministère en faveur de la culture « Bio » qui devrait être encouragée et soutenue pour éviter les conséquences de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides.

Les aménagements agricoles sont revenus dans plusieurs interventions des députés qui ont recommandé que ces aménagements soient mieux maintenus et développés, et étendus à toutes les régions du pays.

C'est ainsi que des programmes spéciaux sont demandés pour la Vallée de l'Anambé et dans toute la zone Sud à l'image de ce qui se fait pour la Vallée du fleuve Sénégal.

Ils ont souhaité, la délocalisation du siège de la SODAGRI à Kolda, pour qu'elle soit plus proche des populations, mais également pour que la Casamance bénéficie d'une structure qui permettra de soutenir ses producteurs et leurs filières, comme la SAED le fait actuellement pour la zone Nord du pays.

Les députés ont également demandé, plus de moyens pour l'ensemble des structures du Ministère de l'Agriculture. C'est le cas de la Direction de la protection des végétaux (DPV) qui ne peut traiter efficacement les invasions de criquets, d'oiseaux granivores, de la mouche blanche, etc.

La DPV devrait, selon eux, bénéficier d'une plus grande dotation en vue de disposer de matériels performants pour mener à bien sa mission.

Ils ont également demandé à Monsieur le Ministre des éclairages sur la situation des travailleurs de la DPV ainsi que sur l'état des négociations pour le règlement du contentieux avec le personnel.

Les députés ont préconisé davantage de ressources tant pour le développement de la recherche que pour la motivation des chercheurs.

Ils ont demandé également que l'encadrement des producteurs par l'ANCAR soit renforcé.

Quant à la SAED, les députés ont relevé que son budget fait l'objet de ponctions depuis quelques années, ce qui entrave le déroulement efficace de ses programmes. Ils ont également souligné les difficultés de l'Agro-pôle de Mpal et la situation des promotions sorties des écoles ateliers en particulier celle de St-Louis.

Législation et Programmes

L'application de la loi d'orientation Agro Sylvo Pastorale pose problème du fait notamment des retards enregistrés dans la signature des décrets prévus ainsi que des arrêtés y afférents, ont estimé certains députés.

Par ailleurs, certaines dispositions de cette loi n'ont jamais été respectées ; c'est le cas notamment du rapport annuel que le Ministère doit soumettre à l'Assemblée nationale.

Les députés ont suggéré à cet égard la tenue urgente d'une séance parlementaire d'évaluation de cette importante loi.

Des difficultés ont été également relevées concernant la GOANA qui prévoit la détaxe du matériel agricole.

Les députés, à la suite des problèmes à Fanaye ont suggéré à Monsieur le Ministre, la tenue d'une séance parlementaire sur la Loi sur le Domaine national.

Concernant les programmes, les députés ont souligné que la filière tomate rencontre des difficultés du fait de l'implantation à Dakar de 02 nouvelles unités industrielles qui s'activent dans la transformation de tomate importée. Cette situation pourrait être préjudiciable aux producteurs de la vallée puisque la SOCAS a refusé de renouveler les contrats si ce problème ne trouvait pas de solution.

Les députés ont enfin interpellé Monsieur le Ministre sur les programmes indiens, brésiliens et italiens de fourniture de matériels agricoles qui connaissent une certaine léthargie.

Nombre des députés, ont souligné la relative modicité de la dotation du secteur agricole à l'image de l'Education, mais également la faiblesse des moyens alloués aux projets, programmes, structures et directions dont celle en charge de l'horticulture.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Monsieur le Ministre a remercié les députés pour les paroles aimables tenus à son endroit, la pertinence de leurs interventions et la qualité des questions soulevées, avant de leur apporter des réponses.

Concernant la politique agricole, la stratégie d'intervention en milieu rural et l'aspect foncier, Monsieur le Ministre a confirmé que les députés ont soulevé un problème de fond en évoquant la politique agricole et la stratégie d'intervention en milieu rural.

Cette politique, dira-t-il, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, est axée autour de cinq points :

- l'augmentation des terres cultivables et irrigables ;
- la diversification, l'intensification et l'augmentation des rendements avec une plus grande productivité ;
- la modernisation et la mécanisation des équipements agricoles ;
- l'appui aux producteurs par le biais de subventions ;
- la valorisation de la production agricole par la transformation et la commercialisation.

Cette politique bien conçue a connu certaines difficultés dans sa mise en œuvre, du fait que deux axes, à savoir les aménagements agricoles et l'appui aux producteurs, ont été privilégiés au détriment des trois autres.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre partage la préoccupation des députés de revoir, diagnostiquer, réorienter la mise en œuvre de cette politique agricole, en prenant mieux en compte les trois autres axes, pour mieux assurer le développement de l'agriculture.

Ce développement passera par une meilleure maîtrise de l'eau, une progression des surfaces irriguées à travers tout le pays et un accroissement considérable des équipements agricoles appropriés.

Concernant les surfaces irrigables, Monsieur le Ministre indiquera qu'elles sont passées de 60.000 ha en 2000 à 110.000 ha en 2011 en incluant celles de la vallée de l'Anambé ; il resterait près de 200.000 ha à aménager dont 100.000 dans la vallée du fleuve Sénégal.

Monsieur le Ministre a indiqué qu'en 2008, avec la crise alimentaire, le Chef de l'Etat avait décidé de privilégier l'appui aux producteurs au détriment des quatre autres composantes de la politique agricole définie.

C'est ce qui fait que 31,5 sur les 45 milliards des ressources internes du Ministère vont aux subventions, soit 70% de la dotation.

Monsieur le Ministre a souligné à cet égard, la nécessité de revoir l'exécution de cette politique, d'autant qu'avec cette subvention massive, la recherche et la production de semences de qualité sont négligées, de même que les ressources dédiées aux structures, directions, programmes et projets.

A l'instar des députés, Monsieur le Ministre, invitera l'ensemble des acteurs du secteur à l'organisation de débats nationaux autour de cette question de la subvention qui, si elle ne trouve pas de solution, risque d'hypothéquer le développement de notre agriculture.

Sur les questions foncières, Monsieur le Ministre a affirmé qu'il faut éviter l'accaparement des terres et procéder plutôt à une affectation régulière à de grands projets rentables pour le pays et pour les populations locales, avec des avantages sociaux considérables.

A ce propos, il a reconnu la nécessité de dialoguer, de communiquer, d'échanger avec les populations locales et de les associer avant même l'affectation des terres qui devrait se faire dans une dynamique progressive.

La campagne agricole

Pour la campagne arachidière, Monsieur le Ministre a précisé que le prix au producteur est déjà fixé à 175 FCFA en concertation avec le CNIA et les huiliers, et son démarrage est prévu au mois de novembre.

En 2012, les banques locales avaient mobilisé 50 milliards pour la campagne arachidière et le même processus de mobilisation de fonds sera reconduit cette année.

Monsieur le Ministre ajoutera que l'Etat prendra toutes les dispositions, pour que les impayés des années précédentes soient un mauvais souvenir, et que les producteurs reçoivent leur argent au moment de la remise de leurs graines.

Il confirmera que la commercialisation est totalement libéralisée, sans subvention. Il a évoqué l'arrivée de nouveaux acheteurs tels que les Chinois, les Russes, les pays de l'Est et même les Américains ; ces derniers demandent 11 ha à Kaolack pour la transformation de l'arachide.

Monsieur le Ministre a indiqué que pour cette année, la trituration artisanale sera assurée par l'installation de nouvelles presses fournies par le Ministère de l'Industrie. Il a également relevé la signature de conventions pour le rachat de l'huile « seggal » en vue de son raffinage par les industriels.

Monsieur le Ministre dira, par ailleurs, que les semences constituent un délicat problème à la fois économique et sociopolitique ; c'est ce qui explique l'importante dotation réservée dans le budget aux subventions au détriment de certaines structures qui ne disposent plus de moyens de fonctionnement.

Il a promis que des corrections seront néanmoins apportées à ce déséquilibre, à l'avenir, pour améliorer la situation des structures du Département.

Monsieur le Ministre a en outre annoncé des réformes et des programmes dédiés à la production de semences certifiées, en y associant le secteur privé, pour une meilleure prise en charge de cette question récurrente.

Il a retenu d'engager une réflexion avec tous les acteurs, y compris les membres de la Commission Développement de l'Assemblée nationale ainsi que l'ensemble des acteurs pour une solution définitive au problème des semences et de sa subvention.

La même réflexion devra être menée sur les engrais et autres intrants qui souffrent de cette lancinante question d'impayés entre l'Etat et les opérateurs.

Au surplus, l'achat d'intrants n'a pas fait l'objet d'une budgétisation adéquate depuis 3 ans. Ce manquement est à l'origine des 18 milliards dus aux Opérateurs qui seront du reste réglés définitivement très prochainement.

Monsieur le Ministre précisera qu'avec les bonnes récoltes de ces dernières années, les producteurs devraient être en mesure de garder une provision pour leurs semences. C'est pourquoi, la subvention accordée aux programmes spéciaux est passée de 12 milliards en 2010 pour permettre le renforcement des ressources à affecter à d'autres secteurs comme l'irrigation.

Sur la diversification des cultures, Monsieur le Ministre a rappelé les efforts du Gouvernement et à confirmé leur poursuite, grâce à une meilleure maîtrise de l'eau qui favorise les cultures hors saisons et celles dans les zones arides.

Monsieur le Ministre a, par ailleurs, annoncé que le Gouvernement a dégagé une somme d'un milliard de francs CFA pour encourager la culture bio qui est de plus en plus pratiquée.

Législation et programmes

Monsieur le Ministre dira sur la loi d'orientation Agro sylvo-pastorale, que plusieurs décrets et arrêtés ont été pris. En accord avec les députés, des rencontres devraient être programmées en fonction du calendrier du Parlement pour tenir, notamment, une séance plénière d'évaluation de la loi.

Concernant la remise du rapport annuel au Parlement il s'engage à prendre toutes les dispositions pour son dépôt, afin de faciliter la tenue rapide de la séance plénière sus-mentionnée.

Monsieur le Ministre indiquera aussi que les textes pour l'exonération du matériel agricole sont en cours d'étude à la Direction Générale des Impôts et Domaines, pour s'assurer des meilleures modalités de mise en œuvre.

Il dira partager la préoccupation des députés sur la nécessité de revisiter la Loi sur le Domaine National. Pour cela, une commission pourrait étudier dans quelles conditions et comment cette loi pourrait évoluer dans l'intérêt des populations.

Monsieur le Ministre a annoncé aux députés, les programmes de l'AFD d'un montant de 10 millions d'euros qui devront contribuer au renforcement des aménagements agricoles à travers tout le pays.

Il a également évoqué un projet de la Banque Mondiale concernant la zone de Kolda qui, avec le projet Millénium challenge account (MCA), devraient doter toute la zone sud d'infrastructures et d'aménagements agricoles adéquats.

Monsieur le Ministre a partagé le souhait des députés relatif à l'augmentation du budget de son département afin de mieux contribuer au développement de l'agriculture.

Il a confirmé que la délocalisation de la SODAGRI de Dakar à Kolda est en cours.

Concernant le traitement phytosanitaire, Monsieur le Ministre a reconnu des difficultés pour l'éradication de la mouche blanche. La solution de la guêpe a été expérimentée l'année dernière et beaucoup de bailleurs sont prêts à aider notre pays sur cette question dira-t-il.

Pour les sauterelles et oiseaux granivores, Monsieur le Ministre a annoncé que la collaboration avec les pays limitrophes, en vue de trouver une solution commune est en cours. A cet égard, il a mis en garde contre les dangers liés à la pollution des cours d'eau et des pâturages dans le cadre de traitements phytosanitaires.

Relativement au programme « Bawnan », Monsieur le Ministre a précisé qu'un nouvel avion vient d'être acquis par le Chef de l'Etat. Des études techniques sont en cours pour voir dans quelles conditions il y'aura une reprise effective des pluies provoquées en 2012.

Il a confirmé que l'agence REVA va implanter une ferme de 50 ha à Kolda en plus de plusieurs petites fermes.

L'Etat a obtenu un financement de la Banque Mondiale de 500 millions FCFA pour la création de 40 petites fermes mais également pour des travaux d'irrigation dans les régions de Tambacounda et de Kolda, précisera Monsieur le Ministre.

Dans le même ordre d'idées, il a indiqué que le projet du micro-jardinage a également reçu un concours de 170 millions FCFA de la FAO ainsi que d'un programme italien d'irrigation au système goutte à goutte dans les régions de Thiés, Diourbel et Fatick.

Un ambitieux programme d'ouvrages pour la maîtrise de l'eau est prévu par le PAPIL, avec un financement de 30 millions de FCFA.

En 2012, au niveau du bassin de l'Anambé, les surfaces cultivées vont passer de 2.815 ha à 4.915 ha, grâce à l'aménagement de nouvelles zones, dira Monsieur le Ministre.

Pour la culture du riz dans les régions de Kaolack, Kaffrine et Diourbel, l'expérimentation du projet NERICA se poursuivra.

Cette année, la production est de 650 mille tonnes de riz paddy, l'autosuffisance sera atteinte avec l'aménagement des 100.000 ha restant dans la vallée et une plus forte vulgarisation de la culture du riz de plateau, indiquera Monsieur le Ministre.

Dans la même lancée, des recherches sont très avancées pour l'introduction de variétés de riz adaptées dans les zones salées.

La production des fruits et légumes a atteint 800.000 tonnes dont 600.000 pour les légumes. Dans le cadre de l'UEMOA, il est prévu la construction de 25 magasins de conservation des agrumes, dira Monsieur le Ministre.

Il a également annoncé que 04 nouveaux centres de conditionnement vont être implantés au Sénégal dont un à Diourbel ; les financements ont été déjà trouvés et mobilisés.

Il a aussi indiqué que les difficultés entre la SOCAS et les producteurs de la Vallée sont bien suivies, les quotas d'importation sont accordés : 3.000 tonnes pour AGROLINE et 1.500 tonnes pour TAKAMUL. SOCAS a signé des conventions pour 700 ha alors que la production porte sur 1700 ha. Les discussions entre le Ministère, les deux (02) structures de transformation de la tomate importée et la SOCAS se poursuivent. L'arbitrage de Monsieur le Premier Ministre n'est pas exclu, dira-t-il.

Monsieur le Ministre dira que le problème des travailleurs de la DPV est très préoccupant et que des solutions de sorties de crise sont en train d'être trouvées en relation avec ses collègues de la Fonction publique et de l'Economie et des Finances. Un protocole d'accord a été signé à cet effet et une proposition de CDD a été faite aux travailleurs.

Monsieur le Ministre a précisé que le contrat de performance de l'ANCAR n'a pas été respecté, du fait du manque de ressources financières.

Quant à l'ISRA, son projet de nouveau statut porte sur un besoin additionnel de 2 milliards, dont 40% ont été satisfaits cette année et le reste se fera sur les 02 années à venir. Monsieur le Ministre précisera que l'ISRA a acquis récemment des équipements extrêmement importants d'un coût de 700 millions FCFA pour la production de 05 types de vaccins.

Cette production permettra de faire face à la demande nationale et à celle des pays de la sous région, dira-t-il.

Concernant les différents programmes, Monsieur le Ministre dira qu'après quelques difficultés liées aux conditions de la partie brésilienne, 90 millions de dollars en matériels agricoles seront fournis au Sénégal ; l'offre technique est acceptée et il reste que la validation par le Sénat brésilien de l'offre financière qui, en principe, ne doit poser aucune difficulté.

Le coût élevé du programme Indien, à hauteur de 100 milliards FCFA, justifie, selon Monsieur le Ministre, les retards enregistrés. A ce propos, il a déclaré qu'il a proposé une livraison par tranches du matériel agricole qui est très performant et entièrement équipé. Une exécution du projet, par tranches, devrait faciliter la mise en œuvre de ce programme qui permettra un très grand bond dans la mécanisation de notre agriculture.

Enfin, Monsieur le Ministre a indiqué que les discussions sont entreprises avec le Ministère des Finances pour la concession de l'Agropole de Mpal à des Privés. Des Belges se sont portés volontaires pour financer les études permettant l'exploitation de ces agropoles qui ont un bel avenir avec un projet horticole de la Banque Mondiale de 80 millions de dollars.

Deux autres infrastructures similaires sont prévues à Kaolack et à Kolda, le comité technique est déjà mis en place et le budget adopté en juin 2011, précisera Monsieur le Ministre.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Agriculture.

Projet de budget du Ministère de la Famille et des Organisations féminines

L'Assemblée nationale s'est réunie le lundi 14 novembre, sous la présidence de madame Ndéye GAYE CISSE, 8^e Vice-président à l'effet d'examiner le projet de budget 2012 du Ministère de la Famille et des Organisations féminines.

Le Gouvernement était représenté par madame Aida MBODJ, Ministre d'Etat, Ministre de la Famille et des Organisations féminines, Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, chargé du Budget, entourés de leurs proches collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, Madame la président a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre d'Etat, avant de donner la parole au rapporteur général qui a rappelé que le projet de budget du Ministère de la Famille et des Organisations féminines, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **9.908.107.860 FCFA**, contre **9.427.152.560 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **480.955.300 FCFA en valeur absolue** et **5,10 %** en valeur relative.

Par nature des dépenses, ce projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.097.815.740 FCFA**, contre **1.391.433.060 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **293.617.320 FCFA** en valeur absolue et de **21,10 %** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.023.861.900 FCFA**, contre **1.153.006.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **129.144.100 FCFA** en valeur absolue et de **11,20 %** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **756.430.220 FCFA** contre **860.713.500 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **104.283.280 FCFA** en valeur absolue et de **12,12%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **5.607.000.000 FCFA** contre **4.892.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **715.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **14,62%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.432.000.000 FCFA** contre **1.130.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **293.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **25,93%** en valeur relative.

A la suite de la présentation du rapport, les députés ont réitéré leurs félicitations et encouragements à l'endroit de Madame le Ministre d'Etat et ont souligné la modicité du budget alloué au Département.

En effet, au vu des fortes sollicitations adressées au Ministère de la Famille et des Organisations féminines et de la place centrale de la femme dans la vision du Chef de l'Etat, ils ont développé un plaidoyer en faveur d'un relèvement substantiel de la dotation budgétaire de ce département.

Ils ont, par la suite, soulevé certaines préoccupations relativement aux principaux axes du Ministère.

En matière d'organisations féminines

Les députés, en vue d'une plus grande effectivité de la politique de promotion féminine et de mobilisation des ressources, ont souhaité la réunification du Département avec d'autres, notamment celui du Genre, de l'Enfance, mais aussi de l'Entreprenariat féminin et de la Micro- finance.

Par ailleurs, une collaboration avec d'autres structures serait souhaitable, en vue d'harmoniser et de mutualiser les efforts consentis dans le cadre de la formation apportées aux organisations féminines, notamment avec le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ou encore le Ministère de la Micro-finance. Il serait également opportun de l'étendre aux Collectivités locales, dans l'installation d'antennes locales, afin de bénéficier de leur appui infrastructurel et de personnel de l'avis de certains députés.

C'est dans cette même lancée que les députés se sont prononcés sur la décentralisation des Cellules départemental d'Appui à la formation des Femmes (CEDAF). En effet, leur utilité et leur importance au plan départemental et communal méritent que ces centres soient décentralisés auprès des communes d'arrondissement afin de permettre une plus grande proximité.

L'édification et la fonctionnalité de certains CEDAF restent encore le souci des organisations de femmes de Podor et d'Oussouye qui sollicitent une plus grande diligence.

Les députés ont attiré l'attention de Madame le Ministre d'Etat sur la dotation de matériel d'allégement des travaux domestiques à certaines organisations de femmes. En effet, en vue de satisfaire les besoins des femmes en la matière, ils souhaiteraient qu'un inventaire des dotations précédentes soit fait. De même, la spécificité des dotations devrait être prise en compte. A titre d'exemple, les femmes d'Oussouye, loin de sous-estimer la dotation en moulins, auraient préféré une dotation en décortiqueuses de riz plus conformes à leur réalité agricole.

L'extension des dotations aux localités de Koutal, Sébikotane et Podor a été souhaitée.

D'autres organisations de femmes souhaiteraient également une actualisation de leur dotation en tracteurs, en grillage et en système de goutte à goutte, compte tenu de leur accès au foncier.

Par ailleurs, les députés ont soulevé la nécessité du suivi et de l'entretien du matériel, car dans certaines régions les moulins n'ont pas pu alléger la pénibilité des travaux des femmes parce qu'ils n'ont jamais fonctionné ou sont tombés en panne, comme c'est le cas à Dagga et Ndéme Ndiaye. Par ailleurs, ils se sont interrogés sur le sort du

matériel d'allégement acquis grâce à la coopération indienne (Team nine), stocké dans les magasins de la TSE.

En outre, les députés ont révélé la persistance de la pauvreté chez les femmes, en dépit des efforts consentis pour leur formation et leur financement. Cette pauvreté aurait principalement pour cause les gaspillages dans les cérémonies familiales. Les députés souhaiteraient, à ce titre, que la loi prévue à cet effet soit actualisée et appliquée.

D'autre part, le mode de financement des groupements produit l'effet contraire à celui escompté du fait que les taux d'intérêt qui y sont pratiqués sont élevés. Les députés souhaiteraient que Madame le Ministre d'Etat développe un plaidoyer auprès des organisations internationales, afin que ces taux soient revus à la baisse.

Enfin, le leadership féminin, le plus souvent porté vers le transactionnel doit être orienté vers le transformationnel afin de faire bénéficier à nos pays de l'apport de ces femmes dans le processus de développement. C'est dans ce sens que s'inscrit l'appui apporté aux femmes handicapées de Sédhiou qui, non seulement ont gagné en autonomie, mais constituent une référence

En matière de politique familiale

Pour une meilleure prise en compte de toutes les composantes de la famille dans la politique du Département, les députés souhaiteraient le rattachement du concept genre au Ministère, mais également une plus grande visibilité de cette politique à l'égard des hommes. C'est d'ailleurs dans ce sens que doit s'inscrire la sensibilisation sur le concept de parité afin qu'il soit compris aussi bien par les hommes que par les femmes avant les échéances électorales.

Par ailleurs, les députés sont revenus sur les violences faites aux femmes et les viols commis sur les jeunes filles en particulier et souhaiteraient collaborer avec le Département sur les actions à mener pour éradiquer ce phénomène.

En outre, dans ce contexte de crise et de perte des valeurs, les députés suggèrent la mise en place de structures d'encadrement, d'appui et de conseil aux jeunes couples pour une cohabitation beaucoup plus harmonieuse.

C'est ce contexte de crise et de perte de valeurs qui explique également le taux élevé de grossesses préconjugales dans certaines zones, notamment Oussouye, Kolda (200 cas dans le ressort de l'Inspection d'académie) et Diaobé (13 cas dans un collège). A cela s'ajoute, pour Diaobé, le problème de la scolarisation de enfants qui, quatre jours sur sept, aident leurs parents à trouver des ressources à travers les marchés hebdomadaires. Pour la préservation des droits de l'enfant à l'éducation, les députés suggèrent de plaider la cause de ces enfants auprès d'instances telles que l'UNICEF.

Au plan interne, cette garantie des droits de l'enfant passe par le grand renforcement de l'appui aux Daaras modèles comme ceux de Grand-Yoff, Karang et du marabout Kansou Bodian dans le Bignona.

Les députés ont aussi relevé quelques préoccupations spécifiques concernant le Commissariat à la sécurité alimentaire et certaines rubriques budgétaires du Département.

Les députés, conscients de ses limites et des contraintes budgétaires de l'Etat, ont invité Madame le Ministre d'Etat à réfléchir sur un financement alternatif pour permettre au Commissariat de jouer pleinement sa mission. Ils souhaiteraient également savoir sur quelle base la distribution de l'aide alimentaire se fait.

Quant aux rubriques budgétaires du Département, les députés ont, au niveau du personnel du cabinet et des directions, relevé d'une part une diminution importante de crédits et, d'autre part, une allocation de crédits destinés à la location de véhicules. Les députés aimeraient être édifiés sur la justification de telles mesures : s'agit-il de mesures de réorganisation ? Quelle est la pertinence du choix de la location de véhicules au détriment d'une politique d'acquisition ?

Les réponses du Ministre d'Etat

Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat a remercié l'ensemble des députés pour les félicitations et encouragements formulés à son endroit et à celui de ses collaborateurs. Elle a ensuite répondu à leurs interpellations.

En matière d'organisations féminines

Selon Madame le Ministre d'Etat, l'institution des CEDAF au niveau départemental constitue une première génération. Mais, l'action des CEDAF ne devrait pas se limiter

à ce palier; elle devrait s'étendre à l'ensemble du pays. Cependant, avec l'insuffisance de crédits pour la construction de nouveaux CEDAF, il a été retenu la mise en valeur des foyers de femmes en milieu rural avec l'aide des services déconcentrés de l'Etat.

Toutefois, à côté des activités propres au CEDAF, d'autres couvrent l'ensemble du département, telles que les campagnes de sensibilisation contre le VIH/SIDA, l'encadrement des jeunes couples, l'implication des hommes dans la gestion de la famille.

Concernant le matériel d'allégement des travaux domestiques, Madame le Ministre d'Etat a soutenu que son Département procède à un inventaire avant de doter les groupements de femmes qui en ont exprimé le besoin. A cet effet, une cartographie des besoins est en train d'être édifiée. De même, il existe un manuel de procédure pour déterminer, lors de la dotation, le matériel spécifique à chaque zone.

Avec l'acquisition en cours de 400 nouveaux moulins, Madame le Ministre d'Etat a promis de satisfaire toutes les demandes, mais également de procéder à l'échange des moulins en panne ou à leur réparation. Cependant, le matériel d'allégement stocké à TSE n'appartient pas intégralement à son Département qui dispose encore de 352 moulins et de 42 mini-industries.

Par ailleurs, Madame le Ministre d'Etat a souligné que la distribution de grillages ne relève pas de son Département mais plutôt du Ministère de l'Environnement et, à ce titre, a suggéré aux femmes de mettre en place des projets qui tiennent compte de toutes les spécificités de leurs besoins.

Concernant le financement des femmes, la politique mise en place par les structures actuelles ne leur est pas profitable en ce sens qu'elle accroît la pauvreté. C'est pour cette raison que le Fonds de leadership pour les femmes entrepreneurs a été mis en place.

En matière de politique familiale

Pour le cas de Diaobé, Madame le Ministre d'Etat a promis, en plus de l'introduction d'une requête auprès de l'UNICEF, de chercher au niveau interne les moyens pour pallier ce phénomène. En effet, l'absentéisme des enfants pour aider leurs parents n'est pas une méconnaissance de l'importance de l'éducation mais relève plutôt de la contrainte née de la pauvreté. Dans tous les cas, la sensibilisation à elle seule ne

saurait suffire, mais il faudrait trouver des mécanismes de création de richesses pour ces familles, pour permettre à leurs enfants de poursuivre convenablement leur scolarité. Dans ce sens, une collaboration est entamée avec le Ministère de l'Education.

Cette approche multisectorielle sera également nécessaire pour résoudre le problème des grossesses précoces qui est une réalité culturelle dans cette zone. Cependant, sa résolution nécessite une sensibilisation, notamment avec les Ministères de la Santé et de l'Education. C'est dans ce cadre également que pourrait s'inscrire le renforcement de la carte scolaire et la politique du maintien des filles à l'école.

Certes, les femmes occupent une place importante mais, cette centralisation des politiques autour de la femme ne signifie pas l'existence d'une dichotomie entre l'homme et la femme dans la vision du Chef de l'Etat. Cette centralisation des politiques autour de la femme s'explique par la place modèle qu'elle occupe dans la famille.

Bien que l'appui aux Daaras soit une compétence transférée, madame le Ministre d'Etat a promis de poursuivre son action à leur endroit, car c'est de la famille que proviennent les enfants des Daaras.

Pour la parité, le Chef de l'Etat n'a ménagé aucun effort pour son adoption. Cependant, la sensibilisation continue toujours, avec certaines structures comme le COSEF à travers ses publications. Cette sensibilisation va être renforcée par la mise en place de l'Observatoire national de la parité le 16 novembre 2011. A cela s'ajoute le Fonds de leadership féminin en cours d'étude pour accompagner cette parité.

Madame le Ministre d'Etat s'est aussi intéressé aux préoccupations spécifiques des Députés relativement :

- à l'attribution du stock de riz du Commissariat à la sécurité alimentaire, en invitant les Députés à servir de relais auprès des chefs religieux. Justement, pour les cérémonies religieuses, 600 CRD sont organisés et la répartition tient compte de la hiérarchie mais également du nombre de pèlerins attendus par ces familles religieuses ;

- au Commissariat à la sécurité alimentaire dont les conditions de financement fixées par les bailleurs ne correspondent pas aux pratiques et aux réalités sociales de notre pays d'où la volonté de constituer ce stock sur fonds propres ;
- à la location de véhicules qui s'explique par le manque de véhicules dans ce Département, mais procède également de l'épuisement de tous les crédits de réparation à son entrée en fonction, alors que certaines activités du Ministère, telles que la quinzaine de la femme, nécessitant des véhicules.

Intervenant dans ce débat, **Monsieur le Ministre du Budget** reconnaît l'insuffisance du budget malgré sa légère hausse. Cependant, les contraintes budgétaires ne permettent pas d'augmenter le budget de ce Département pour l'heure. Toutefois, comme ce fut le cas l'année dernière, des sollicitations ponctuelles pourront entraîner des rallonges budgétaires. Dans tous les cas, une rationalisation budgétaire des distributions est à envisager.

Concernant les subventions externes, elles sont souvent assujetties à de nombreuses conditionnalités impliquant des contreparties. La flexibilité n'est pas de mise dans ces conventions et des remboursements peuvent être exigés en cas d'opérations imprévues.

Pour les CEDAF, les crédits alloués à leur construction ne sont plus inscrits depuis 2010. La raison devrait se trouver dans l'institution d'une Agence chargée de la construction, d'où la nécessité de travailler en collaboration avec le Ministère de tutelle pour l'achèvement des CEDAF et le déroulement d'un nouveau programme.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre d'Etat et par Monsieur le Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Famille et des Organisations féminines.

Projet de budget du Ministère des Sports

L'Assemblée nationale s'est réunie, en plénière, le lundi 14 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des Sports.

La séance était présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de la dite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs le Ministre d'Etat Abdoulaye Makhtar DIOP, Ministre des Sports et Abdoulaye DIOP Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que du représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère des Sports est arrêté à la somme de **8.809.266 000 F CFA** contre **6.740.720.210 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **2.068.545.790 F CFA** en valeur absolue et **30,69%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.171.173.920 F CFA** contre **1.332.887.960 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **161.714.040 F CFA** en valeur absolue et **12,13%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **3.540.817.080 F CFA** contre **1.776.582.250 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **1.764.234.830 F CFA** en valeur absolue et **99,30%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **500.275.000F CFA** contre **531.250.000F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **30.975.000F CFA** en valeur absolue et **5,83%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.097.000.000 FCFA** contre **3.100.000.000FCFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **1.003.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **32,35%** en valeur relative.

TITRE 6 : DEPENSES DE TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.500.000.000 FCFA** destinée à la construction de l'arène de lutte ainsi qu'à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures dans le pays.

A la suite de la lecture du rapport de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de Coopération économique, les députés se sont félicités de la nomination du Ministre d'Etat à la tête du Ministère des Sports. Ils ont unanimement loué les qualités de l'homme et de ses collaborateurs, avant de l'interpeller sur des questions relatives :

- aux infrastructures sportives ;
- à la lutte traditionnelle et ses dérivés ;
- à la relance et la promotion des sports scolaires et universitaires ;
- à la Coupe d'Afrique des nations (CAN).

Les infrastructures sportives

La question des infrastructures sportives est souvent revenue dans les différentes interventions des députés. Pour certains, la politique de redynamisation des infrastructures sportives doit se poursuivre dans toutes les capitales régionales, dans les communes et les collectivités locales pour permettre une meilleure détection de jeunes talents dans les différentes disciplines sportives. Ainsi, ont-ils demandé au Ministre d'Etat de prendre des dispositions nécessaires pour la poursuite des travaux des infrastructures sportives à Kébémér, à Bignona, à Tivaoune, etc, la construction de stades à Sédhiou et à Kidira.

La lutte traditionnelle et ses dérives

La lutte traditionnelle, sport national au Sénégal, a été abordée avec beaucoup d'intérêt par les députés. Si certains souhaitent son interdiction du fait de la violence qu'elle fait naître, pour d'autres, il faut l'accompagner et l'organiser parce qu'étant pourvoyeuse d'emplois et génératrice de revenus.

Par ailleurs, le Ministre d'Etat a aussi été interpellé sur ses intentions de mettre à la disposition de la lutte le stade Demba DIOP.

Dans la même lancée, les députés se sont interrogés sur la nécessité de faire du CNG une fédération nationale.

La relance et la promotion des sports scolaires et universitaires

Les députés ont demandé la mise en place d'une réelle politique de promotion de l'Union des associations sportives scolaires et universitaires (UASSU) afin de redorer le blason du sport dans les établissements scolaires et universitaires. Aussi ont-ils plaidé en faveur des jeunes pour une meilleure éclosion des talents.

Dans cette optique, ils ont demandé un partenariat fort entre les Ministères sectoriels : Sports, Jeunesse et loisirs, Education et Collectivités locales pour promouvoir les activités sportives en milieu scolaire.

La Coupe d'Afrique des nations (CAN)

Sur la question, les députés se sont réjouis de la qualification des « Lions » à la CAN 2012 qui se tiendra au Gabon et en Guinée Equatoriale.

A cet effet, ils ont interpellé le Ministre d'Etat sur les dispositions prises par son Département pour une bonne participation de l'équipe nationale à la CAN afin de remporter, pour la première fois, le trophée continental.

Les réponses du Ministre

En prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a remercié les députés de l'intérêt porté au Département des Sports, avant d'apporter des réponses à leurs interrogations.

Sur les questions relatives aux **infrastructures**, le Ministre d'Etat a affirmé que l'Etat du Sénégal, en collaboration avec la République de Chine, déploie de grands moyens pour permettre un meilleur développement de toutes les disciplines sportives, à travers la mise en œuvre de programmes de rénovation et de construction de stades régionaux et communaux. L'ambition, a ajouté le Ministre, est de créer des complexes sportifs à l'image de ceux des pays développés. Le partage des infrastructures sportives par plusieurs disciplines (stade multifonctionnel) est une voie incontournable aujourd'hui dans tous les pays au regard des contraintes de coût et d'espace.

Pour les stades dont les travaux ont été arrêtés, le Ministre d'Etat dira que, pour certains, le matériel est en place et les décomptes ont été payés à l'entrepreneur. La reprise va se faire incessamment, pour d'autres des appels d'offres ont été lancés pour permettre l'exécution des travaux dans les normes. En outre, le Ministre d'Etat a précisé que le Gouvernement s'attèle à trouver d'autres sources de financement pour un meilleur maillage des infrastructures sportives sur toute l'étendue du territoire national.

Se prononçant sur la **lutte traditionnelle et ses dérives**, le Ministre d'Etat a évoqué l'impact de la lutte dans le développement économique du pays. Il a ajouté, du reste, que la discipline gagnerait à être organisée. C'est tout le combat que mène son Département afin de mieux encadrer les lutteurs et renforcer les domaines de compétence de l'instance dirigeante qu'est le CNG.

Revenant sur les intentions qui lui sont prêtées de faire du stade Demba DIOP une arène destinée uniquement à la lutte, le Ministre d'Etat a dit exprimer une volonté. *« Cette volonté a été exagérée par ma position de Ministre d'Etat. Dédier ce stade à la lutte a été un souhait, même n'étant pas dans l'attelage gouvernemental, j'ai toujours eu cette position. »* De plus, a-t-il ajouté, le stade Demba DIOP n'est pas homologué par la FIFA et aucune compétition internationale ne peut s'y tenir. Donc mieux vaut le mettre entièrement à la disposition de la lutte.

Par ailleurs, il a informé qu'un budget de 1,5 milliards est alloué pour la construction d'une arène de lutte.

Sur la question de la **violence dans l'arène**, le Ministre d'Etat a affirmé que des mesures draconiennes vont être prises pour sanctionner les dérives. Pour ce qui

concerne l'atrocité et la violence des combats de lutte, le Ministre d'Etat indexe les médias qui font un focus sur les blessures des lutteurs.

Par rapport à l'intérêt que les jeunes écoliers portent à la lutte, le Ministre d'Etat a estimé que la lutte est devenue une activité économique et que la plupart des jeunes veulent embarrasser le métier. Encore faudrait-il réorganiser cette discipline traditionnelle et la lutte gréco-romaine et les intégrer dans les UASSU pour permettre l'éclosion de jeunes champions.

Répondant aux députés qui ont exprimé leur volonté d'ériger le CNG de lutte en fédération, le Ministre d'Etat a précisé que l'architecture organisationnelle actuelle de l'instance de lutte (n'étant pas articulée autour d'une pyramide) ne le permet.

Dans le même ordre d'idées, le Ministre d'Etat a informé que son Département s'attèle à donner au CNG toutes les prérogatives pour la bonne gestion de la lutte. Sur ce point, il a affirmé qu'une lettre de réhabilitation va être donnée à l'instance de lutte pour s'autosaisir sur toutes les questions relatives à la lutte. Faisant référence au procès opposant un lutteur et un promoteur, le Ministre d'Etat s'est dit peiné de la judiciarisation de la lutte. « *Les problèmes soulevés récemment au sujet des contrats de lutte ficelés entre lutteurs, n'honorent pas la lutte.* »

S'agissant des **questions de dopage et d'éventuels blanchiments d'argent**, il a informé les Parlementaires de l'ouverture d'un centre antidopage pour faire connaître aux sportifs les méfaits du dopage et pratiquer le contrôle antidopage. Sur le montage financier des combats, il se veut catégorique, « *le CNG n'a jamais signé un contrat de plus de 40 millions Ce sont peut-être les sponsors ou autres sources de financement qui rendent peut-être l'enveloppe beaucoup plus lourde.* »

La relance et la promotion des sports scolaires et universitaires, sujet évoqué par la plupart des Parlementaires a conforté le Ministre d'Etat dans sa position à œuvrer en synergie avec les autres Ministères sectoriels pour faire de l'école une véritable passerelle des différentes disciplines sportives.

Sur la **préparation et la gestion de la CAN 2012**, le Ministre d'Etat a dit que son Département s'efforce à ne pas emprunter la voie de l'improvisation. Tout sera planifié et les moyens vont être mis à la disposition de l'encadrement pour une bonne CAN et par de là remporter le trophée continental. Il est aussi convaincu que l'heure

est venue de mettre de l'ordre dans l'équipe et appeler à plus de patriotisme et que l'intérêt national prime sur l'intérêt individuel. Il a précisé que la victoire de l'équipe nationale est une plus value d'abord pour les joueurs qui vont signer des contrats plus onéreux au plan international.

La CAN est une sur priorité pour le Gouvernement, il n'est pas question de faillir à notre mission a-t-il dit.

A la suite de son collègue, **le Ministre du Budget** interpellé sur la retransmission des matches à la RTS, a précisé avoir tenu une réunion de travail avec le Directeur général de la RST et un *modus operandi* a été trouvé pour le financement de la retransmission de la CAN. Il a ajouté que le Gouvernement est conscient de l'enjeu de la CAN et d'importants moyens vont être déployés pour mettre l'équipe dans les meilleures conditions. « *Faites nous rêver et nous vous ferons rêver* » a-t-il lancé à l'endroit de la Fédération sénégalaise de football.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre d'Etat et des compléments d'informations du Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère du Sport.

Projet de budget du Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi

L'Assemblée nationale s'est réunie, en plénière, le lundi 14 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Fonction publique et de l'emploi.

La séance était présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de la dite Institution ;

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Abdoulaye Makhtar DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique et de l'emploi et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi est arrêté à la somme de **2.640.996.380 F CFA** contre **2.655.861.010 F CFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **14.864.630 F CFA** en valeur absolue et **0,56%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **814.100.940 F CFA** contre **795.160.260 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **18.940.680 F CFA** en valeur absolue et de **2,38%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **345.025.380 F CFA** contre **324.051.750 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **20.973.630 F CFA** en valeur absolue et de **6,47%** en valeur relative.

TITRE 4: DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **873.870.060 F CFA** contre **929.649.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **55.778.940 F CFA** en valeur absolue et de **6%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **468.000.000 F CFA** contre **607.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **139.000.000 F CFA** en valeur absolue et **22,90%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **140.000.000 F CFA**. Ce titre n'a pas connu de dotation en 2011.

Après lecture et observations sur le rapport de la commission de l'Economie générale, des finances, du plan et de coopération économique, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique a été interpellé sur un certain nombre des questions, notamment :

- le système licence master doctorat (LMD) et la non reconnaissance des diplômes des écoles de formation privées ;
- la gestion des carrières des agents, les fonctionnaires en détachement et l'âge de la retraite ;
- l'effectif et la masse salariale ;
- la rigueur du travail dans l'administration ;
- les indemnités accordées aux différents corps de l'administration;
- le recrutement dans la Fonction publique.

La situation des étudiants titulaires de Master ne pouvant se présenter au concours de l'Ecole nationale d'administrative (ENA) a été évoquée par les députés qui, dans leur grande majorité, disent ne pas comprendre que des dispositions n'aient pas été prises pour l'application de loi instituant le système LMD dans les universités.

Dans le même sillage, ils ont évoqué la non reconnaissance des diplômes Master des écoles privées de formation par la Fonction publique.

Sur les questions liées à la gestion de la carrière des agents, les fonctionnaires en détachement et à la retraite, les députés ont demandé la révision de l'âge de la retraite et ont déploré le dispositif mis en place, le manque de rigueur dans le suivi des dossiers des agents de l'administration.

S'agissant du personnel en détachement ils ont plaidé en leur faveur.

Sur l'effectif et la masse salariale, les Parlementaires ont voulu en savoir davantage. Ils ont, ensuite, demandé au Ministre de veiller à ce que l'administration retrouve son lustre d'antan et l'ont exhorté à plus de rigueur et de vigilance dans l'augmentation tous azimuts des indemnités attribuées à certains agents de l'administration. Ce qui, du reste, crée des frustrations pour les autres corps.

Ils ont, pour la plupart, centré leurs interventions sur le recrutement dans la Fonction publique. Pour certains, le recrutement est fait sur la base de clientélisme politique et non sur des compétences.

Les réponses du Ministre

Répondant aux questions des honorables députés, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi a salué la qualité des débats avant de remercier les députés de leur soutien.

Sur la situation des diplômés du Système LMD, le Ministre d'Etat a précisé que la loi a été adoptée au Parlement, mais sa mise en œuvre n'est pas encore effective et la promulgation par le Président de la République se fera incessamment. Concernant les diplômés des écoles privées de formation, il a affirmé que ceux-ci ne sont pas reconnus par la Fonction publique. Toutefois, compte tenu des besoins de l'administration dans certains domaines, notamment liés aux TIC, des dispositions peuvent être prises en vue de l'homologation de certains types de diplômes.

Sur la gestion des carrières des agents, le Ministre d'Etat a réaffirmé sa volonté de redynamiser le système et d'accélérer le processus d'avancement et de reclassement des agents. Depuis son arrivée à la tête du Département, des mesures sont davantage prises pour faciliter la gestion des carrières des fonctionnaires. Pour ce qui concerne les fonctionnaires en détachement, notamment les Parlementaires, le Ministre d'Etat a rappelé que leur avancement est automatique.

Sur l'âge de la retraite qui est passé de 55 ans à 60 ans, le Ministre d'Etat pense que les mesures prises par le Président de la République devraient être encouragées parce que, vu sous l'angle économique, il y a des avantages liés aux impôts perçus. En outre, le relèvement de l'âge de retraite de 60 à 65 ans pour des corps où on note un déficit de compétence, par exemple la santé, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique a informé les Parlementaires qu'une étude organisée en

collaboration avec le Ministère de l'Economie et des finances est en cours et les résultats permettront de prendre les décisions opportunes.

Réagissant à une question d'actualité relative au recrutement par «le tour extérieur » à l'Inspection Générale d'Etat (IGE) dont Sidy Mouhamed NDOUR, époux de la Vérificatrice générale Mme Nafi NGOM, a bénéficié, le Ministre d'Etat a affirmé que le tour extérieur n'est pas incompatible avec les obligations du Chef de l'Etat, qui nomme qui il veut à la place qu'il veut. Ainsi, tenu par devoir de réserve, il n'a pas voulu en dire davantage.

Abordant la question de l'effectif et de la masse salariale, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique a expliqué que l'évolution de la masse salariale est moins tributaire du recrutement que des indemnités accordés aux différents corps. Pour une meilleure organisation et une efficacité de la Fonction publique, le Ministre d'Etat est d'avis qu'un audit doit être réalisé pour identifier tous les fonctionnaires. De plus, des sanctions devraient être prises à l'égard des cumuls de fonction et des absences non justifiées.

A la suite du Ministre d'Etat, le Ministre chargé du Budget a estimé l'effectif de la fonction publique à près de 95.000 fonctionnaires.

Sur la revalorisation du point indiciaire, il a reconnu que des efforts énormes sont faits depuis l'avènement de l'alternance.

Concernant le recrutement et le relèvement de l'âge de la retraite, il a précisé que ce dernier a un impact sur le fonds national de retraite avant d'ajouter que c'est sur la base des départs à la retraite et des compétences à pourvoir que les recrutements dans la Fonction publique se font. A ce sujet, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique a précisé que pour la période 2011, l'Etat du Sénégal n'a pas organisé un recrutement. Les agents à qui on a fait appel récemment sont ceux qui n'avaient pas répondu à l'appel en 2010.

Il a, en outre, déploré le non respect des engagements du chef de l'Etat qui, dans le cadre de la promotion des droits humains, avait demandé le recrutement, dans chaque cabinet ministériel, d'une personne handicapée. Cette décision, a précisé le Ministre d'Etat, tarde à être effective.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique et des compléments d'informations du Ministre du Budget, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Fonction publique.

Projet de budget du Ministère de l'Intérieur

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mardi 15 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Intérieur

La séance était présidée par Monsieur Iba Der THIAM, 1^{er} Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Ousmane NGOM, Ministre d'Etat, du Ministère de l'Intérieur et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Prenant la parole, le rapporteur général a informé que le projet de budget du Ministère de l'Intérieur, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **48.067.877.680 FCFA** contre **40.420.923.250 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **7.646.954.430 FCFA** en valeur absolue et **18,92%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **24.431.937.400 FCFA** contre **23.993.305.500 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **438.631.900 FCFA** en valeur absolue et **1,83%** en valeur relative.

Cette augmentation est essentiellement due, malgré les nombreux cas de départ à la retraite, au recrutement au sein de la Police nationale, d'un effectif prévisionnel de sept cent (700) agents par an et par voie de concours de 2010 à 2015.

TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **4.604.940.280 FCFA** contre **8.806.617.750 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **4.201.677.470 FCFA** en valeur absolue et **47,71%** en valeur relative.

Cette baisse s'explique essentiellement par la création du Ministère chargé des Élections qui a entraîné le départ de la Direction générale des élections (DGE) et de la Direction de l'automatisation des fichiers (DAF).

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **8.000.000.000 FCFA**. Il s'agit de subventions accordées par l'Etat pour les émoluments des Chefs de village.

TITRE 5 : DÉPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **9.975.000.000 FCFA** contre **5.715.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **4.260.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **74,54%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Ce titre n'a pas connu de dotation en 2012.

TITRE 7 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.056.000.000 FCFA**. Ce fonds destiné à la lutte contre les incendies n'a pas connu de variation par rapport à la gestion en cours.

A la suite du rapporteur, plusieurs députés ont pris la parole pour féliciter, encourager et donner des suggestions à Monsieur le Ministre d'Etat. Ils ont ensuite émis des préoccupations qui peuvent être déclinées ainsi qu'il suit :

Concernant l'administration territoriale, les députés se sont réjouis de l'importance accordée aux chefs de village par le Président de la République à travers sa volonté affichée d'améliorer leur statut.

Ils ont interpellé le Ministre d'Etat sur les critères de désignation et de reconnaissance de ces chefs de village ainsi que sur les modalités de classification des villages.

Ils ont aussi recommandé la prise en compte des réalités socioculturelles dans la mise en place des cases de village afin d'éviter que leur implantation ne suscite des conflits.

Les députés ont également préconisé le renforcement des capacités et des moyens des chefs de villages et souhaité leur nomination par l'autorité administrative afin de leur faciliter la prise de décision.

Par ailleurs, ils ont souhaité l'érection du département de Bignona en région et de la commune de Khombole en chef lieu de département pour accompagner leur développement et celui des communautés rurales avoisinantes.

Ils ont plaidé pour l'établissement d'un programme de reconstruction de sous-préfectures du fait de l'état de délabrement des bâtiments les abritant, notamment au niveau de Bignona, Oussouye et Sagatta.

Par la même occasion, ils ont constaté un manque de personnel au sein de l'administration territoriale (gouvernances, préfectures et sous-préfectures) de même que l'absence d'adjoints aux sous-préfets dans les départements de Bignona et Oussouye.

L'insuffisance des moyens logistiques a été soulevée, particulièrement dans la commune de Karang.

Relativement aux dotations, les députés préconisent une certaine uniformité dans la répartition des crédits alloués aux différentes circonscriptions compte non tenu de leurs superficies et de leurs spécificités.

A l'analyse, il a été sollicité l'augmentation du budget de fonctionnement de l'administration territoriale proportionnellement à ses missions.

Sur un autre registre, les députés ont évoqué le conflit foncier intervenu à Fanaye. A ce propos, ils ont estimé que la décision approuvant la délibération du conseil rural est intervenue dans un délai trop bref vu la sensibilité de la question.

Au demeurant, ils ont encouragé une meilleure assistance du Ministère aux représentants de l'Etat par un rappel de leurs attributions à travers des lettres-circulaires.

S'agissant de la sécurité des personnes et des biens, les députés ont souhaité l'installation au niveau de chaque commune d'un dispositif de maillage sécuritaire composé d'une brigade de gendarmerie, d'un commissariat et d'une caserne de sapeurs pompiers.

De manière spécifique, l'implantation de commissariats et postes de police est sollicitée dans les localités de Sor à Saint-Louis, Pikine, Bignona, Oussouye, Sagatta, Ross Béthio, Thilmakha et Pékesse, compte tenu des préoccupations sécuritaires dans ces localités.

Par ailleurs, les députés ont salué les efforts de recrutement notés dans tous les corps de la Police nationale tout en souhaitant le renforcement des capacités de ce personnel.

En outre, ils ont demandé à être édifiés sur l'existence éventuelle d'une indemnité journalière d'opération des policiers ainsi que sur son montant, le cas échéant.

Ils ont aussi insisté sur la nécessaire sensibilisation des forces de sécurité en vue d'un plus grand respect à l'endroit des citoyens et des armoiries de la République.

Dans la même veine, ils ont évoqué les conditions d'arrestation et de détention préventive dans les commissariats. En effet, ils ont estimé que les arrestations s'avèrent très aléatoires sur la base de l'usage de certificats médicaux de complaisance.

Pour le personnel de la Police nationale, ils ont mis le focus sur l'application du nouveau statut, le projet d'Académie de police, l'augmentation des logements et le renforcement des effectifs ; la question de la réintégration des policiers municipaux n'a pas été occultée.

La protection civile

Insistant sur la protection civile, les députés ont sollicité, à l'instar de la Police nationale, une plus grande proximité des Sapeurs pompiers. Ainsi, ils ont demandé

l'implantation d'une caserne de Sapeurs pompiers au niveau de chaque commune d'arrondissement, pour des interventions immédiates lors des fréquents incendies. Des sollicitations allant dans ce sens ont été notées pour les localités de Hann Bel Air et de Bignona.

Il a été aussi souhaité le renforcement de la caserne des sapeurs pompiers de St-Louis.

Par ailleurs, ils ont estimé que le travail des sapeurs pompiers doit être facilité par la mise en place de bouches d'incendies, notamment à Foundiougne, Sokone et Toubacouta.

S'agissant de la question des effectifs, les députés ont suggéré une collaboration avec les collectivités locales pour impulser le volontariat.

Pour de permettre aux Sapeurs pompiers d'accomplir plus facilement leurs missions, ils ont évoqué l'augmentation des moyens logistiques et financiers.

Les députés ont recommandé l'organisation d'un débat national autour de la question sur la fréquence des accidents de la route, en vu de son éradication. A ce sujet, ils ont mis l'accent sur l'implication des différents acteurs du secteur routier, en l'occurrence le Ministre chargé des transports, le Ministre de l'Intérieur, les compagnies d'assurances et les groupements de transporteurs.

En plus, les députés ont suggéré à Monsieur le Ministre d'Etat de nourrir une réflexion sur la criminalisation de ce délit. En sus, ils ont rappelé la nécessité de renforcer les moyens logistiques permettant de dégager la chaussée en cas de panne ou d'accident.

D'autres préoccupations non moins importantes ont été soulevées au cours des interpellations. Il s'agit de la convention des 107 métiers avec la France et des arrestations d'émigrés sénégalais dans les aéroports.

Aussi, convient-il de souligner que les députés n'ont pas manqué de déplorer les difficultés rencontrées par les populations pour avoir certaines pièces comme les actes d'état civil ou la carte nationale d'identité. Sous ce rapport, ils ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur les initiatives entreprises dans ce sens.

A ce propos, ils se sont interrogés sur l'exigence du certificat de nationalité pour les demandes de renouvellement de passeport ou de la carte nationale d'identité numérisée.

En outre, les députés ont fait allusion à la persistance de la dichotomie état civil principal et état civil secondaire. Ils ont préconisé la gestion de l'état civil par les collectivités locales en relation avec l'évolution de notre politique de décentralisation. A cet effet, ils ont suggéré la gestion des registres de naissances et décès par les chefs de village.

Pour terminer, les députés ont suggéré, dans le cadre d'une collaboration entre le Gouvernement et le Parlement, l'adoption d'une loi de programme quinquennal prenant en charge les problèmes en matière d'infrastructures, de logistiques et d'équipements.

Les réponses du Ministre d'Etat

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a remercié les députés pour leurs félicitations et encouragements. Il a ensuite apporté les éléments de réponses aux différentes interpellations

Abordant la question du découpage administratif, Monsieur le Ministre d'Etat a reconnu la nécessité d'approfondir la réflexion par des études plus exhaustives.

Relativement à la reconnaissance des chefs de villages, il a estimé qu'il s'agit de toute évidence d'une innovation majeure. Ainsi, il a considéré que ces personnalités accomplissent un travail important justifiant la nécessité de leur réhabilitation.

C'est dans ce cadre que le Chef de l'Etat a voulu mettre à leur disposition des émoluments allant de 50.000 FCFA à 70.000 FCFA, soit une enveloppe de 8 milliards FCFA inscrite au budget. En plus, il est envisagé leur dotation en véhicules, l'attribution d'insignes, la mise en place de drapeaux et de cases de villages.

A ce propos, il a assuré que le Département travaille à verrouiller toute tentative de division du fait des appétits que suscite cette fonction. Aussi, a-t-il indiqué que la case de village sera placée dans un endroit approprié qui ne suscitera pas de conflits.

En outre, Monsieur le Ministre d'Etat a précisé que l'érection de Khombole en chef lieu de département nécessite le suivi d'une procédure et d'une étude socio-économique. A cet égard, il a présenté l'exemple de Sokone comme référence.

Concernant les autorités administratives, le Chef de l'Etat, conscient de l'importance de leur fonction, a tenu à les valoriser dès son accession à la magistrature suprême.

Ainsi, pour aider l'administration territoriale à accomplir convenablement ses missions, il est envisagé de mettre à sa disposition des infrastructures fonctionnelles et des logements décentes pour rehausser leur image aux yeux des populations.

Pour les sous-préfectures de Sagatta et d'Oussouye, il a fait remarquer qu'un programme de construction de 182 infrastructures est en cours d'étude.

De même, il a noté l'existence d'un déficit important de personnels subalternes au niveau des sous préfectures et même de certaines gouvernances et préfectures, justifiant le recours à des contractuels. Au demeurant, il a exprimé l'espoir de disposer sous peu de ressources destinées à corriger cette insuffisance.

En outre, il s'est engagé à doter prochainement le Sous Préfet de Sindian d'un adjoint.

Evoquant le projet de Fanaye, il a précisé que les représentants de l'Etat n'attendent pas la délibération des conseils locaux avant d'apprécier l'importance d'un projet. En l'espèce, l'autorité administrative était assez imprégnée pour se prononcer sur ce dossier.

En effet, un tel projet constitue une solution de développement économique susceptible d'entraîner un changement dans le devenir de la zone nord, a-t-il ajouté.

Cependant, il a reconnu un manque de communication à ce propos.

En conséquence, il a estimé que les autorités locales doivent créer les conditions d'une meilleure adhésion des populations aux projets de leurs localités.

Abordant les préoccupations relatives à la sécurité des personnes et des biens, Monsieur le Ministre d'Etat dira prendre bonne note du souhait des populations de disposer d'une plate forme sécuritaire de proximité regroupant la police, la gendarmerie et les sapeurs pompiers dans chaque commune d'arrondissement ou département.

A cet effet, il a informé de l'élaboration d'un programme de construction et d'équipements de commissariats, de postes de police et de caserne de sapeurs pompiers en attendant la disponibilité des moyens financiers.

Toutefois, il a partagé la préoccupation de députés relativement au renforcement de la sécurité dans les localités de Karang et de Pékesse.

Par ailleurs, il a donné des assurances par rapport au renforcement de la sensibilisation sur le respect des emblèmes de la République et la considération des citoyens pour consolider ce qui est enseigné à l'École nationale de police et dans le cadre de la formation permanente.

Pour les infrastructures, la commune de Saint Louis, le poste de police de la Langue de Barbarie et le commissariat de Pikine, inscrits au programme, seront réalisés dans les meilleurs délais. Il en est de même pour le cantonnement des GMI à Saint Louis et à Tambacounda. Les postes de polices de Sagatta et de Richard Toll sont prévus.

Par contre, pour Ross Béthio et Pékesse, les brigades de gendarmerie seront renforcées en attendant la programmation de postes de police.

Les commissariats de police de Fatick, Bignona et Karang sont une préoccupation du fait de leur particularité et ils seront réalisés dans les meilleurs délais.

De manière générale, dira Monsieur le Ministre d'Etat, toutes les capitales régionales devront disposer d'un hôtel de police.

En ce qui concerne l'Académie de police, institution à vocation sous régionale, le projet suit son cours et sera prochainement soumis à la signature de Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre.

S'agissant du personnel de police, le Département a reçu du Chef de l'Etat l'autorisation d'un recrutement annuel de sept cents (700) agents de 2009 à 2015.

Dans ce cadre, il a été procédé au recrutement de 750 auxiliaires de police qui sont en formation à Thiès. C'est ce qui explique d'ailleurs l'augmentation des crédits constatés pour le département de Thiès.

Pour ce qui concerne l'intégration des policiers municipaux, le projet de texte sera transmis au Parlement.

Sur l'indemnité journalière d'opération, Monsieur le Ministre dira qu'elle existe depuis 1973 pour l'armée et la gendarmerie et a été élargie à la police en 2001. Elle n'est pas intégrée au salaire et des disparités existent dans les primes octroyées à ce titre aux différents corps des forces de sécurité.

Par rapport à l'indemnité de charge de police destinée à compenser les sujétions inhérentes au service, elle est accordée aux membres de la Police nationale, conformément à la loi n° 2009-18 du 09 mars 2009 et est susceptible d'être revue à la hausse.

Au surplus, Monsieur le Ministre d'Etat a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne les arrestations et les détentions préventives au niveau des commissariats. Cependant, il a fait noter que des décisions d'amélioration et d'humanisation du séjour des détenus sont prises, comme la séparation des hommes et des femmes et l'incorporation des toilettes dans les lieux de détention des gardes à vue.

Relativement aux certificats médicaux, les procureurs de la République sont à même d'apprécier et de prendre les mesures qui conviennent en cas de doute.

Par ailleurs, les agents de police seront davantage sensibilisés sur la rigueur de la prévention routière pour éviter les accidents mais également sur le respect des emblèmes de la République et des citoyens, notamment les chauffeurs.

Concernant les soldats du feu, il a été envisagé d'entreprendre une synergie entre les collectivités locales et le Département pour la création d'un corps de volontaires.

En effet, il est prévu la formation de 10.000 Sapeurs pompiers volontaires en partenariat avec le Royaume d'Espagne. Cette initiative sera étendue aux services administratifs et aux collectivités locales pour la formation de quelques agents de l'Etat et des collectivités locales susceptibles de donner les premiers secours.

Monsieur le Ministre d'Etat a cité les localités ciblées dans le programme de construction de casernes de Sapeurs pompiers, notamment Matam, Ourosogui, Kolda, Kaffrine, Kébémér, Kédougou, Saint Louis, Sédhiou, Bignona, Foundiougne, Kidira, Keur Massar, Linguère, Vélingara, Médina-Yorofoula, Bambey, Ranérou, Oussouye, Nioro du Rip, Hann-Mariste et Kanel. Un budget de **450 millions** est prévu à cet effet.

Par ailleurs, la multiplication des bouches d'incendie sera programmée pour faciliter l'intervention des Sapeurs pompiers.

Monsieur le Ministre a également promis d'examiner la demande de renforcement des effectifs en soulignant que cela nécessite un accompagnement budgétaire.

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité numérisée, il précisera qu'il n'est pas exigé de certificat de nationalité.

Monsieur le Ministre d'Etat est revenu sur la récurrence des accidents de la circulation dus à des causes multiples nécessitant une plus grande synergie des Ministère concernés pour éradiquer le mal.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat, les députés ont adopté le projet de budget 2012 du Ministère de l'Intérieur.

Projet de budget du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mardi 15 novembre 2011 à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

La séance était présidée, sous par Monsieur Amadou Ciré SALL, 3^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Djibo Leyti KA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Abdoulaye DIOP Ministre délégué chargé du Budget et Madame Thérèse Coumba DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le président a donné la parole au rapporteur général qui est revenu sur la présentation du projet de budget du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, pour la gestion 2012 qui est arrêté à la somme de **30.032.656.460 FCFA** contre **31.052.052.020 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **1.019.395.560 FCFA** en valeur absolue et **3,28%** en valeur relative.

Par nature des dépenses le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont arrêtées pour 2012 à la somme de **3.856.152.480 FCFA** contre **3.981.264.520 F CFA** en 2011, soit une baisse en valeur absolue de **125.112.040.CFA** et **3,14%** en valeur relative.

Titre 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont arrêtés à **2.917.381.180 FCFA** contre **3.043.167. 500 FCFA** en 2011, soit une baisse de **125.786.320 FCFA** en valeur absolue et de **4,13%** en valeur relative.

Titre 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Les crédits sont arrêtés en 2012 à la somme de **368.122.800 FCFA** contre **391.620. 000 FCFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **23.497.200 FCFA** en valeur absolue et de **6 %** en valeur relative.

Titre 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses s'élèvent à **18.591.000.000 FCFA** contre **22.686.000.000 FCFA** en 2011, soit une baisse de **4.095.000.000 FCFA** en valeur absolue et de **18,05 %** en valeur relative.

Titre 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Les crédits affectés pour la gestion 2012 s'élèvent à **4.300.000.000 FCFA** contre **950.000.000 FCFA** en 2011, soit une hausse de **3.350.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **352,63%** en valeur relative.

Après la présentation du rapport, les députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre d'Etat et ses collaborateurs. Ils ont ensuite posé des questions relatives aux points suivants :

Concernant la sauvegarde des forêts et de l'environnement, les députés ont répondu positivement à la demande de partenariat avec les collectivités locales souhaitée par Monsieur le Ministre d'Etat.

Ils l'ont ensuite interpellé sur les événements de Kolda qui ont l'objet de beaucoup de bruit. Dans ce sens, ils ont estimé qu'il était bon de mettre en place un garde forestier mais également de sensibiliser les populations pour avoir un comportement citoyen.

Les députés se sont inquiétés du fait qu'il n'existe plus d'autorisations de coupe de bois, notamment à Tambacounda et Kolda. Ils ont posé la question de savoir si les problèmes sont résolus dans ce domaine. S'agissant de la préservation des aires naturelles, ils ont rappelé la visite effectuée au Lac de Guiers, pendant laquelle la question du typha est souvent revenue.

Ils ont souligné l'effort fourni dans le reboisement pour déplorer le fait que ces arbres meurent des effets de la sécheresse et du manque de suivi et de protection.

Pour développer des stratégies de préservation de l'environnement, les députés proposent la mutualisation des actions entre les élus et les Ministères concernés.

Ils ont aussi interpellé le Ministre d'Etat sur la disparition des pépinières villageoises que ses services avaient réalisées dans la zone du Kayor. Selon les députés, il urge de reconstituer la couverture végétale de notre pays. Il s'agit de mettre dans chaque région et chaque département, une pépinière, et de les mettre à la disposition des populations et des ASC qui le souhaitent.

Concernant l'application de la loi agro-sylvo-pastorale, les députés ont rappelé que les échanges avec le Ministre de l'Agriculture ont montré que la discussion sur la question foncière est au cœur du débat national. Ils considèrent que le Ministère de l'Environnement a un rôle primordial à jouer dans ce domaine.

Pour les députés, le foncier doit être perçu comme un instrument de promotion du développement alors que jusqu'ici, rien n'a été fait en matière de réflexion et d'élaboration d'outils et de schémas dans ce domaine. Cela pose énormément de problèmes pour la réalisation de beaucoup de projets et programmes en milieu rural. Cependant, ils se félicitent des directives données par le Chef de l'Etat pour ne plus déclasser des forêts.

Les députés ont demandé à être édifiés sur les problèmes fonciers qui opposent souvent agriculteurs et pasteurs, mais aussi sur la gestion des forêts, dans le cadre du développement durable.

Ils sont revenus sur la question de la gestion des ordures qui requiert des actions d'envergure telle que la mise en place de comités de salubrité, la formation des jeunes et des femmes et l'instauration d'un tri sélectif des déchets.

Ils ont interpellé le Ministre d'Etat sur les causes de la baisse des financements extérieurs qui est de 4 milliards cette année.

Les députés se sont félicités des réalisations enregistrées dans le cadre de la Grande muraille verte et la place que le Sénégal occupe au plan international, à travers la mise en œuvre de ce projet.

S'agissant de la pollution, les députés ont salué le fait que dans tous les projets, il est demandé d'abord une étude d'impact. Dans ce cadre, ils ont demandé si le MDL –

SENEGAL qui s'est installé dans la zone des Niayes a fait une étude environnementale. Ils ont à cet effet rappelé les nuisances provoquées par les ICS sur toute l'étendue de la région et réaffirmé la nécessité d'une étude complète, commanditée par l'administration dans la zone de Méwouane.

Revenant sur la limitation de l'âge des véhicules importés à 5 ans, certains députés ont demandé qu'elle soit portée à 7 ans. Ils ont aussi souhaité avoir les appréciations du Ministre d'Etat sur cette question et sur les conséquences d'une telle mesure.

Ils ont, par ailleurs, déploré le fait que les stations, pour mesurer la qualité de l'air, soient concentrées dans la région de Dakar, alors que des villes comme Richard Toll, où il ya une forte densité de pollution, avec la présence de la Compagnie sucrière sénégalaise, devraient également en disposer.

Evoquant la question des emballages en plastique qui ont un impact très néfaste sur l'environnement, les députés ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur les actions menées par son Département pour lutter contre cette situation. Ils ont, dans ce cadre, salué le cas de certaines entreprises de la place qui fournissent des emballages biodégradables à leurs clients.

Revenant sur les déclarations de son collègue des bassins de rétention, lors de son passage à la commission, les députés ont demandé à Monsieur le Ministre d'Etat ce que compte faire son Département par rapport à cette situation.

Les députés ont apprécié l'excellent travail abattu par le Ministre d'Etat et ses collaborateurs et ont rendu hommage à tous les « soldats de l'environnement » qui, parfois au prix de leur vie, assurent la sauvegarde d'un patrimoine biologique extrêmement important. Ils ont, en outre, remercié le Ministre d'Etat pour l'initiative qu'il a prise cette année d'organiser une visite très pédagogique au Parc national de Niokolokoba, avec son collègue des Finances.

Au surplus, ils se sont réjouis de voir que dans le budget de 2012 une somme de Cinq cent millions à été allouée à la sauvegarde de ce parc et ont demandé, à cet effet, à Monsieur Ministre d'Etat d'exhorter les responsables de ce parc à utiliser, à bon escient, cette enveloppe pour sauver le Niokolokoba.

Les députés ont aussi évoqué l'atelier organisé avec le Centre parlementaire sur la gestion des aires protégées pendant lequel le Parc national de Niokolokoba était au

centre de leurs préoccupations. Par ailleurs, ils ont exprimé leur étonnement quant au fait que l'Etat du Sénégal n'ait pas encore trouvé un partenaire privé pour sauver ce parc ; d'où leur question sur le dossier de la Fondation « African Parks » qui avait un projet de coopération avec du Sénégal dans ce sens.

Tout en louant la décision du Gouvernement de rechercher des partenaires privés pour trouver des solutions durables aux problèmes du Parc national de Niokolokoba, en péril depuis bien avant 2007, ils ont exprimé leur crainte concernant l'implantation d'un deuxième Bandia, comme évoqué dans le rapport, alors que Bandia 1 a été créée en dépeuplant le Parc national de Niokolokoba de ses animaux.

Les députés se sont réjouis de l'attention toute particulière accordée à la problématique du littoral depuis que Monsieur le Ministre d'Etat est à la tête du Département de l'Environnement. Ils ont noté, à cet égard, avec satisfaction, qu'il n'y a jamais eu autant de crédits mobilisés sur la question du littoral pour le Département de l'environnement. Ils se sont également félicités de l'introduction de la notion de « gestion intégrée de la zone côtière » qui constitue une heureuse approche. C'est pourquoi, à leur avis, avoir une telle vision, c'est comprendre tout l'enjeu du littoral qui, étant la zone de concentration d'une bonne partie de nos richesses, subit toutes les formes de pression. Aussi, ont-ils estimé nécessaire d'amplifier les efforts budgétaires consentis pour le littoral au grand bénéfice de la population sénégalaise.

Le sort du fleuve Sénégal a aussi constitué une préoccupation des députés. En effet, ils ont souligné le fait que, depuis l'avènement des barrages, les difficultés s'amoncellent autour du fleuve, avec la raréfaction du poisson, la pollution, l'envahissement par le typha ; autant de maux qui risquent d'y créer la même situation que connaît aujourd'hui le lac Tchad.

Quant à la brèche de Saint Louis, les députés estiment qu'elle est à l'origine de la salinité des terres et si l'on n'y prend garde, des villages entiers pourraient disparaître. La furie récurrente de la mer sur les localités telles que Guet Ndar ; Ndar Toute et Gokhou Mbathie constitue une source de préoccupation pour laquelle ils souhaitent connaître les mesures envisagées, par les services du Ministère, en vue de soulager les populations.

Les députés ont, par ailleurs, apprécié les progrès du dossier des cocotiers sur la corniche. Ils ont, à cet effet, demandé à Monsieur Ministre d'Etat une accélération des travaux pour embellir la corniche avec d'autres espèces plus jeunes et ont exprimé leur disponibilité pour l'accompagner dans ce travail.

Concernant la sauvegarde de l'île de Carabane, les députés ont exprimé leur souhait pour que le Ministre d'Etat organise une mission en vue d'évaluer la situation. Il s'agit, en particulier, de faire le point sur l'avancée de la mer, ce d'autant plus que l'Etat y a injecté plusieurs milliards pour construire un quai d'accostage dont l'inauguration est prévu d'ici la fin de l'année.

Pour terminer, certains députés ont déploré l'éclatement des structures qui devraient normalement relever du département de l'environnement, ce qui affaiblit son action.

Les réponses du Ministre d'Etat

Répondant aux interpellations des députés, Monsieur Ministre d'Etat les a remerciés pour leurs félicitations, encouragements, suggestions et contributions, avant d'apporter des réponses aux diverses interrogations pertinentes soulevées.

Il a rappelé que son Département a noué avec les Collectivités locales un partenariat qui a abouti, pour l'instant à cinq protocoles d'accord. Il a noté que depuis plusieurs années, les Pays-Bas les ont encouragés à aller dans ce sens. C'est pourquoi, il reste beaucoup à faire par rapport aux transferts de compétences. Il souhaite, à cet effet, rencontrer les élus locaux pour procéder à une évaluation, dans le sens de conforter la décentralisation. D'ailleurs, Monsieur le Ministre d'Etat compte envoyer une lettre officielle après la plénière afin de proposer une date pour des concertations autour de ce dossier important. Il reste cependant convaincu que pour une action véritablement efficace, l'environnement doit être géré au niveau local.

Concernant la **protection de nos forêts** contre l'action néfaste des fraudeurs, Monsieur le Ministre d'Etat a indiqué que l'Etat est décidé à aller jusqu'au bout pour mettre un terme à cette situation. Il a rappelé qu'il y a eu à Kolda 53 interpellations dont 37 condamnations et 15 acquittements. En outre, compte tenu de l'importance de cette question un accord a été trouvé avec la Gambie pour l'organisation d'une réunion entre nos deux Etats. À cet effet la date du 15 novembre a été proposée à la Gambie.

Il a noté que depuis trois ans il y a une constance du Gouvernement dans l'effort de gestion durable des forêts.

Concernant le projet minier initié par MDL-SENEGAL dans les Niayes, Monsieur le Ministre d'Etat a déclaré que depuis 2 ans il est exigé une étude d'impact agréée par la DEC et non réalisée par l'entreprise elle-même.

Pour les véhicules âgés, Monsieur le Ministre est d'avis qu'il faut plutôt baisser la limite d'âge à 3 ans plutôt que de la porter à 7 ans. Il faut tout faire pour que le pays ne soit pas transformé en un dépotoir de vieux véhicules quand on connaît leurs effets néfastes sur la santé des populations.

Répondant à l'interpellation de certains députés sur le **dépeuplement des animaux du Parc Niokolokoba**, il a affirmé que les animaux de Bandia ont tous été importés d'ailleurs et non de Niokolokoba. Il reste beaucoup d'animaux dans ce parc malgré certaines disparitions. Monsieur le Ministre a déclaré avoir envisagé, à une certaine époque, d'aller au Burkina-Faso pour y chercher des éléphants mais, pour une telle action, il faut être sûr que ces animaux vont survivre, d'où la nécessité d'être prudent dans ce domaine.

S'agissant des effets du barrage sur le Fleuve Sénégal, il a constaté en le regrettant le manque d'études d'impact sérieuses préalables à leur réalisation, tout en saluant les nombreuses actions initiées par l'OMVS.

Pour la généralisation des stations de mesure de la pollution de l'air dans les régions, le Ministre d'Etat a indiqué que dans un premier temps les villes de Richard Toll, Touba et Kaolack seront concernées, le problème étant de trouver le financement approprié.

En ce qui concerne le **reboisement**, Monsieur le Ministre a déclaré être parfaitement conscient de la nécessité de clôturer les plantations sinon il ne sert à rien de continuer avec la Grande muraille verte (GMV). C'est pourquoi les 6.000 hectares plantés depuis 2008 ont tous été clôturés. C'est une question prioritaire pour l'Etat qui fait tout pour sauvegarder nos forêts contre les animaux et les feux de brousse.

Parlant de la GMV, le Ministre d'Etat a rappelé son importance pour l'Afrique et l'intérêt que le monde entier a pour ce projet. Il a précisé que, même si la

Communauté des Etats Sahélo-Sahéliens (CEN-SAD) a jeté les bases de ce grand projet, il n'a pas participé à son financement. Ce sont surtout des pays comme le Mali, le Niger, le Tchad et le Sénégal qui ont fait le nécessaire pour que le projet démarre. C'est ainsi que le Fonds mondial pour l'environnement compte y mettre 117 millions de dollars.

Monsieur le Ministre d'Etat a informé qu'il est prévu une réunion à Durban (Afrique du Sud) en décembre, sur trois thèmes : la GMV, le lac Tchad et les forêts du Congo. La GMV va bénéficier d'un financement de 9 millions de dollars.

Monsieur le Ministre d'Etat a montré sa disponibilité à fournir aux députés tous les documents sur la GMV.

S'agissant de la question relative à l'apport de Khadafi dans ce projet, il a répondu que sa chute n'a aucune incidence sur le déroulement du projet.

Monsieur le Ministre d'Etat considère qu'il faut mener un combat sans répit contre l'invasion des déchets plastiques, question transversale qui implique divers acteurs. Il compte en discuter avec ses collègues pour prendre toutes les mesures nécessaires.

Parlant de la baisse des financements de certains projets, il dira que ceux-ci sont arrivés à maturité, notamment le PROGED et le projet agro-forestier de Diourbel. Ce dernier va être basculé à Mbacké sur financement de la BOAD. Le PGIES sera aussi bientôt terminé.

Concernant les lacs de Dakar, Monsieur le Ministre d'Etat a déclaré que son Département s'emploiera à les dépolluer en collaboration avec le Ministère de l'Assainissement. Bien que faisable, cela demande beaucoup d'argent.

Il a insisté sur le fait que les actions de reboisement doivent se mener en collaboration avec les départements de l'Education et de la Jeunesse. A cet effet, il a rappelé que le Ministre de la Jeunesse réalisait beaucoup dans le domaine du reboisement mais que ce n'était pas suffisant. Aussi préfère-t-il renforcer la politique de reboisement par des actions telles que le projet « Dakar ville verte, un élève un arbre » qui soulève beaucoup d'enthousiasme au niveau des élèves du primaire et des collèges.

Revenant sur la question des ordures ménagères Monsieur le Ministre d'Etat a déclaré que tout sera fait pour trouver des solutions à ce problème récurrent. Le Chef de l'Etat a eu la bonne idée de mettre en place la Société pour la propreté au Sénégal (SOPROSEN).

En ce qui concerne l'avancée du désert, il dira que des efforts ont été faits. Néanmoins il faut continuer à planter des arbres partout au Sénégal. 1600 pépinières existent actuellement et, rien qu'à Dakar, 300.000 plants ont été distribués.

Revenant sur la nécessité d'embellir la Corniche, Monsieur le Ministre d'Etat a révélé avoir fait le décompte des cocotiers pour indiquer qu'il y a actuellement 1022 morts et 449 vivants. C'est pourquoi il a initié des actions en direction de ses collègues des Transports et de l'Urbanisme pour proposer une rencontre entre leurs trois départements, en vue de procéder au remplacement des cocotiers par des sujets plus jeunes et durables.

Pour le Parc Niokolokoba, il a assuré qu'une forte volonté politique de l'Etat du Sénégal demeure pour sa sauvegarde. Pour l'instant, l'Etat a mis 1 milliard pour 2012 et 2013, à raison de 500 millions par an. Il a exprimé son souhait d'obtenir les conclusions de l'atelier tenu sur les aires protégées

Monsieur le Ministre d'Etat a informé les députés que le dossier intitulé « African Parks » qui est une fondation hollandaise a été classé parce qu'il n'était pas satisfaisant et manquait de clarté.

Evoquant le problème du typha, Monsieur le Ministre d'Etat a révélé l'existence d'un projet test de 2,5 milliards de la Banque africaine de développement sur le Delta. Toutefois, il est nécessaire d'élaborer un projet global « Delta » avec la Mauritanie, en rapport avec l'OMVS pour éviter les risques évoqués à propos du lac Tchad.

Pour la valorisation du typha, une petite unité industrielle est installée à Ross Béthio mais elle est très insuffisante.

Pour Monsieur le Ministre d'Etat, le problème de Fanaye est une affaire locale qui ne concerne en rien le Gouvernement. Il s'agit de la communauté rurale qui a attribué 20.000 ha, soit le tiers du territoire de Fanaye. C'est un projet mal ficelé sans étude d'impact, ni sociologique, ni financière.

Le projet de loi sur le littoral est dans le circuit.

L'empiètement sur la forêt de Mbao par la société chinoise sera clarifié.

L'avancée de Keur Massar vers Dakar a été bloquée donc il n'y a pas péril en la demeure.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat, les députés ont adopté le projet de budget du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Projet de budget du Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel

L'Assemblée Nationale s'est réunie en plénière, le mardi 15 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Thierno LO, Ministre de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel est arrêté à la somme de **2.953.709.760 F CFA** contre **2.732.136.220 F CFA** pour la gestion en cours soit une hausse de **221.573.540 F CFA** en valeur absolue et **8,11%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **631.094.000 F CFA** contre **605.455.720 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **25.638.280** en valeur absolue et **4,23%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **229.300.520 F CFA** contre **242.834.000 F CFA** pour la gestion en cour, soit une baisse de **13.533.480 F CFA** en valeur absolue et **5,57 %** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **478.315.240 F CFA** contre **508.846.500 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **30.531.260 F CFA** en valeur absolue et **6%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **885.000.000 F CFA** contre **1.025.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **140.000.000** en valeur absolue et **13,66%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **730.000.000 FCFA** contre **350.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **380.000.000 FCFA** en valeur absolue et **108,57%** en valeur relative.

Après la présentation du rapport, les honorables députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre et exprimé leurs préoccupations concernant les déficiences notées autour de différents points.

Les députés se sont réjouis de la baisse de la TVA et de l'augmentation de 100% du fonds d'appui à l'artisanat et de 200% du programme d'appui à l'artisanat axé sur la labellisation des produits sénégalais. Ils ont par ailleurs jugé nécessaire d'organiser des séminaires et des ateliers pour mieux informer les artisans sur les conditions d'accès de leurs produits au marché national et international.

Ils ont insisté sur l'importance du renforcement des capacités de ces derniers qui doivent suivre une formation assidue et bénéficier d'un soutien matériel et financier.

Ils ont notamment suggéré la construction et/ou la réhabilitation des villages artisanaux de Guédiawaye, Kébémér, Kaolack et Pikine. Aussi, recommandent-ils à Monsieur le Ministre de se rendre au niveau des sites de Guédiawaye et Matam, pour apprécier les réalisations des artisans, voir leurs potentialités sur le plan artisanal et même touristique.

Certains députés ont constaté, pour s'en féliciter, que dans un contexte mondial difficile le tourisme sénégalais s'en sort plutôt bien.

Tout en saluant le travail appréciable fait par la SAPCO, pour la promotion de la Petite Côte, certains députés ont souligné la nécessité d'assainir le secteur des transports et de renforcer la sécurité des personnes dans la station balnéaire.

Parlant de la relance du projet du mobilier national, ils ont réitéré leurs recommandations d'en faire profiter au maximum nos artisans, à travers les commandes de l'Etat.

Revenant sur le cas des marchands ambulants, certains députés ont plaidé leur encadrement et formation.

Ils ont, en outre, regretté qu'il n'existe qu'une seule école nationale pour la formation aux métiers du tourisme.

Se penchant sur la situation des secteurs privé et informel, les députés se demandent dans quelle mesure ces services du Ministère qui n'ont pas de dotation budgétaire suffisante, quand ce n'est aucune dotation, peuvent remplir leurs missions.

Ils ont, en outre, souligné la nécessité de développer plus de synergie et plus d'efficacité dans la gestion des ressources et ont interpellé Monsieur le Ministre sur la nature des relations développées entre son Ministère et celui de la formation professionnelle.

Tout en exprimant leur accord quant à l'idée du Gouvernement de fixer les marchands ambulants, certains députés ont estimé plus judicieux de trouver des mécanismes pour aider les personnes qui sont dans le secteur informel à s'installer dans le secteur formel et ainsi contribuer aux ressources de l'Etat.

Les réponses de Monsieur le Ministre

A la suite des interpellations et suggestions des députés, Monsieur le Ministre les a remerciés et a apporté des éléments de réponses aux différentes questions soulevées.

Il a commencé par rappeler la vision particulière du Chef de l'Etat quant au secteur du Tourisme et de l'Artisanat. Il fallait d'abord développer les infrastructures (routes, monument de la Renaissance, etc.) avant de promouvoir le secteur du tourisme.

Il notera que des modules de promotion avaient été élaborés et que les Ambassades, en collaboration avec les ressortissants Sénégalais à l'étranger, allaient faire la promotion du Sénégal.

Monsieur le Ministre a également évoqué le recours à un autre moyen de promotion commune dans le cadre de destinations multiples, pour, au-delà du Sénégal, vendre les pays de la sous-région, avec l'organisation de salons communs.

Concernant l'assainissement du secteur dans la Petite Côte, il a relevé à son tour nombre d'impacts négatifs avec la destruction de l'environnement et l'avancée de la mer, entre autres. Dans la perspective de corriger tout cela, il indiquera qu'ils ont commencé à procéder à la requalification de Saly avec la SAPCO qui gère l'aménagement de l'ensemble des côtes.

Il a assuré les députés de l'existence d'infrastructures de sécurité ainsi qu'un budget important pour la protection côtière. Cependant, le principal problème réside dans le non respect du Code de l'environnement. Il n'y a pas eu de contrôle de la part des services de l'Etat et des milliards vont être engloutis par la mer. Il a indiqué qu'il faut une étude d'impact environnemental. En attendant, son Département essaie de sauver l'existant.

Au sujet des **marchands ambulants**, son Département est en train de mener des actions pour aider à leur formalisation à travers les procédures liées à leur besoin de financement. C'est ainsi que, en se professionnalisant, ils pourront s'intégrer dans le secteur formel et contribuer aux ressources de l'Etat.

S'agissant du volet **formation en direction du secteur informel**, il a indiqué que ses services sont en train de travailler avec le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, y compris sur la qualification des artisans.

Il a, en outre, révélé avoir l'autorisation du Chef de l'Etat pour la création d'une société composée des artisans pour que ces derniers puissent fabriquer le matériel agricole destiné au Sénégal et à la sous-région.

Pour le **mobilier national**, une commission scientifique a été instituée, le type de bois choisi, des modèles conçus et les prototypes sont au niveau de la DMTA, il reste au Ministre de l'Economie et des finances de donner des instructions pour un appel d'offres afin que les artisans puissent participer à la compétition.

S'agissant des **villages artisanaux**, Monsieur le Ministre a indiqué que pour Guédiawaye il s'agit d'un problème de terrain et l'option qui a été prise c'est de

réhabiliter le village qui existe. Le Ministre de l'Urbanisme a été saisi et devra reverser l'argent dans la réhabilitation du village qui existe. Pour Pikine, il a rappelé qu'une avance a été donnée sans la contrepartie d'un terrain. Il appartient au Parlement d'en tirer les conséquences.

Evoquant l'artisanat rural, il a donné raison aux députés sur son rôle très important ; avec un impact avéré dans le domaine de l'agriculture, notamment en dotant celle-ci de moyens de production. C'est pourquoi il a fait référence à la notion « d'exode urbain » qui, selon lui, passera par le développement de l'artisanat et du tourisme, avec la création de services pour que les jeunes marchands ambulants puissent retourner dans leur terroirs.

Concernant le **tourisme de l'intérieur**, Monsieur le Ministre a donné l'assurance aux députés que le tourisme rural, intégré et solitaire se développe très bien, notamment dans la zone nord à partir de Louga et en Casamance.

Enfin, Monsieur le Ministre a informé les députés qu'une collaboration avec le Service des mines était en cours pour un projet d'exploitation de l'or et d'approvisionnement de comptoirs au profit des bijoutiers.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel.

Projet de budget du Ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales

L'Assemblée nationale s'est réunie, en plénière, le mercredi 16 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales.

La séance était présidée, sous par Monsieur Amadou Ciré SALL, 3^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Kalidou DIALLO, Ministre, l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales, Ministre, Abdoulaye DIOP Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs ainsi que le représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales est arrêté à la somme de **328.004.341.440 F CFA** contre **314.903.585.440 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **13.100.756.000 F CFA** en valeur absolue et **4, 16%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le Montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **158.555.980.440 F CFA** contre **150.542.066.940 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **8.013.913.500 F CFA** en valeur absolue et **5, 32%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **117.385.956 000 F CFA** contre **114.448.836.500 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.937.119.500 F CFA** en valeur absolue et **2, 57%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.487.405.000 F CFA** pour la gestion en cours, contre **1.577.405.000 F CFA** soit une baisse de **90.000.000 F CFA** en valeur absolue et **5, 71%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le Montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **48.545.000.000 F CFA** contre **45.823.277.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.721.723.000 F CFA** en valeur absolue et **5, 94%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le Montant des crédits alloué, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.030.000.000 F CFA** contre **2.512.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **482.000.000 F CFA** en valeur absolue et de **19, 19%** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport général, les députés, après avoir remercié et félicité le Ministre, l'on interpellé sur différentes questions.

Les infrastructures scolaires.

Les députés ont, tout d'abord salué la pertinence de la politique gouvernementale en matière d'éducation et de formation notamment à travers le Programme décennal pour l'Education et la Formation (**PDEF**). Ils se sont, en effet, réjouis de la construction de lycées et de collèges de proximité dans toutes les grandes villes et dans la plupart des grandes agglomérations du pays. Résultat : le taux de scolarisation et d'offre en matière de formation a connu des avancées notamment chez les filles du fait du rapprochement des établissements scolaires.

Cette dynamique de constructions d'établissements scolaires est un indicateur de l'évolution de ce secteur qui emploie la majeure partie des fonctionnaires de l'Etat. C'est compte tenu de la masse salariale, pour ne pas dépasser le seuil des 35% de ratios entre la masse salariale et les recettes intérieures qu'il était nécessaire

d'inscrire les salaires des corps dit émergents dans le budget de fonctionnement du ministère.

Au titre des réalisations, les députés se sont félicités des 12 écoles primaires construites à Keur Massar, à Malika et des collèges d'Ainoumady et Jaaxay ainsi que le renforcement des anciens CEM de Nguékhokh, Thiadiaye, et Ndiagianiao dont la transformation en lycées pose d'épineux problèmes de gestion.

Les députés ont, toutefois, déploré l'installation des abris provisoires, pour servir d'appoint et résorber une partie des effectifs pléthoriques dans certains établissements à faible capacité d'accueil.

Certains députés ont sollicité l'édification de nouveaux lycées à Keur Massar, à Sédhiou, à Mbour, à Saly, et de CEM à Ourour, ainsi que la construction ou l'achèvement des lycées de Khombole, Mpal. Sur cette question, ils ont attiré l'attention du Ministre sur le respect des normes de construction.

Intervenant sur le volet pédagogique, les députés ont invité le Ministre à promouvoir les disciplines scientifiques notamment auprès des filles et ouvrir des lycées scientifiques de jeunes filles comme à Diourbel pour résorber le déficit. Ils ont, dans le même ordre d'idées, apprécié la contribution de l'école d'excellence Mariama Ba dans la promotion de la scolarisation des jeunes filles.

Abordant l'alphabétisation et les langues nationales, secteur prioritaire, les députés ont déploré la part congrue (2%) qui leur est réservée, dans le budget ainsi que l'abandon du projet d'Appui au Plan d'Action en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle (PAPA) et le Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES).

Aussi, ont-ils recommandé de soustraire l'alphabétisation du domaine du non formel et de réhabiliter les écoles laissées à l'abandon.

A propos de l'éducation non formelle, les députés ont remercié le Ministre pour l'implantation de Daaras modernes, notamment à Sokone et à Madiéga. Ils ont également sollicité la multiplication de ces Daaras dans d'autres localités.

Au plan des ressources humaines, les députés ont voulu avoir des explications sur la non affectation des professeurs sortant de la FASTE alors qu'il y a un déficit de professeurs dans les collèges et lycées.

Au chapitre social, les députés ont salué l'assainissement du secteur et puis, ils se sont prononcés sur les sanctions infligées à certains responsables d'établissements scolaires qui ont violé la réglementation sur les droits d'inscription.

Enfin, les députés ont appelé le Ministre et les enseignants à la table de négociation et demandé le respect des engagements issus du *plan de Saly* pour sauver l'école sénégalaise.

Les réponses du Ministre

Monsieur le Ministre s'est félicité du nombre et de la qualité des interventions.

Sur la **gestion administrative**, Monsieur le Ministre a expliqué le déficit de professeurs en début de l'année scolaire par fait que ceux qui sortent du FASTE (environ 900) sont affectés par une commission nationale. Pour combler le gap, 60% de vacataires titulaires de maîtrise ou de la licence et (40%) sont recruté d'une part, par les Inspections d'académie et d'autre part, par le ministère. Pour ce qui concerne les disciplines scientifiques, il faut avoir le baccalauréat S1 et S2 pour être recruté.

Le Ministre a noté que le retard ou la non affectation de certains sortants étaient liés à une omission de la part la FASTE. Il a rassuré que des dispositions sont prises pour que de pareilles situations ne se reproduisent plus. Toutefois il a précisé que les élèves non diplômés de la FASTE auront la possibilité d'être recruté en priorité en qualité de vacataires.

Prenant en compte certaines doléances des députés, Monsieur le Ministre a assuré que des professeurs seront très bientôt affectés dans les Lycées de Mlomp, Oussouye et Tambacounda etc.

Faisant le bilan de son département, le Ministre s'est penché sur la relève du taux de scolarisation des filles. A l'heure actuelle, pour 100 garçons, on compte 117 filles a-t-il avancé.

Dans le cadre de l'éducation non formelle le Ministre a rappelé que l'option d'enseigner les langues nationales a été arrêtée à l'occasion des états généraux de

l'éducation tenus en 1981. Aujourd'hui, vingt et une (21) langues nationales ont été codifiées. Ainsi, pour promouvoir celles-ci, un programme de 150 salles de classes sur un total de 2450 est en cours et reçoit des populations de différentes langues. Cet écart s'explique la faiblesse du budget alloué à ce secteur, même s'il a connu une nette évolution passant de 700 millions de francs CFA à un (1) milliard. Toutefois, il faut rappeler que près de 25 milliards ont été alloués, depuis 2000, aux opérateurs, sans grandes résultats.

Sur le **volet des infrastructures**, Monsieur le Ministre a expliqué que le recours aux abris provisoires est nécessaire pour atteindre la scolarisation universelle dans l'élémentaire conformément à la loi d'orientation.

Il s'y ajoute que, avec la défaillance de certains entrepreneurs en bâtiment, le gouvernement est obligé de recourir à ces abris pour résorber le déficit en salles de classes.

Pour la construction du lycée de Khombole, le Ministre a affirmé que le financement est déjà disponible et est réinscrite dans le budget de 2012.

Quant au lycée de Keur Massar, le financement du Royaume Quatari à hauteur de 3 milliards de francs CFA est bouclé. Pour ce qui concerne les lycées de Vélingara et Sédhiou seront réceptionnés respectivement en novembre et en fin décembre.

Intervenant en dernier lieu sur le **domaine social**, Monsieur le Ministre s'est longuement expliqué sur les sanctions disciplinaires prises à l'encontre des dirigeants d'établissements scolaires. Il a regretté que de nombreux ceux-ci fassent un amalgame entre frais d'inscription et cotisation de l'association des parents d'élèves.

Il s'est montré sensible aux doléances des députés pour alléger les sanctions.

Satisfaits de réponses apportées par Monsieur le Ministre, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Enseignement élémentaire du Moyen secondaire et des Langues nationales.

Projet de budget du Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie

L'Assemblée s'est réunie en plénière, le mercredi 16 novembre 2011, l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie.

Le Gouvernement était représenté par Madame le Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie, Awa NDIAYE et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget.

Le projet de budget du Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **10.483.260.300 F CFA**, contre **8.194.204.830 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **2.289.055.470 F CFA** pour la gestion en cours et **27, 94%** en valeur relative.

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.175.624.740 F CFA**, contre **879.410.080 F CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **296.214.660 F CFA** en valeur absolue et **33, 68%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **632.652.180 F CFA**, contre **355.883.250 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **276.768.930 F CFA** en valeur absolue et **77, 77%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **4.309.833.380 F CFA**, contre **2.738.911.500 F CFA** pour la en cours, soit une hausse de **1.570.921.880 F CFA** en valeur absolue et **57, 36%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.310.150.000 F CFA**, contre **1.770.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **540.150.000 F CFA** en valeur absolue et **30, 52%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERTS EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.055.000.000 F CFA**, contre **2.450.000.000 F CFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **395.000.000 F CFA** en valeur absolue et **16, 12 %** en valeur relative.

A la suite de la lecture du rapport général, les députés ont rendu un vibrant hommage à Madame le Ministre d'Etat, encouragé et félicité pour la confiance renouvelée du Chef de l'Etat, avant poser leurs préoccupations qui tournent autour des trois principaux sous secteurs du département : culture, genre et cadre de vie.

Secteur de la Culture.

Les députés ont, tout d'abord, salué les efforts réalisés par l'Etat notamment la construction d'importantes infrastructures culturelles qui ont eu comme incidence l'argumentation assez sensible des dotations budgétaires.

Ils se sont ensuite appesantis sur l'importance des langues nationales qu'ils considèrent comme étant au centre de la culture et dont la nécessaire promotion requiert une synergie d'actions en vue de leur conférer la place qui doit être la leur.

Ils ont également exhorté Madame le Ministre d'Etat à soutenir et à accompagner l'organisation, dans les différentes localités du pays, des journées culturelles qui, au-delà du folklore, constituent des moments de réflexions devant aider les jeunes, notamment, à s'imprégner de leur culture.

Dans le même ordre d'idées, les députés ont souhaité que le festival dénommé « *les Blues du Fleuves* » organisé chaque année à Podor par l'artiste **Baba Maal** puisse bénéficier de l'appui de l'Etat par la réalisation d'infrastructures à la hauteur du prestige qui s'attache à cet événement. En effet, bien qu'il reçoive chaque année des

participants de renom venant de plusieurs pays, ce festival est toujours organisé sur la berge du fleuve ou du stade.

La situation de la maison de la culture de Saint-Louis a également été évoquée par les députés qui ont recommandé sa réhabilitation.

La même recommandation a été exprimée pour le Centre culturel de Tambacounda qui s'apprête à accueillir la prochaine édition de la *Semaine de l'Amitié et de la Fraternité (SAFRA)*, une manifestation à caractère international, regroupant six(6) pays de la sous région.

Les députés se sont réjouis, par ailleurs, de ce que le projet du « *Cadre national des Statistiques culturelles* » est en train de prendre forme. Ils ont affirmé leur totale adhésion à ce projet qu'ils déclarent avoir appelé de tous leurs vœux.

Ils n'ont pas manqué non plus de saluer chaleureusement la création du « *Fonds de soutien à l'édition* » doté de plus de 500 millions F CFA. Selon eux, une initiative qui n'est pas courante dans la sous région et va permettre la promotion des publications et une édition de qualité.

Par ailleurs, considérant que la recherche revêt une importance capitale, les députés ont vivement recommandé la réhabilitation du « *Centre des Etudes des Civilisations* » et des « *Archives culturelles* » qui constituent des outils irremplaçables.

Les députés se sont également préoccupés de la situation de l'Orchestre national en s'interrogeant sur la baisse des crédits qui lui sont alloués. Par ailleurs, ils ont estimé nécessaire que les relations de partenariat soient nouées entre l'Orchestre nationale et les Collectivités locales.

En outre, ils ont exhorté le ministère de la culture à s'atteler à la promotion du cinéma national afin de contrecarrer l'envahissement, dans notre pays, de films étrangers aux antipodes de nos valeurs culturelles et sociales.

Dans le même ordre d'idées, ils ont demandé la promotion de certaines émissions culturelles de grande qualité dans les radios et les télévisions.

En ce qui concerne le *Bureau sénégalais des Droits d'Auteurs (BSDA)*, les députés ont émis le souhait qu'un soutien accru lui soit accordé pour lui permettre de lutter efficacement contre la piraterie.

Sous secteur du genre

Rappelant la conférence organisée dans le cadre de la Journée internationale de la Femme, sous le thème « *les risques liés à l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions* », les députés se sont interrogés sur les actions menées depuis lors pour sensibiliser les femmes surtout les jeunes filles.

Concernant la loi sur la parité, ils se sont félicités de cette initiative du gouvernement sénégalais qui, depuis sa présentation au Parlement de la **CDEAO**, est appréciée avec beaucoup d'intérêt par les pays de la sous région. Toutefois, les députés ont regretté les lenteurs notées dans l'application de cette loi. Aussi -ont- ils exprimé leur souhait de voir l'effectivité de celle-ci pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique du pays.

Sous secteur du cadre de vie

Sous ce rapport, les députés ont exprimé leurs préoccupations face à l'encombrement des villes, à leur envahissement par le béton et à l'absence d'espace vert.

Face à ces phénomènes, ils ont préconisé l'implication des habitants des quartiers, les associations de jeunes, les groupements de femmes et les organisations de la société civile pour une meilleure promotion du cadre de vie. Ils ont, en outre, invité Madame le Ministre d'Etat à développer des axes de partenariat avec le ministère de l'Environnement et celui des Collectivités locales, etc.

Dans ce cadre, la création de la Société pour la Propreté du Sénégal (SAPROSEN) a été chaleureusement saluée par les députés notamment les Elus locaux qui se sont engagés à lui apporter tout le soutien nécessaire pour mieux servir les populations à la base. Aussi ont-ils salué l'ouverture du capital aux Collectivités locales, par le biais de leurs associations nationales.

Au demeurant, les députés, pour lever toute équivoque tendant à jeter la confusion, ont proposé la lecture conjointe des textes portant création de la société.

Réponses du Ministre d'Etat

Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat a remercié les députés pour l'intérêt porté à son département, pour leurs encouragements et leurs contributions, avant de répondre aux différentes interpellations.

Sous secteur de la Culture.

Sur l'argumentation assez sensible des dotations budgétaires des projets destinés aux infrastructures culturelles, Madame le Ministre d'Etat a déclaré que cette hausse concerne particulièrement la « *place du souvenir* » afin d'assurer son entretien et créer un contenu dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

Par rapport à la situation des Manufactures des Arts décoratifs de Thiès, le Ministre d'Etat a demandé l'augmentation de la dotation pour recouvrer les arriérés de salaires et autres dettes.

Pour le Grand Théâtre, elle s'est réjouie des crédits qui lui sont alloués.

Madame le Ministre d'Etat s'est félicitée de l'organisation des journées culturelles notamment « *les Blues du Fleuve* » et a remercié l'artiste Baba Maal. Selon le Ministre d'Etat, son département ne lésinera pas sur les moyens pour soutenir ces initiatives qui entrent en droit ligne dans la promotion de la culture. Elle a, par ailleurs appelé, les Collectivités locales à multiplier leur partenariat avec d'autres organisations intéressées par des questions culturelles.

Elle a, aussi, précisé que son département organise généralement des tournées dans les régions pour découvrir leurs spécificités. Ces tournées ont commencé par Kolda et devront se poursuivre très prochainement des régions de Tambacounda, Ziguinchor, etc.

Le Ministre d'Etat s'est dit disposée, si des moyens sont mis à sa disposition, à se rendre auprès des Sénégalais de l'extérieur et organiser avec eux des journées culturelles. Elle a, en outre souligné l'importance la conception d'émissions dans la promotion et la vulgarisation de la culture.

Concernant le *Centre culturel régional de Saint-Louis*, il faut reconnaître qu'il n'existe que de nom. C'est la raison pour laquelle, des démarches sont en train d'être

faites pour obtenir l'immeuble **Rognart Sud**, en vue d'en faire un centre culturel régional à la fin des travaux.

Au sujet des Centres de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC), elle a indiqué qu'il en existe, pour le moment, seize (16) et fonctionnent normalement.

Sous secteur genre

Dans le cadre de la promotion genre et de la mise en œuvre de la parité, Madame le Ministre d'Etat s'est félicitée de l'initiative prise par l'Assemblée nationale en s'impliquant dans la vulgarisation de cette loi. Elle a également relevé qu'un programme a été élaboré en relation avec les organisations de la société civile pour la sensibilisation des hommes et des femmes en direction des prochaines élections législatives et locales.

Sous secteur du cadre de vie

Face l'encombrement grandissant dans les villes, le Ministre d'Etat a appelé les autorités centrales comme locales à prendre leur responsabilité pour offrir à notre environnement un cadre de vie attrayant. Ainsi, son département, en collaboration avec les associations de quartiers s'est engagé, depuis quelques temps, à organiser des campagnes d'assainissement « *ville propre* » pour promouvoir la salubrité dans les centres urbains et les grandes artères.

Sur la loi portant création de la **SAPROSEN**, de son décret d'application et des statuts de cette société, Madame le Ministre d'Etat a promis d'y revenir ultérieurement pour apporter tous les éclaircissements nécessaires.

Sur le retard de paiement des concessionnaires du nettoyage, le Ministre d'Etat a expliqué qu'une solution a été trouvée. Par ailleurs, la passation de service entre l'Entente CADA-K-CAR et le ministère a été effectuée, ce qui constitue un autre pas en avant dans la mise en place de la SAPROSEN.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre d'Etat, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie.

Projet de budget du Ministère du Commerce

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mercredi 16 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère du Commerce

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Amadou NIANG, Ministre du Commerce et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère du Commerce est arrêté à la somme de **4.882.536.580 FCFA** contre **5.062.957.840 FCFA** pour la gestion en cours soit une baisse de **180.421.260 FCFA** en valeur absolue et **3,56 %** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.292.194.380 FCFA** contre **1.402.237.840 F CFA** en 2011, soit une baisse de **110.043.460 FCFA** en valeur absolue et **7,85 %** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **365.235.880 F CFA** contre **373.692.000 F CFA** en 2011, soit une baisse de **8.456.120 F CFA** en valeur absolue et **2.26 %** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **970.106.320 FCFA** contre **1.032.028.000 FCFA** en 2011, soit une baisse de **61.921.680 FCFA** en valeur absolue et **6 %** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **1.575.000.000 FCFA** contre **1.425.000.000 FCFA** en 2011, soit une hausse de **150.000.000 FCFA** en valeur absolue et **10,53 %** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **680.000.000 FCFA** contre **830.000.000 FCFA** en 2011, soit une baisse de **150.000.000 FCFA** en valeur absolue et **18,07 %** en valeur relative.

Après la présentation du rapport, les honorables députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre et exprimé leurs préoccupations autour des points suivants :

Les députés ont d'abord interpellé Monsieur le Ministre sur les raisons du blocage actuel des négociations portant sur les Accords de Partenariat économique (APE) et sur le bilan des accords tels que l'AGOA et le PAPED.

Ils ont déploré l'indiscipline notoire des marchands ambulants mais surtout des étalagistes et Chinois qui encombrent le boulevard Général De Gaulle. Ces marchands menacent et détériorent l'environnement et le cadre de vie. L'interdiction de ce genre de commerce est une nécessité.

S'interrogeant sur la part du secteur commercial dans le PIB, les députés ont estimé que le choix stratégique du Gouvernement en matière d'exportation, qui est fortement orienté vers le Mali, devrait être revu et corrigé.

Ils se sont par ailleurs félicités de la baisse des importations, occasionnant ainsi une balance commerciale excédentaire pour l'Afrique.

Les députés ont salué les efforts fournis par Monsieur le Ministre dans le suivi et le contrôle des prix des produits de base, tout en lui demandant la baisse du prix exorbitant de certains produits comme le ciment, le gaz, des hydrocarbures et le riz.

S'agissant du riz local produit dans la vallée, les députés ont demandé à Monsieur le Ministre de prendre des dispositions pour en assurer la promotion auprès des Sénégalais et pour l'adapter aux normes d'exportation. Ils ont évoqué l'évolution des différents secteurs par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, les députés se sont intéressés à la structure de nos exportations et à la place qu'occupe le Sénégal dans le monde.

Abordant la question des producteurs, les députés ont évoqué avec Monsieur le Ministre le transfert de Technologie pour permettre aux producteurs de pouvoir fabriquer certains produits importés au Sénégal.

A cet égard, ils se sont interrogés sur les moyens déployés par le Département pour atteindre cet objectif. De leur avis, la subvention de certains produits devrait être consacrée beaucoup plus à l'équipement en matériels modernes de production qu'à l'importation de produits finis.

Ils ont enfin évoqué avec Monsieur le Ministre la question de la fraude et des produits de contrefaçon. Ils ont déploré la vente des produits périmés, des produits cosmétiques nocifs et des produits alimentaires comme le « *feul feul* », les bouillons et le sucre chinois.

Des mesures devraient être prises pour sauvegarder notre production locale et protéger les consommateurs. A cet effet, les députés ont plaidé pour une collaboration plus accentuée du Ministère avec les services des douanes et le Ministère de la Santé.

Les réponses du Ministre

A la suite des interpellations et des suggestions des députés, Monsieur le Ministre du Commerce les a remercié et a apporté des éléments de réponses aux différentes questions soulevées.

Il a commencé par préciser que la balance commerciale avec l'UEMOA avait été réduite. Les exportations ont augmenté de 5,86 % entre 2009 et 2010 et les importations ont baissé de 2,96 %, ce qui est dû à l'augmentation des produits sensibles comme le riz.

Selon lui, il y a eu de bons résultats dont la réorientation du commerce intérieur et extérieur et l'amélioration des relations commerciales durables avec l'Afrique et les pays limitrophes.

Concernant le problème de la contrefaçon, Monsieur le Ministre a indiqué qu'un séminaire était en cours et que son Département ferait le nécessaire pour y remédier.

S'agissant de l'encombrement des Chinois et étalagistes sur le boulevard Général De Gaulle, Monsieur le Ministre a avoué que c'était un sujet délicat et sensible. Il a jugé qu'il y avait des « pour » et des « contre » et qu'il faudrait peut être exigé la qualité des produits, étant donné qu'il ne serait pas envisageable de les déloger.

Se référant aux négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE), il dira que celles-ci connaissent des avancées et qu'il y a une bonne évolution au niveau de la partie européenne malgré la crise qui y sévit.

Au sujet du Programme APE pour le Développement (PAPED), Monsieur le Ministre a indiqué que les discussions achoppent sur les propositions européennes qui sont en deçà du montant programmé. Toutefois, il y a une volonté d'aboutir à un accord. Sous ce registre, il a rappelé que le travail est amorcé en amont entre les pays africains afin d'harmoniser les différents programmes.

En outre, il a réaffirmé que l'AGOA ne pouvait pas accéder au marché américain par rapport aux exigences et qualifications.

Faisant allusion aux produits alimentaires, Monsieur le Ministre a précisé que les bouillons n'étaient pas nuisibles et qu'il fallait juste éviter les excès. Il a donné l'exemple du « Maggi » qui est fabriqué par Nestlé et qui répond à toutes les normes requises.

Enfin, il s'est félicité du Document de politique sectorielle de son Département qui est une innovation et qui a permis de gagner du temps avec les questions posées.

Monsieur le Ministre du Budget n'ayant pas eu d'observations particulières, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère du Commerce.

Projet de budget du Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le mercredi 16 novembre 2011 à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Le Gouvernement a été représenté par Madame Ndèye Khady DIOP, Ministre de la Petite Enfance et de l'Enfance et Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Pour la gestion 2012, le projet de budget du Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance est arrêté à la somme de **2.396.189.780 FCFA**.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **450.057.780 FCFA**.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **231.668.000 FCFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **596.464.000 FCFA**.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **388.000.000 FCFA**.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **730.000.000 FCFA**.

Après la présentation du rapport, les honorables députés ont félicité et encouragé Madame le Ministre et ont insisté sur la modicité du budget alloué à son Ministère. Ils ont par la suite soulevé leurs préoccupations relatives à différents aspects.

Concernant la Case des Tout-petits, les députés ont, à l'unanimité, salué l'initiative et ont recommandé sa décentralisation dans toutes les localités du pays et son adaptation culturelle et infrastructurelle.

Certains ont dénoncé l'état déplorable et le défaut de fonctionnement de plusieurs Cases des Tout-petits, parce que ne répondant pas aux normes de construction.

Ils souhaiteraient par ailleurs des innovations dans le programme des Cases des Tout-petits, notamment l'enseignement du Coran dès le préscolaire et la dotation d'équipements pour favoriser l'éveil par le jeu et les ouvrages.

Ils ont suggéré une collaboration avec les collectivités locales pour une meilleure gestion des Cases des Tout-petits et ont recommandé une évaluation sur les résultats scolaires des élèves issus de la Case des Tout-petits.

Relativement à l'Enfance, les députés ont invité Madame le Ministre à poursuivre la lutte pour l'éradication du phénomène des enfants de la rue, de même que l'orientation et la sensibilisation des parents qui abandonnent leurs enfants.

Ils ont demandé à Madame le Ministre de venir en appui aux marabouts qui rencontrent d'énormes difficultés de prise en charge correcte de leurs *talibés*.

Les députés ont souhaité la diligence de la mise en œuvre du Plan « *Yekalma* » et ont même eu l'idée d'un autre projet intitulé Plan « *néné* », dont le but principal serait de garantir une prise en charge médicale aux enfants de 0 à 5 ans.

Ils ont assuré à Madame le Ministre que la Commission Education de l'Assemblée nationale était prête à l'accompagner dans sa noble mission.

Les réponses de Madame le Ministre

Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat a remercié l'ensemble des députés pour leurs félicitations et encouragements et a salué l'idée pertinente du Plan « *néné* » qui sera évaluée et présentée au Premier Ministre et au Chef de l'Etat.

Concernant la Case des Tout-petits, Madame le Ministre envisage de collaborer avec les Collectivités locales et en a profité pour remercier les Maires qui ont participé au financement de quelques-unes d'entre elles.

Elle a souligné que la loi d'orientation sociale était en cours et a rendu hommage au Président de la République qui soutient le système éducatif africain. Selon elle, une synergie avec les parents, le Gouvernement, les mécènes et Sénégalais de l'extérieur était nécessaire pour la pérennité du projet de la Case des Tout-petits.

Quant à l'intégration du Coran dans les écoles, cela peut être considéré comme acquis au regard des exemples de la Case des Tout-petits des HLM et de Popenguine. Cependant, elle reste à être harmonisée dans son contenu et par rapport à l'âge de l'enfant.

Madame le Ministre a aussi promis d'élaborer un programme de renforcement de capacités des parents et de recenser les anciens élèves des Cases des Tout-petits.

Revenant sur le problème des daaras, elle a insisté sur l'importance de sensibiliser les parents et chefs religieux. Le Département qu'elle dirige planifie en conséquence un plan de communication et un programme d'appui. Elle a par ailleurs mentionné qu'une vingtaine de daaras avaient déjà bénéficié d'une aide substantielle, notamment à Kaffrine, Matam et Thiès.

Madame le Ministre a déploré la modicité du budget de son Département. D'après elle, les ambitions sont grandes mais les moyens très faibles. Elle a regretté que le projet « Yekalma » soit en suspension par manque de moyens mais s'est félicité du fait que son Ministère accompagne les parents pour de bons résultats scolaires depuis 2004.

Monsieur le Ministre du Budget a, quant à lui, précisé qu'il fallait faire une étude de faisabilité du Plan « *néné* » tout en tenant compte de l'aspect technique, financier et socio-économique.

Satisfaits des réponses apportées par les Ministres, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Projet de budget du Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux (CUR) et de la Recherche scientifique

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 17 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de Budget 2012 du Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux (CUR) et de la Recherche scientifique.

La séance a été présidée par Monsieur Diégane SENE, 5^e Vice-président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Amadou Tidiane BA, Ministre de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux (CUR) et de la Recherche scientifique, Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, Chargé du Budget, entourés de leurs proches collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre et à l'ensemble de ses collaborateurs avant de donner la parole au rapporteur qui est revenu sur le projet de budget 2012 dudit Ministère.

Le projet de budget du Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux et de la Recherche scientifique, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **102.313.835.300 FCFA** contre **83.303.066.080 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **13.010.769.220 FCFA** en valeur absolue et **14,7%** en valeur relative.

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.031.010.300 FCFA** contre **2.124.241.080 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **93.230.780 FCFA** en valeur absolue et **4,39 %** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **2.729.117.000 FCFA** contre **2.679.117.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **50.000.000 FCFA** en valeur absolue et **1,87%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **80.299.708.000 FCFA** contre **77.299.708.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **3.000.000.000 FCFA** en valeur absolue et **3,88 %** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **9.368.000.000 FCFA** contre **7.200.000.000 FCFA** en 2011, soit une hausse de **2.163.000.000 FCFA** en valeur absolue et **30,11%** en valeur relative.

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **7.886.000.000 FCFA**.

A la suite de la présentation du rapport, les députés ont félicité et encouragé Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux et de la Recherche scientifique pour les importants résultats de son Département.

Ils l'ont ensuite interpellé sur plusieurs points relatifs à la carte universitaire, aux infrastructures, à la gouvernance, aux ressources humaines, à la reconnaissance des diplômes, aux financements et à la recherche scientifique.

La carte universitaire, les infrastructures et la gouvernance

Les députés ont salué l'engagement du Gouvernement en ce qui concerne le maillage du territoire avec la multiplication des établissements d'Enseignement supérieur, tout en soulignant les efforts qui restent à faire, notamment au niveau de l'Université de Ziguinchor.

Pour ce qui est des infrastructures, les députés ont attiré l'attention du Ministre sur l'état de délabrement de l'Office du bac et les nombreux chantiers inachevés au niveau de l'espace universitaire de ST- Louis.

Ils ont mis en évidence la floraison d'écoles privées et se disent préoccupés par la conformité des formations qui y sont dispensées avec les priorités de l'Etat. Ils s'interrogent également sur la validité des diplômes délivrés par ces écoles ainsi que sur le nombre d'établissements publics et privés. Ils souhaitent être informés sur la possibilité d'octroi de subvention aux écoles privées.

S'agissant de la gouvernance, les députés ont déploré les récurrentes turbulences qui agitent les universités, poussant ainsi les parents à détourner leurs enfants de l'université pour les inscrire dans des établissements privés ou les envoyer à l'étranger.

Dans cette même veine, relevant l'incident survenu à l'université et lié à la restauration, ils ont demandé à être éclairés sur le dispositif mis en place pour contrôler la qualité des produits alimentaires et des repas servis.

La gestion des ressources humaines

Les députés se sont interrogés sur les possibilités d'accueil et d'orientation des bacheliers et ont souhaité être édifiés sur la maîtrise par le Ministère des flux et du nombre de bacheliers par région.

Ils ont préconisé certaines solutions alternatives comme les kits de formation à distance pour faire face au déficit de structures d'accueil. Ils se sont interrogés sur le sort des bacheliers n'ayant pas bénéficié d'une orientation à l'université et se disent surpris par la baisse du budget consacré aux bourses, comparativement au nombre de plus en plus important de bacheliers et d'étudiants.

Ils ont soulevé des problèmes liés au recrutement des enseignants et au taux d'encadrement des étudiants.

Ils ont interpellé le Ministre sur la baisse des frais de personnel au niveau de l'Ecole nationale d'économie appliquée (ENEA).

La recherche scientifique

Les députés ont mis en exergue l'exemple d'un pays comme le Japon qui a su promouvoir la recherche scientifique et les mathématiques.

Ils ont recommandé que des établissements comme l'Ecole polytechnique de Thiès gardent leur statut d'écoles de référence dans la formation des ingénieurs et la recherche dans certains domaines.

Les députés considèrent que la mise en place d'un statut attrayant est de nature à motiver les chercheurs et éviterait la fuite des cerveaux vers des secteurs plus rémunérateurs.

Leurs préoccupations ont porté également sur les critères et les modalités d'octroi des bourses de troisième cycle.

Le Financement de l'université et de la recherche scientifique

Les honorables députés ont souligné la modicité des frais d'inscription au niveau des universités. Ils ont souhaité à cet égard être informés sur les bénéfices tirés par l'université des inscriptions dans les différents instituts.

Ils ont en outre fait remarquer que la fonction de service doit faire l'objet d'un encadrement et d'un contrôle plus rigoureux. Au surplus, les députés suggèrent une implication plus forte du privé dans le financement de l'université et de la recherche scientifique et voudraient savoir le niveau de participation du secteur privé dans ce domaine.

Ils notent qu'une rationalisation des dépenses, notamment dans la restauration et le logement permettrait à l'Etat de réaliser des économies substantielles.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, Monsieur le Ministre a d'abord remercié les députés pour les félicitations, prières et encouragements formulés en son endroit et a marqué sa volonté de redoubler d'efforts tout en se félicitant d'avoir à la tête de l'Etat un président universitaire. Il a ensuite répondu à leurs différentes questions et interpellations.

S'agissant de la carte universitaire, des infrastructures et de la gouvernance, Monsieur le Ministre a porté à la connaissance des Parlementaires que les CUR qui sont l'un des pivots du système universitaire procèdent d'une idée du chef de l'Etat et s'inspirent des modèles américains et canadiens. Ces établissements ont pour mission de dispenser des formations professionnelles courtes.

Il a annoncé également que l'Ecole polytechnique de Thiès (ESP) qui abrite actuellement plus d'étudiants du privé que du public va retrouver son statut d'établissement public ; à côté sera créé un institut supérieur professionnel chargé d'accueillir ceux qui ne pourront pas intégrer l'ESP.

De même une université est prévue à Diamniadio pour décongestionner Dakar.

Dans la même veine, l'option est prise de limiter les effectifs de Ziguinchor à un certain niveau pour éviter le phénomène de saturation rencontré à Dakar.

En ce qui concerne les chantiers inachevés depuis 2010, Monsieur le Ministre a fait savoir qu'une enveloppe de près de 10 milliards est nécessaire pour la finalisation des travaux ; l'Etat a pu mobiliser un montant de 5 milliards.

L'office du bac va être restauré.

Pour ce qui est du nombre **d'établissements d'enseignement** supérieur publics et privés et la reconnaissance des diplômes, Monsieur le Ministre avance qu'on en a dénombré 140 et que le fait qu'on soit en système libéral explique la possibilité offerte aux gens d'en créer.

La **reconnaissance des diplômes** est encadrée par le CAMES. Les diplômes des universités publiques et ceux des établissements privés qui remplissent les critères fixés par le CAMES sont reconnus sans difficulté. Leurs diplômes peuvent se présenter au concours de l'Ecole nationale d'administration (ENA).

Un texte sorti en 2011 permet l'octroi de subventions aux établissements privés.

Relativement aux **violences dans l'espace universitaire**, Monsieur le Ministre a instruit les Recteurs afin qu'ils assument leurs responsabilités.

Revenant sur l'incident lié à la restauration et qui s'est produit à l'université de Dakar, Monsieur le Ministre a révélé qu'il existe bien un contrôle à priori effectué par

un service vétérinaire ; cependant il va veiller à ce que le dispositif de contrôle soit renforcé.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, Monsieur le Ministre a informé les honorables députés que le Sénégal, avec 100.000 étudiants, est loin de la norme fixée par l'UNESCO qui offre la possibilité de porter le nombre d'étudiants à 240.000, compte tenu de la population du Sénégal.

Abordant la **question des bacheliers**, il a confirmé que tous les bacheliers seront orientés soit dans les universités, soit dans les écoles privées qui ont accepté de les accueillir.

Le problème des bacheliers qui avaient une préinscription dans les universités à l'étranger et qui n'ont pas pu par la suite s'inscrire avec l'obtention du baccalauréat sera résolu en coordination avec le Ministère de l'Education qui gère en fait les préinscriptions.

Monsieur le Ministre s'est engagé à octroyer une bourse et un billet d'avion aux 11 bacheliers aveugles qui ont réglé leur problème d'inscription dans un établissement à l'étranger.

Il va s'assurer aussi que le taux d'encadrement des étudiants respecte les normes fixées dans le système universitaire.

Le budget de l'ENEA est intégré dans le budget de l'université a-t-il déclaré.

Abordant le point relatif à la recherche scientifique, Monsieur le Ministre a annoncé que des dispositions ont été prises pour former 100 professeurs de mathématiques sur instructions du chef de l'Etat.

Il a souligné qu'il existe un fonds de 30 millions destiné à la publication des résultats de la recherche. Deux revues sont prévues à cet effet.

Pour ce qui est du statut des chercheurs, il sera aligné sur celui en vigueur à l'université.

Afin de promouvoir **l'avancement des enseignants à l'université** ; avancement qui s'inscrit dans le système du CAMES, des allocations et des billets d'avion sont

offerts tous les deux(02) ans aux enseignants pour leur permettre de poursuivre leurs travaux à l'étranger.

Quant à **l'École polytechnique de Thiès**, elle va recevoir une délégation de Montréal qui aura pour mission l'audit académique de l'établissement.

Monsieur le Ministre a également fait remarquer qu'une dotation de 6 milliards est prévue pour les bourses du troisième cycle dont l'octroi est assuré par une commission et dans le cadre des écoles doctorales.

Pour ce qui est du financement de l'université et de la recherche scientifique, Monsieur le Ministre a rappelé les dispositions de la directive de l'UEMOA qui prescrivent l'uniformisation des taux de frais d'inscriptions pour tous les étudiants de l'espace communautaire.

Au demeurant, Monsieur le Ministre considère qu'un relèvement des taux s'avère nécessaire et doit être discuté par l'ensemble des parties prenantes. Il a salué ainsi le consensus obtenu à St-Louis sur l'augmentation des frais d'inscription.

Il se dira en phase avec les députés sur un encadrement et un contrôle plus rigoureux des fonctions de service.

Au surplus, Monsieur le Ministre indiquera que la mise en place de conseils d'administration présidés par un non-universitaire s'inscrit dans une logique d'optimisation des coûts, d'une gestion plus efficiente des moyens et d'une meilleure mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement des universités, d'où le rôle imparti aux partenaires du secteur privé.

Terminant son propos, Monsieur le Ministre a remercié ses collègues des Finances et du Budget pour leur appui constant.

A sa suite, **Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget** a pris la parole pour réitérer la volonté du Gouvernement d'allouer les ressources nécessaires au fonctionnement du Ministère, compte tenu des recettes pouvant être générées par la fonction de service.

Revenant sur les aspects financiers, il partagera la position du Ministre de l'Enseignement supérieur en ce qui concerne l'assainissement du cadre financier afin de contenir les dépenses.

Il affirmera que l'octroi de bourses à tous les étudiants sape les fondements du modèle financier actuel et remet en cause sa soutenabilité.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres universitaires régionaux et de la Recherche scientifique.

Projet de budget du Ministère des relations avec les institutions

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 17 novembre, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère des relations avec les institutions.

La séance était présidée par Monsieur Diégane SENE, 5^e Vice président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Madame Thérèse Coumba Diop, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre délégué, Ministre du Budget, entourés de leurs proches collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a souhaité les mots de bienvenue à Madame le Ministre et à l'ensemble de ces collaborateurs. Il demande au Rapporteur Général de procéder à la lecture du rapport. A sa suite, le Rapporteur est revenu sur le projet de budget 2012 du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère des Relations avec les institutions, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme **de 660 458 900 F CFA** contre **641 612 440 F CFA** en 2011, soit une hausse de **18 846 460 F CFA** en valeur absolue et **2,94%** en valeur relative.

Par nature de dépense, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **120 719 080 FCFA** contre **89 059 440 FCFA** pour la gestion 2011, soit une augmentation de **31 659 640 FCFA** en valeur absolue et **35,55 %** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **214.739.820 FCFA** contre **227.553.000 FCFA** pour la gestion en 2011, soit une baisse de **12.813.180 FCFA** en valeur absolue et **5,63%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **325.000 000 FCFA** comme pour la gestion 2011.

A la suite de la présentation du rapport, les Députés sont intervenus pour remercier et féliciter Madame le Ministre pour son sens élevé des responsabilités et sa détermination à relever les défis. Ils l'ont ensuite interpellé sur des questions liées à l'ouverture du Ministère vers les Institutions, l'équipement et la nécessité d'une bonne communication.

Ils l'ont assuré de leur totale adhésion au repositionnement stratégique du Ministère qui doit servir de courroie de transmission entre l'exécutif et les autres institutions de la République, en vue de la promotion d'une démocratie réelle. Pour se faire, l'appropriation des institutions par les citoyens passe par une réforme orientée vers la promotion de la citoyenneté.

Les différentes institutions estiment les Députés, doivent se connecter et travailler en synergie pour promouvoir cette citoyenneté et la démocratie. Dans un contexte d'antiparlementarisme, il est nécessaire de favoriser l'appropriation par les citoyens des principes consacrés par l'Etat de droit et les exigences liées à l'émergence économique et sociale.

En sus des mécanismes classiques du contrôle parlementaire, l'institutionnalisation du contrôle citoyen se fait à travers la participation à la mise en œuvre des réformes démocratiques et au processus de la programmation budgétaire.

S'agissant des relations que le Ministère doit entretenir avec les autres partenaires, les Honorables Députés ont invité Madame le Ministre à accroître les mesures visant à mettre en valeur les institutions représentatives. Ils se sont inquiétés du déficit de la communication gouvernementale.

Pour y remédier, ils encouragent fortement la tenue annuelle d'une journée des Institutions sous différents formats : journées d'études, portes ouvertes, conférences, etc. Les institutions concernées doivent être associées à la définition des termes de référence.

Le dialogue avec le Parlement doit être permanent. A ce titre, il est souhaitable de créer une cellule de suivi des échanges, qui prendrait en charge le strict respect du

calendrier parlementaire, notamment au cours des débats d'orientation budgétaire et de l'examen des lois de finances.

Cette cellule pourrait également faciliter le suivi des questions écrites et orales ainsi que la mise à disposition du Parlement des lois et conventions promulguées.

Les députés ont plaidé l'équipement du Parlement en matériels modernes de communication et performants. La mise en place d'un système de traduction simultanée dans nos langues nationales s'avère indispensable pour décloisonner les débats. De même, la transcription des rapports dans ces langues permet de s'imprégner du contenu des documents. Des comptes rendus plus exhaustifs alimenteraient le journal des débats et les citoyens seraient mieux informés des questions débattus par la Représentation nationale.

L'attention des députés a été également polarisée par la création d'une chaîne parlementaire, voire »d'une chaîne des Institutions » pour donner plus de relief et de visibilité à la communication parlementaire.

Dans l'exercice de leur fonction de représentation, ils ont fortement déploré les difficultés éprouvées pour accéder aux ministres. Pour cette raison, ils ont apprécié l'opportunité de nommer des Attachés Parlementaires chargés de maintenir la jonction entre les Elus du peuple et les membres du Gouvernement.

La valorisation des conditions matérielles et morales au sein des Institutions ne peut être optimale que si celles-ci bénéficient d'infrastructures adéquates. A cet égard, ils ont sollicité l'implication de Madame le Ministre dans le processus de construction de sièges modernes pour nos institutions.

Ils ont dénoncé les limites inhérentes à l'encadrement légal du processus budgétaire. Ils sont mis dans l'obligation de voter le projet de budget sur la base des seuls arbitrages du Gouvernement puisqu'aucune marge de manœuvre ne leur est ouverte pour modifier les dotations.

Aussi, ils ont sensibilisé Monsieur le Ministre du Budget pour un accroissement des crédits budgétaires du Ministère et ont, également, encouragé Madame le Ministre à explorer la coopération internationale.

Prenant la parole, Madame le Ministre a chaleureusement remercié les députés pour leurs témoignages élogieux et pour leur désir de participer au rayonnement de son département. Elle a affirmé qu'elle ne ménagera aucun effort pour assurer une bonne liaison entre la Parlement et son département.

Abordant les questions relatives au travail parlementaire, Madame le Ministre a indiqué que son département doit travailler en synergie avec l'Assemblée Nationale pour que les actions du Gouvernement puissent être vulgarisées. A cet effet, elle s'est engagée à répondre aux vœux des Députés pour la création prochaine, dans son cabinet, d'une cellule chargée du suivi des engagements.

Elle a assuré qu'elle s'inscrit dans la dynamique de faire respecter le calendrier parlementaire par les Ministres appelés à intervenir devant l'institution. Lors de la session budgétaire, tous les Ministres ont été invités à répondre à tout moment aux convocations du Parlement et à tenir compte des changements d'horaires, compte tenu des contraintes du Parlement.

Sur les questions adressées aux Ministres, Madame le Ministre a indiqué que le Gouvernement est tenu de répondre à ces questions. Elle demandera à ses collègues de lui faire l'évaluation de telles questions qui leur ont été transmises. Elle informera le Premier Ministre sur ce sujet.

Il en est de même des questions écrites pour lesquelles, elle souhaite que l'Assemblée Nationale lui fasse la situation exhaustive pour qu'elle puisse s'en référer à ses collègues.

Revenant sur la communication gouvernementale, Madame le Ministre s'est réjouie du succès de la journée des Institutions au cours de laquelle, les citoyens s'imprègnent du fonctionnement des Institutions. Il s'agit là d'une plage d'échanges entre les différentes institutions et des relations structurelles entre elles. Le Ministère servira d'interface.

Une meilleure visibilité des actions du Gouvernement sera assurée par la mise en place d'un site web.

Evoquant la collaboration entre les Institutions, Madame le Ministre a déjà entamé une vaste réflexion sur les nouveaux jalons susceptibles de mieux faire connaître d'autres institutions comme les institutions judiciaires.

A propos de la traduction simultanée, elle a, au même titre que les Députés, magnifié la noblesse du projet qui prend en compte nos diversités culturelles et valorise nos langues nationales dans le cadre de la communication parlementaire. Elle a promis de se rapprocher de la Commission, pour la relance du projet de partenariat avec la Turquie.

Pour ce qui concerne la chaîne parlementaire qui pourrait se muer en « chaîne des Institutions », Madame le Ministre a souligné l'urgence de sa création pour mieux faire connaître les activités du Parlement, du Conseil Economique et Social, de la Médiature, etc.

Sur la question des Attachés Parlementaires, Madame le Ministre est d'avis que leur rôle est déterminant pour la fluidité des relations entre les différents ministères et les Institutions. Des sessions de renforcement des capacités seront organisées pour que les attachés parlementaires maîtrisent d'avantage leur rôle.

En concluant son intervention, Madame le Ministre a réaffirmé sa disponibilité à l'endroit du Parlement et s'est engagée à sensibiliser ses collègues pour qu'ils accordent plus d'attention aux audiences sollicitées par les Honorables Députés et Sénateurs.

A la suite de Madame le Ministre, Monsieur le Ministre du Budget a indiqué qu'il partage les préoccupations des Députés sur la future dimension du Ministère.

Il a reconnu, néanmoins, que le Ministère dispose de moyens de fonctionnement nécessaires à la prise en charge de ses activités. Toutefois, une rallonge budgétaire a été consentie pour terminer l'année financière. Le Ministère de l'Economie et des Finances est dans les dispositions pour prendre en compte, dans le budget à venir, les nouvelles orientations et les programmes du département.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre et Monsieur le Ministre du Budget, les Députés ont adopté, à la majorité, **le projet de Budget 2012 du Ministère chargé des Relations avec les Institutions**. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.

Projet de budget du ministère de la Justice

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 17 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de la Justice.

La séance était présidée par Monsieur Alé LO, 2^e Vice-président de la dite Institution ;

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Cheikh Tidiane SY, Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice et Abdoulaye DIOP Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que du représentant du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget du Ministère de la Justice est arrêté à la somme de **26.522.890.960 FCFA** contre **23.011.806.730 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **3 511 092 230 F CFA** en valeur absolue et **15,26%** en valeur relative.

Par nature de dépenses, le projet de budget du se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **16.640.937.960 FCFA** contre **16.714.525.480 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **73.587.520 FCFA** en valeur absolue et de **0,44%** en valeur relative.

Cette variation des dépenses de personnel se justifie fondamentalement par le mouvement d'agents noté à travers des affectations, car l'effectif réel du Département est resté constant et tourne au tour de 3.240 agents.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **4.801.099.000 F CFA** contre **4.431.419.250 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **369.679.750 F CFA** en valeur absolue et **8,34%** en valeur relative.

Cette augmentation budgétaire devrait surtout permettre de relever le taux journalier d'entretien des détenus, d'une part, et de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation des sessions d'assises, d'autre part.

TITRE4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **905.862.000 FCFA** contre **715.862.000 CFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **190.000.000 F CFA** en valeur absolue et **26,54%** en valeur relative.

Cette augmentation des dépenses de transfert est due à la volonté de l'Autorité d'augmenter considérablement l'aide juridictionnelle pour davantage faciliter l'accès des plus démunis à la justice.

TITRE5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués pour la gestion 2012 est arrêté à la somme de **4.175.000.000 FCFA** contre **1.150.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **3.025.000.000 FCFA** en valeur absolue et **263,04%** en valeur relative.

Dans les dépenses en capital, les autres projets issus du financement extérieur occupent une place importante. Il s'agit notamment du projet d'appui au secteur de la justice et du projet de gouvernance économique financés respectivement par l'Union européenne pour **467.000.000 FCFA** et la Banque mondiale pour **846.000.000 F CFA**.

A la suite de la lecture du rapport et des observations, le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a été interpellé sur un certain nombre des questions relatives à :

la situation de délabrement des maisons d'arrêt et de correction (MAC) et leur manque de logistique

La préoccupation des députés à ce sujet était particulièrement de déplorer la vétusté, l'état de délabrement et le manque de moyens des maisons carcérales. De l'avis des Parlementaires, les conditions de détention des prisonniers dénotent, à la limite, le non respect des conditions de la dignité humaine. Ils citent, entre autres, le surpeuplement, les conditions d'hygiène et d'alimentation.

Tirant les enseignements de leurs récentes visites dans certaines prisons du pays, ils ont attiré l'attention du Ministre d'Etat sur la nécessité du renforcement et de l'amélioration des conditions de vie des prisonniers.

Le rapprochement des lieux de justice des justiciables

Plaidant pour un meilleur rapprochement de la justice, les honorables députés ont, d'abord, salué les efforts faits par l'Etat dans la mise en place de nouvelles juridictions et autres services afin de répondre à la demande des populations. A cet effet, ils ont exhorté à veiller à un bon entretien des établissements judiciaires.

La lenteur des décisions de justice

Les députés ont, en effet, mis l'accent sur les lenteurs des décisions de justice qui portent souvent préjudice à des justiciables. A titre d'exemple, ils citent des cas de personnes qui ont déjà purgé leur peine mais ne bénéficiant pas encore de liberté.

Les questions de société (viol, pédophilie, vol à main armée...)

Ces faits de société sont souvent revenus dans le discours des députés qui ont unanimement déploré le manque de rigueur dans le traitement des cas relatifs au viol, à la pédophilie et au vol à main armée. Ils ont, à cet effet, invité les juges à plus de sévérité dans le traitement des dossiers pour dissuader les délinquants et les récidivistes.

L'affaire Malick Noël Seck.

Sur la question relative à l'affaire Malick Noël SECK, les députés ont voulu être édifiés sur les motifs de sa détention et les conditions de son transfèrement à la MAC de Tambacounda.

Les réponses du Ministre

Prenant la parole, le Ministre d'Etat, après avoir remercié les députés de leur soutien et des prières formulées à son endroit et à celui de ses collaborateurs a, d'emblée, saisi l'occasion pour se prononcer sur la question d'actualité relative à l'affaire Malick Noël SECK. Pour lui, le responsable de convergence socialiste est allé trop loin en menaçant de mort les juges de la plus haute institution judiciaire (Conseil constitutionnel) de notre pays. « *Malick Noël SECK n'est pas un détenu politique, ni*

un détenu d'opinion, mais un détenu de droit commun et il a été jugé conformément à la loi. Son transfèrement à la prison de Tambacounda obéit à des règles administratives, il n'y a rien d'illégal. Il a fait appel du jugement de première instance qui l'a condamné à deux ans. Maintenant s'il doit être jugé en appel, c'est la Cour d'appel de Dakar qui est compétent pour le juger » a-t-il laissé entendre. Aussi, a-t-il lancé un appel à l'endroit des hommes politiques à plus de sérénité et de responsabilité dans cette période pré-électorale.

Relativement à l'état de délabrement des Maisons d'arrêt et de correction (**MAC**) établies dans les différentes régions, le Garde des Sceaux s'est dit conscient du problème. Il a précisé que seules les MAC de Saint Louis et de Dakar étaient destinés à l'origine à accueillir des détenus. Aujourd'hui, beaucoup de prisons dépassent largement leur capacité d'accueil et l'état actuel des infrastructures ne permet pas d'assurer l'adéquation entre les dispositions normatives et la réalité quotidienne en milieu carcéral. C'est pour pallier ces difficultés que des mesures de mise en liberté conditionnelle, de grâce et de transfèrement des détenus sont mises en œuvre. Ainsi, pour l'année 2011, environ, 1000 (mille) détenus sénégalais ont bénéficié de mesures de grâce à l'occasion des fêtes de Tabaski, de Korité et de l'indépendance. Cette mise en liberté, a t-il précisé, ne concerne que les détenus de délit mineur.

Sur les conditions alimentaires, le Ministre d'Etat a expliqué les efforts faits dans ce sens. En 2012, la prime journalière du détenu est passée de 350 à 500 F CFA.

De plus, dans le cadre du Programme sectoriel justice (PSJ) et de la nouvelle carte judiciaire, beaucoup de moyens sont déployés dans le but d'améliorer les conditions de vie des détenus et de rendre les services judiciaires plus accessibles et plus attractifs. Le PSJ qui couvre la période 2004-2013 est un ambitieux programme de modernisation de la Justice. Il vise, selon le Ministre d'Etat, l'émergence d'une justice moins coûteuse, moderne et plus efficace. Au plan des investissements, un vaste programme de réhabilitation et de construction de structures judiciaires est entrepris pour un coût global de **1.055.000.000FCFA**.

En outre, compte tenu de la réforme judiciaire en cours, des tribunaux départementaux comme ceux de Pikine, Mbour et Mbacké seront érigés en Tribunaux de Grande Instance.

Pour mieux rapprocher la Justice des justiciables, des audiences foraines sont organisées en vue de permettre aux citoyens d'avoir accès aux documents juridiques (extrait de naissance, casiers judiciaires, etc.). Ces actions vont davantage être multipliées sur toute l'étendue du territoire cette année, a précisé le Ministre d'Etat.

En outre, dans la nouvelle réforme judiciaire et la modernisation de la Justice, il est prévu l'informatisation du système judiciaire.

Se prononçant sur les longues détentions, le Ministre d'Etat a assuré qu'une solution est envisagée avec les réformes du Code de procédure pénale ainsi que la multiplication des sessions d'assises. A ce sujet, il a informé que huit (8) sessions ont été organisées à travers le pays au courant de l'année 2011, ce qui a permis de juger 286 accusés pour 155 arrêts rendus ; il reste en instance 335 dossiers pour 529 accusés.

Pour mener à bien ces activités, une rubrique budgétaire dénommée « **Cour d'Appel : sessions d'assises** » a été créée, ce qui permettra la mobilisation des crédits nécessaires pour une meilleure organisation des sessions.

Au sujet de la garde à vue, Monsieur le Ministre d'Etat a indiqué qu'elle est de 48 heures, sauf en cas de prolongation autorisée par le Procureur de la République. A cet effet, les chefs de juridiction doivent toujours faire l'option de l'ouverture d'une information judiciaire pour éviter les longues gardes à vue pouvant entraîner l'annulation de la procédure. A ce titre, Monsieur le Ministre d'Etat se dit favorable à une réforme faisant intervenir l'assistance des avocats au stade de la garde à vue, comme c'est le cas actuellement en France.

Sur les questions menaçant la stabilité sociale comme le viol, la pédophilie, le vol à main armée l'homicide, etc., le Ministre d'Etat s'est dit catégorique : « *les dispositions du Code pénal sont d'une particulière sévérité concernant la pédophilie notamment l'alinéa 2 de l'article 320 bis qui impose le maximum de la peine à savoir 10 ans* ». Et le Ministre d'Etat d'ajouter que si le délit a été commis par un ascendant ou une personne ayant autorité sur le mineur, le maximum de la peine sera toujours prononcé.

S'agissant du viol, le Ministre d'Etat dira qu'il a instruit les différents parquets pour que les cas de viol, surtout ceux commis sur des mineurs soient sévèrement traités.

Le Garde des Sceaux a rappelé avoir informé, sur demande d'un groupe de députés, les différentes juridictions sur la nécessité de traiter les cas de vol de bétail avec beaucoup de fermeté. Ainsi, dans le cadre de la réforme du Code pénal, il est prévu de revoir les dispositions en alourdissant les peines prévues.

Pour l'homicide involontaire, l'article 307 du Code pénal prévoit des peines comprises entre (6) six mois à (5) cinq ans. En l'espèce, il a expliqué que la politique en matière de criminalité de notre pays est très sévère au regard des peines toujours requises par les différents parquets sur cette infraction.

Réagissant sur le climat social de la Justice avec la satisfaction de certaines revendications du Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUS), le Garde des Sceaux a expliqué que la plupart des points de revendication des greffiers relatifs à leur statut, à l'octroi d'une indemnité de logement, à l'augmentation de l'indemnité de participation à la judicature et son élargissement ont été satisfaits. Il a précisé que si toutes les demandes n'ont pas été satisfaites, c'est en raison de leur incidence sur la masse salariale.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, les députés ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2012 du Ministère de la Justice.

Ministère de l'Economie et des Finances

L'Assemblée national s'est réunie en plénière, le jeudi 17 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Economie et des Finance.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs, Ministre Abdoulaye DIOP Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Après l'ouverture de la séance, le rapporteur général de la Commission des finances a fait savoir que le projet de budget du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'année 2012, s'élève à la somme de **209.355.007.056 FCFA** contre **167.364.261.510 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **41.990.745.546 FCFA** en valeur absolue et **25,09%** en valeur relative.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **17.968.461.460 FCFA**, contre **17.760.808.760 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **207.652.700 FCFA** en valeur absolue et **1,17%** en valeur relative.

TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **7.367.019.556 F FA**, contre **6.559.471.750 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **807.547.806 FCFA** en valeur absolue et **12,31%** en valeur relative.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **4.224.441.040 F CFA**, contre **3.664.856.000 FCFA** pour la gestion en cours,

soit une hausse de **559.585.040 FCFA** en valeur absolue et **15,27%** en valeur relative.

TITRE 5 : DEPENSES EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **49.114.285.000 FCFA**, contre **48.554.325.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **559.960.000 FCFA** en valeur absolue et **1,15%** en valeur relative

TITRE 6 : TRANSFERT EN CAPITAL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **55.080.800.000 FCFA**, contre **19.224.800.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **35.856.000.000 FCFA** en valeur absolue et **186,51%** en valeur relative.

TITRE 7: COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **75.600.000.000 FCFA** contre **71.600.000.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **4.000.000.000 FCFA** en valeur absolue et **5,59%** en valeur relative.

L'exposé des motifs présenté en commission des finances insistait sur l'élaboration du Rapport économique et financier (REF) comme mesure innovante :

Le Rapport économique et financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances que le Gouvernement soumet à l'Assemblée Nationale. Le REF est élaboré dans un contexte marqué par des incertitudes sur l'économie mondiale liées à la crise de la dette en Europe et aux Etats-unis, au plan intérieur par la finalisation du Document de Politique Economique et Sociale (2011-2015) et la mise en œuvre du Plan Takkal visant la structuration du secteur de l'électricité. Le REF associé au projet de loi de finances 2012 est bâti à partir d'un cadrage macroéconomique 2012-2014. Il traduit la volonté de l'Etat à accompagner la poursuite du redressement de l'activité économique, suite aux crises alimentaires, énergétiques et financières enregistrées de 2007 à 2009. A ce titre, le Gouvernement vise à porter le taux de croissance économique à plus de 5% à moyen

terme, dans un contexte de maîtrise de l'inflation. C'est une façon de consolider le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie. Le gouvernement entend également poursuivre une politique prudente en matière de gestion des finances publiques et d'endettement pour préserver la stabilité macroéconomique.

Le document est articulé autour de quatre parties. Après la présentation de l'environnement international et de l'évolution récente de la situation économique intérieure, le REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2012. Celles – ci devraient se traduire essentiellement par l'approfondissement des réformes structurelles et budgétaires dans un contexte de mise en œuvre du Document de politique économique et sociale (211-215), des projets prévus au titre du Millénium Challenge Account et de l'accélération des grands travaux du Chef de l'Etat, en particulier l'autoroute à péage et l'aéroport international Blaise DIAGNE de Diass. Enfin, le REF met en exergue le bilan de la gestion budgétaire de 2010, les objectifs de la gestion de 2011 et présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2012.

A la suite du rapporteur, les députés ont pris la parole. Ils ont posé des questions et donné des suggestions sur les domaines suivants :

- la tenue des finances publiques et des dépenses fiscales ;
- le fonds spécial de gestion des inondations ;
- le déficit d'informations sur les dépenses fiscales ;
- les progrès constatés dans le secteur primaire ;
- la répercussion de la crise européenne sur notre économie ;
- le taux d'inflation ;
- le retard des salaires des corps émergents.

Les réponses du Ministre d'Etat

Dans ses réponses, Monsieur le Ministre d'Etat dira que le Sénégal va bénéficier des effets des réformes fiscales, grâce aux mesures prises pour la rationalisation de l'activité économique mondiale pour laquelle un regain de croissance est attendu en 2012 (+4,3% contre 4,2% en 2011). Toutefois, des risques persistent à travers les problèmes des dettes publiques en Europe et aux États-Unis ainsi que les tensions politiques dans le monde arabe.

Au titre de l'année 2012, la poursuite du redressement de l'activité devrait s'appuyer sur :

1. La mise en œuvre du Document de politique économique et sociale (DPES) ;
2. La vigueur des investissements liés à l'exécution des projets retenus dans le Millenium challenge account (MCA) ;
3. la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles relatives à l'environnement des affaires, notamment l'amélioration de la fourniture d'énergie électrique.

Ainsi, la croissance du PIB réel est projetée à 4,4% en 2012 contre 4% en 2011, sous l'impulsion du dynamisme des différents secteurs, notamment du secondaire qui devrait tirer profit de l'amélioration de la fourniture d'électricité dans le cadre du Plan « Takkal».

Le secteur primaire devrait croître de 4,1% contre 4,5% en 2011, traduisant le dynamisme des sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'agriculture dans une moindre mesure.

Dans le secteur secondaire, l'activité économique devrait se renforcer en 2012 avec une croissance projetée à 6,2% contre 5% en 2011. Cette performance serait liée au regain de croissance attendu dans les sous-secteurs de l'énergie, de la fabrication des produits chimiques et de la bonne tenue des activités extractives, du raffinage de pétrole, des matériaux de construction et des BTP.

Quant au secteur tertiaire, il afficherait en 2012 une croissance de 4,4% contre 3,8% en 2011 en liaison notamment avec la bonne tenue des activités commerciales, du transport, des postes et télécommunications, des services d'hébergement et de restauration et des services financiers.

Au titre des emplois du PIB, la consommation finale devrait progresser de 3% et représenterait 90,4% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure de 9,6% contre 7,6% en 2011. Pour sa part, la Formation brute de capital fixe devrait croître de 5,2% sous l'impulsion des investissements publics et privés qui augmenteraient respectivement de 7% et 4,5%. Ainsi, le taux d'investissements ressortirait à 22,8% du PIB contre 22,5% en 2011.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée en hausse de 2,7% contre 3,3% en 2011, sous l'hypothèse d'une légère détente sur les cours du baril du pétrole et des autres matières premières de base.

Sur le plan extérieur, le solde de la balance des paiements devrait dégager un excédent de 138,1 milliards imputable à la bonne tenue du compte de capital et des opérations financières.

La situation monétaire devrait être marquée, en 2012, par une consolidation de 138,1 milliards de la position extérieure nette, un accroissement du crédit intérieur de 13,2% et une expansion de 14,4% de la masse monétaire.

Abordant la question relative au fonds spécial de gestion des inondations (FSGI) et au fonds de soutien à l'énergie (FSE), Monsieur le Ministre d'Etat fera savoir que pour le premier fonds, la dotation de 2011 a été reconduite en 2012, soit 2 milliards FCFA. Quand au FSE, 25 milliards FCFA ont été prévus en milieu d'année 2011 et pour 2012, 15 milliards sont inscrits.

Monsieur le Ministre d'Etat précisera que les 25 milliards dégagés en 2011 sont justifiés par l'ampleur du problème de l'électricité au début de la crise du secteur et que, grâce à cet effort de l'Etat, les partenaires techniques et financiers ont apporté leur soutien pour plus de 200 milliards.

Au sujet de la Cellule d'appui aux projets et programmes (CAP), le Ministre du Budget dira qu'elle a été créée pour un appui-conseil aux structures d'exécution des projets et programmes d'investissements financés sur ressources extérieures avec l'aide du bailleur de fonds qu'est le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).

L'engagement était que l'Etat devait suppléer le bailleur de fonds qui devait se retirer progressivement dans le financement de cette cellule. C'est ce qui explique l'évolution de ce financement qui passe de 400,3 millions FCFA en 2011 à 500,3 millions FCFA en 2012.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat, les députés ont adopté le projet de budget du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les charges non réparties « Dépenses communes »

L'Assemblée nationale s'est réunie en plénière, le jeudi 17 novembre 2011, à l'effet d'examiner le projet de budget du Ministère de l'Economie et des Finances.

La séance était présidée par Monsieur Mamadou SECK, Président de ladite Institution.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs, Ministre Abdoulaye DIOP Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et Abdoulaye DIOP, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs, ainsi que la représentante du Ministère des Relations avec les Institutions.

Le projet de budget des charges non réparties « Dépenses communes » est arrêté à la somme de **260.223.344.208 FCFA contre 226.052.100.650 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **34.171.243.558 FCFA** en valeur absolue et **15,12%** en valeur relative.

Par nature des dépenses le projet de budget est réparti comme suit :

Titre 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **51.854.202.214 FCFA**, contre **33.778.617.400 FCFA** pour la gestion en cours, soit une hausse de **18.075.584.814 F CFA** en valeur absolue et **53,51%** en valeur relative.

Titre 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **96.722.528.744 FCFA**, contre **127.408.770.000 FCFA** pour la gestion en cours, soit une baisse de **30.686.241.256 FCFA** en valeur absolue et **72,12%** en valeur relative.

Titre 4 : DEPENSES DE TRANSFERT

Le montant des crédits alloués, pour la gestion 2012, est arrêté à la somme de **111.646.613.250 FCFA**, contre **64.864.713.250 FCFA** pour la gestion en cours,

soit une hausse de **46.781.900.000 FCFA** en valeur absolue et **15,27%** en valeur relative.

Après avoir entendu le rapport des débats sur les dépenses communes, les députés ont félicité Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des finances et Monsieur le Ministre du budget et l'ensemble de leurs collaborateurs pour le bon travail réalisé dans la gestion des finances publiques.

Ils se sont réjouis des dispositions qui ont été prises par le Gouvernement pour prévoir, dans le projet du budget de 2012, une somme de 46 milliards FCFA pour le Fonds de soutien à l'énergie, avec le soutien des partenaires techniques et financiers pour la résolution des problèmes du secteur de l'énergie.

La lecture du rapport n'ayant pas suscité d'interrogations de la part des députés, ils ont adopté à la majorité le projet de budget des Charges non Réparties « Dépenses Communes ».